

ASSOCIATION

BRETONNE

AGRICULTURE

Trente-troisième Session, tenue à Saint-Servan en 1891

COMPTES-RENDUS & PROCÈS-VERBAUX

Publiés par les soins de la Direction

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE RENÉ PRUD'HOMME

Place de la Préfecture, 1.

1892

ASSOCIATION BRETONNE



COMPTES-RENDUS

ASSOCIATION

BRETONNE

AGRICULTURE

Trente-troisième Session, tenue à Saint-Servan en 1891



COMPTES-RENDUS & PROCÈS-VERBAUX

Publiés par les soins de la Direction



SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE RENÉ PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1892

NOTE DE LA DIRECTION

La Direction a l'honneur de faire connaître à MM. les Sociétaires que le prochain Congrès aura lieu à Vannes, du 12 au 17 septembre 1892.



ASSOCIATION BRETONNE

SESSION DE SAINT-SERVAN

MESSE DU SAINT-ESPRIT

L'Association Bretonne a ouvert, le lundi 7 septembre, à Saint-Servan, sa trente-troisième Session.

A 10 heures, ses membres se réunissaient dans l'église paroissiale pour assister à une messe dite par M. l'abbé Collet, le vénérable curé de Saint-Servan, dont on devait, le dimanche suivant, célébrer la cinquantaine sacerdotale.

Les sièges avaient été disposés dans le chœur pour recevoir les membres de l'Association Bretonne, parmi lesquels on remarquait : M. de Kerdrel, sénateur, directeur général ; M. l'amiral Veron, sénateur d'Ille-et-Vilaine ; M. de Lorgeril, député ; MM. de la Villemarqué, de la Borderie et l'abbé Duchesne, membres de l'Institut ; M. l'abbé Guillotin de Corson, M. l'abbé Le Mée, MM. Léon Houitte de la Chesnaye, Bobby de la Chapelle, ancien préfet, etc., et un grand nombre d'ecclésiastiques.

M. Bricou tenait le grand orgue.

Pendant la messe, la Maîtrise, dirigée par M. Gentilhomme, a fait entendre plusieurs morceaux religieux. M. Leduc a magnifiquement chanté le *Sancta Maria* de Gounod, accompagné en sourdine, au refrain, par la Maîtrise, et M. Aubert, de sa jolie voix de soprano, a aussi chanté un *O salutaris*, accompagné sur l'orgue par Mademoiselle Duval.

A la fin de la messe, M. le Curé, de l'autel, adresse, en ces termes, à l'Association Bretonne, une éloquente et chaleureuse bienvenue.

MESSIEURS,

A l'ouverture de ce Congrès, permettez au vieux pasteur de vous souhaiter la bienvenue. Elle devait l'être par des voix éloquente et bien plus autorisées que la mienne. Ce n'est ni votre faute, ni ma faute, si nous n'avons pas l'honneur de voir et d'entendre, en cette circonstance, les paroles élevées, éloquente, de Son Eminence, ou de Monseigneur son Coadjuteur. Je le regrette pour vous, pour moi, mais ce que je puis vous dire, c'est que ces vénérés Prélats n'auraient pas pu saluer votre arrivée avec plus de sympathie et de cœur.

Merci, Messieurs, d'avoir bien voulu venir honorer ainsi notre commune, notre chère paroisse. Je suis heureux, pour vous et pour nous tous, de vous voir réunis dans cette église pour demander au Dieu qui est la Sagesse infinie, l'assistance dont vous avez tous besoin pour continuer avec fruits abondants la noble mission que vous avez remplie avec tant de succès pendant trente-cinq ans.

A l'ouverture de votre nouvelle session vous êtes venus au pied des autels implorer les bénédictions du Seigneur et ses divines lumières, afin que votre Congrès ne soit pas comme tant d'autres congrès de notre temps, l'image trop vraie de la confusion des langues à Babel, mais plutôt l'image de ce qui se passa au Cénacle avant le départ des apôtres, des disciples du Seigneur, allant annoncer *la bonne nouvelle* et répandre la loi de la charité.

J'ai eu l'honneur et le bonheur d'assister à des congrès internationaux; à des congrès qui renfermaient des congressistes de toute la France, et j'ai été littéralement émerveillé de ce qu'on y faisait pour les grands intérêts du monde catholique et de notre chère patrie, mais je crois que, concentrant vos efforts, collaborant avec des hommes érudits, et connaissant à fond les choses dont ils s'occupent, les pays, les besoins des populations, vous arrivez à un résultat bien plus sérieux. *Pluribus intentus minor est ad singula sensus... Timeo hominem unius libri...*

Je ne sais pas, Messieurs, ce qu'on fait dans chacune de nos anciennes provinces, mais ce que je sais, c'est que si de pareilles associations existent, un bien immense, sérieux, doit être fait.

A un autre point de vue, je vous dirai que je conçois qu'un homme ait le désir de voir, de visiter des pays, des nations, de parcourir le monde, mais le cosmopolite dont le cœur est partout, ne l'a nulle part. Nous devons aimer tous les hommes, mais un noble cœur doit aimer sa patrie plus que tout autre pays, sa province, son clocher plus que tout autre clocher, quel qu'il soit, lourd ou svelte, puisque c'est là qu'il a dû puiser les plus nobles sentiments, devenir un homme, un chrétien. Eh bien! Messieurs, je vous honore et je vous bénis de tout cœur, parce que je

sais que ce sont là vos sentiments et que vous contribuez puissamment à les développer dans les cœurs.

Insensé celui qui croit que l'amour du foyer, du village, rétrécit le cœur, le rend égoïste ! Allez le demander à ceux qui, dans ces tristes jours de notre pauvre patrie, ont vu combattre et mourir nos soldats, nos marins bretons sous les murs de Paris, à Loigny, Patay, le Mans. Ah ! si tous nos soldats français avaient eu le même amour, *pro aris et focis*, nous n'aurions pas à pleurer sur l'Alsace et la Lorraine.

Eh bien ! Messieurs, ce qui fait que votre arrivée parmi nous a été si ardemment désirée, c'est que nous savons que ces sentiments animent vos cœurs, que vous les semez et les faites croître partout où vous passez dans notre Bretagne bien-aimée.

Je sais aussi, Messieurs, que vous voudriez faire plus que vous ne faites, mais quel est le cœur ardent pour le bien qui peut réaliser ses meilleurs désirs ?

Des esprits irréfléchis se demandent quel bien peuvent faire ces réunions. Qu'ils assistent à vos séances, ils seront bientôt éclairés et aimeront votre œuvre si importante, bien que limitée par l'insuffisance de vos ressources qui vous a trop souvent arrêtés dans vos désirs. Maint monument historique, mainte œuvre d'art aurait échappé au marteau du vandale, si vous aviez pu faire triompher vos efforts ! Malgré cela, vous avez réussi pour un très grand nombre, vous avez fait connaître leur valeur. Si pour quelques-uns vous n'avez pas été aussi heureux, du moins, dans vos écrits, vous avez gardé leur mémoire et flétri, avec raison, les destructeurs. Si vous aviez été aidés, que d'œuvres, que de chapelles, que de tombeaux aux nobles souvenirs vous auriez sauvés, arrachés à la main des barbares civilisés.

Hommage à vous, Messieurs, qui avez su remettre en honneur notre grande histoire, rappeler les souvenirs de nos saints, de nos héros, et contribuer ainsi à agrandir le cercle des idées et des sentiments patriotiques, en vulgarisant notre histoire. Vous avez rendu la voix à une foule de monuments, devant lesquels le public passait ignorant, indifférent. Vous allez faire revivre chez nous, pendant ces jours fructueux, les vieux souvenirs de notre histoire, de la vieille cité d'Aleth, capitale de la région. Vous allez la reconstruire et rappeler la grossièreté de ces peuples primitifs, pour célébrer la bonté de Dieu qui nous a tirés de la barbarie.

Vous allez faire revivre les apôtres que la Providence nous a envoyés. Leurs noms portés par plusieurs paroisses n'ont aucun sens pour plusieurs d'entre elles. J'ai voulu les faire connaître en en plaçant quelques-uns dans les vitraux de notre église, mais je n'ose espérer réussir à les tirer de l'oubli.

Un siège épiscopal ayant eu 600 ans de durée et un grand nombre de saints évêques, c'est, cependant, bien une gloire.

Vous nous éclairerez sur les guerres qui dévastèrent notre pays, et vous nous nommerez les barbares qui l'ont ravagé.

Vous nous direz l'époque à peu près précise de la construction de notre vieille cathédrale que des membres distingués de votre Association ont voulu connaître plus complètement par des fouilles sérieuses.

Vos études, guidées par la sagesse, rejettent la fable, mais si vous n'admettez pas sans contrôle les légendes et les traditions, vous vous gardez bien de rejeter à la légère, et pour ainsi dire de parti pris, les faits généralement admis.

Puisse quelqu'un de vos historiens nous dire l'histoire

de cette belle tour Solidor, qui, après avoir servi à notre défense, est devenue *carcere durissimo* pendant les jours néfastes de la Terreur.

Puisse quelque chercheur intrépide, quelque savant d'entre vous, faire revivre nos monastères si nombreux, dont la révolution a dispersé les hôtes, qui cependant n'auraient pas dû être traités comme des ennemis de la patrie mais comme des sauveurs.

L'histoire moderne est moins votre fait, et pourtant, qui mieux que vous serait à même de conserver dans des annales, pour les temps futurs, les faits dont vous seriez si heureux de retracer l'histoire pour les temps anciens ? Je sais que ce travail devrait être fait par des personnes qui habitent les lieux mêmes, mais, je sais par expérience, que, soit manque de temps, d'aptitude, ou autre chose que je ne mentionne pas, il est rarement exécuté.

Nous avons cependant bien nos gloires, surtout dans la marine.

Pour moi, pasteur, il est une gloire que je ne puis passer sous silence. C'est, dans cette paroisse, à deux pas d'ici, que la grande Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres a commencé, il y a un peu plus de cinquante ans, et maintenant ses bienfaits s'étendent dans toutes les parties du monde. Un hommage, Messieurs, à cette œuvre sainte qui a fait faire un pas de plus à la charité chrétienne. Ah ! que de misères cruelles évitées, que de souffrances allégées, que de morts adoucies, et surtout pour nous, chrétiens, que d'âmes de plus dans le ciel !

On dit quelquefois que nous sommes ennemis du progrès ; non, le vrai progrès, nous chrétiens, nous prêtres, nous l'appelons de toute notre âme, de tout notre cœur. Nous y travaillons, et je crois que notre concours n'a pas été toujours nul.

Ah ! Messieurs, qu'on développe les sciences, qu'on invente des choses de plus en plus merveilleuses, tant mieux. Nous sommes heureux de voir l'homme par ses inventions, reprendre sur la nature l'empire qu'il avait perdu par ses péchés. Vous y contribuez par vos sages conseils, vos encouragements et vos récompenses, je vous en loue de tout mon cœur.

Mais je sens que j'abuse de votre si religieuse attention : je m'arrête.

Toutefois, un mot cependant en finissant, je l'emprunte à un discours prononcé au congrès de Liège par Mgr Korum, évêque de Trèves :

« Un historien du mouvement social a écrit : « Il ne faut pas être prophète, il suffit d'avoir des yeux pour voir, qu'au déclin du XIX^e siècle, il y aura une éruption révolutionnaire d'une puissance, d'une force, d'une étendue si effrayante que l'éruption de 1787 à 1794 ne paraîtra à côté qu'un immense feu d'artifice. » Cela serait vrai si l'Eglise n'était plus là, jetant les ardents de la charité dans la lutte, si elle n'inspirait pas à ses enfants des dévouements sans limite pour le pauvre et pour l'ouvrier ; si elle ne disait pas aux classes riches : *Souvenez-vous de vos devoirs et du compte que vous aurez à rendre à Dieu pour tout ce qu'il vous a donné, souvenez-vous de la fraternité évangélique qui vous est imposée par Dieu.* Si l'Eglise catholique est écoutée, si toutes nos puissances sont à son service, elle nous sauvera.

« Il n'y a pas longtemps, je lisais le récit d'une expérience étrange. Pendant qu'un orage éclatait et qu'un vaisseau était battu de tous côtés par les vagues en furie, il vint à la pensée du capitaine de faire verser de l'huile sur les flots ainsi soulevés. Elle tomba goutte à goutte au

« milieu de l'ouragan ; elle apaisa les flots autour du vaisseau menacé, et il fut sauvé. Je vois dans cette expérience l'image de ce qui se passera si nous sommes fidèles à l'appel du Christ, et si nous nous vouons aux bonnes œuvres qui intéressent l'ouvrier. L'orage est terrible, le vaisseau est battu de toutes parts ; eh bien ! versez dans les flots l'huile de la charité, l'huile de l'amour et de la pacification qui est un remède pour le grand mal de ce moment ; versez sans mesure l'huile du Christ : *Nomen tuum oleum est* ; l'huile de votre dévouement aux malheureux, aux travailleurs, à l'Eglise et à ses pasteurs, et le vaisseau sera sauvé. »

C'est bien là, Messieurs, ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, ce que vous allez faire parmi nous ; et c'est bien aussi pour cela que le vieux pasteur salue avec transport votre heureuse arrivée à Saint-Servan. Je prie le bon Dieu de bénir de plus en plus l'œuvre sainte que depuis tant d'années vous accomplissez avec tant de talent, de vaillance, pour l'Eglise, la France, la Bretagne, le clocher. A ceux qui accomplissent ainsi toute la loi, notre Père donne le ciel.

Pendant que M. le curé parlait, nous admirions ce prêtre vénéré qui, en dépit de ses soixante-quinze années, possède encore le zèle, l'ardeur, l'énergie et l'enthousiasme de la jeunesse.

En face de lui était assis M. de Kerdrel, presque son contemporain, qui, l'après-midi, à la séance d'ouverture du Congrès à l'Hôtel-de-Ville, devait renouveler sur nous cette agréable impression d'une nature d'élite ayant gardé à travers les années la lumineuse clarté de son intelligence et ce charme de parole dont — n'en déplaise aux jeunes — le secret semble échapper aux générations nouvelles.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

C'est devant un auditoire brillant et nombreux que le Congrès s'est ouvert, à 2 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

M. Audren de Kerdrel, sénateur, Directeur général de l'Association Bretonne, préside, ayant à sa droite M. Demalvilain, maire de Saint-Servan, et à sa gauche le vénérable abbé Collet, premier pasteur de la cité.

M. de Kerdrel ouvre la séance par le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque fois que je dois prendre la parole à l'ouverture d'un Congrès de l'Association Bretonne, ma pensée se reporte vers mon illustre prédécesseur, M. Rieffel, et je me demande comment je pourrais donner à des auditeurs plus instruits que moi, les conseils qu'il leur prodiguait avec une incomparable autorité.

Sa science profonde et la confiance qu'elle inspirait à tous lui permettaient de rendre intéressants les sujets les plus arides. Il nous suspendait à ses lèvres en nous parlant de la betterave ou de la pomme de terre.

Je n'ai rien de ce qu'il faut pour obtenir un pareil succès ; et pourtant, moi aussi, j'ai la tentation de vous dire quelques mots de la pomme de terre.

Il est si intéressant, ce produit du sol, si précieux, et sous tant de formes, pour les humains et pour les animaux, qu'on ne saurait trop s'en occuper et s'en préoccuper.

Oui s'en préoccuper, car rien n'étant parfait en ce monde, il a ses maladies et ses susceptibilités, après comme avant sa récolte.

Ses maladies ou plutôt sa maladie qui se manifeste au regard par l'aspect désolant des pampres, et à l'odorat par des émanations fétides, fait depuis longtemps l'objet des recherches et des méditations des docteurs de l'agriculture, bien des remèdes ont été proposés par eux et souvent prônés au delà de leur mérite.

Dernièrement cependant, des agronomes sérieux ont pu croire qu'on avait trouvé dans la fameuse bouillie bordelaise le moyen infaillible de guérir la pomme de terre et même de la mettre à l'abri de la contagion ; mais, à cet égard, on n'est pas encore arrivé à une certitude absolue. Deux de mes voisins, dans la sincérité desquels j'ai toute confiance, ont complètement réussi dans leurs expériences; deux autres m'ont avoué que les leurs n'avaient pas entièrement répondu à leurs espérances, et pourtant ils avaient opéré avec les plus grands soins.

De ces résultats contradictoires, on peut pour le moins conclure que la célèbre mixture est plus ou moins efficace, suivant la nature du sol et peut-être suivant l'espèce des pommes de terre ; et s'il m'est permis de donner, non mon opinion, ce qui serait ambitieux de ma part, mais mon impression, c'est qu'il paraît y avoir quelque lieu de se défier de la bouillie bordelaise, à raison même de son universalité qui la rendrait également applicable à la vigne, au pommier, à la tomate, à la pomme de terre, à tout enfin.

J'ai plus de confiance dans le médecin qui combat chaque maladie d'une façon particulière, que dans le charlatan

dont l'unique spécifique est donné comme également souverain contre la fièvre, la fluxion de poitrine et le mal de dents.

Pourtant je n'ai pas de parti pris contre la bouillie bordelaise, en temps que moyen de guérir les pommes de terre et même de les préserver du fléau qui les décime.

Peut-être manquait-il quelque chose aux expériences qui n'ont pas réussi ; peut-être les éléments dont se compose la bouillie consacrée à ces expériences étaient-ils de médiocre qualité, peut-être de grande pluies avaient-elles paralysé son effet curatif, en abrégeant la durée de son adhérence aux feuilles de la plante. Son succès serait d'une telle importance que loin de dénigrer les maîtres de la chimie agricole, il faut les encourager à poursuivre leurs recherches. Ce n'est pas en un jour et de pure intuition que Pasteur est parvenu à triompher de la rage.

La pomme de terre, disais-je il n'y a qu'un instant, n'est pas encore sauvée, alors qu'elle a été récoltée dans un état de parfaite santé. Tant que durera la belle saison, tant que règnera une température inoffensive, elle gardera sa bonne apparence et son bon goût ; mais vienne un hiver rigoureux, elle en ressentira les atteintes, si l'on n'a pas eu le soin de la très bien loger.

Sans parler de l'obscurité complète, de l'absence absolue de lumière, première condition de sa conservation, il importe de la mettre à l'abri de l'humidité et d'un froid trop intense. L'humidité la rend molle et pâteuse, de farineuse qu'elle était au début ; et si elle gèle, comme cela lui est arrivé trop généralement cette année, elle prend un goût de patate douce qui en détruit tout le mérite. Lorsque la température se relève, elle perd bien un peu de cette désagréable douceur, mais sans retrouver complètement sa saveur primitive.

On arrivera facilement à empêcher les pommes de terre de geler en les mettant dans une bonne cave ; mais tout le monde n'ayant pas une cave à sa disposition, je crois devoir indiquer, d'après M. Monclar, Vice-président de la Société agricole du Tarn, le moyen de garantir, même dans un cellier ou hangar fermé, les pommes de terre de l'action funeste du froid le plus vif.

Il s'agit tout simplement de les empiler sur un lit de chaux en poudre, d'en saupoudrer chaque couche et d'en recouvrir le tas tout entier. « La chaux, dit M. Monclar, « dans une note adressée à la Société des Agriculteurs de France, ne semble avoir par elle-même aucune action « directement conservatrice ; mais elle est un isolant, aussi « économique que puissant, qui défend ce qu'on a confié « à sa garde contre toute attaque extérieure, et lui assure, « de ce côté au moins, le maximum de conservation.

Les betteraves, dont mon illustre prédécesseur aimait aussi à nous entretenir, ont été, comme les pommes de terre, très éprouvées. Les unes, arrachées trop tard, ont été absolument perdues ; d'autres ont souffert dans les silos et dans les celliers où elles avaient cependant été déposées avec soin et avant les grands froids. Cela ne serait sans doute pas arrivé si on leur avait appliqué le procédé isolateur indiqué par M. Monclar.

Puisque j'ai parlé de betteraves, me sera-t-il permis de faire une observation que m'a suggérée la manière dont elles sont généralement appréciées et primées dans les concours.

C'est toujours non aux plus saines et aux mieux conformées, mais aux plus grosses, aux monstrueuses que l'on donne la palme. De la part de profanes facilement éblouis par les apparences, on comprend un pareil jugement, mais il étonne, venant d'agriculteurs expérimentés. De semblables dimensions, quelquefois obtenues sur un tas de

fumier, ne prouvent pas en tout cas que sur une étendue donnée, on ait obtenu un rendement exceptionnel, car on peut y arriver par un grand espacement entre les racines, sans que leur poids total soit supérieur à celui de betteraves de moindre volume, mais beaucoup plus nombreuses dans un même champ. L'expérience a d'ailleurs démontré que la betterave, non pas petite, elle serait coriace, mais de dimensions moyennes, est plus succulente, moins aqueuse que la betterave géante et que, si elle donne moins de lait que celle-ci, elle donne plus de crème et par conséquent plus de beurre.

Il y a quelques années, un cultivateur souvent primé pour ses énormes betteraves, avait apporté au marché d'une ville de Bretagne du lait de couleur bleuâtre et pauvre de crème. La police, mise en éveil, saisit un des pots de lait, le fit analyser et elle était sur le point de demander des poursuites contre le cultivateur. Cependant celui-ci prétendant qu'il n'avait pas mis une goutte d'eau dans son lait et jouissant d'ailleurs d'une bonne réputation, la police consentit à se rendre chez lui au moment de la traite des vaches. L'opération terminée, il fut reconnu que le lait, fraîchement tiré, était absolument le même que celui qui, au marché, avait attiré l'attention de l'autorité. On demanda alors au paysan de quoi il nourrissait ses vaches. En ce moment, répondit-il, étant à court d'herbe, de foin, de carottes et de navets, je leur donne exclusivement des betteraves qui ont eu le premier prix au dernier concours.

Mais je m'aperçois que pour un agriculteur improvisé, à un âge où l'on n'apprend guère plus, où l'on oublie plutôt, je me donne des airs de docteur. Et pourtant, sans empiéter du reste sur les droits de plus compétents que moi qui vous entretiendront de la grande question des engrais chimiques et de la question plus actuelle encore de la loi

de douanes, qui doit remplacer les funestes traités de commerce, je voudrais vous dire un mot sur une question trop négligée et qui a cependant son importance et son opportunité, la question des jardins de fermes.

Elle touche, plus qu'on ne saurait se l'imaginer, à la question sociale qui préoccupe aujourd'hui plus que jamais tous les esprits, et d'où peut sortir pour notre pays et pour l'Europe entière la ruine ou le salut, suivant les solutions qu'elle recevra.

Le désir, bien naturel, il faut le reconnaître, de chacun est de s'élever au-dessus de sa situation, même au risque d'en trouver une moins bonne. C'est dans les campagnes surtout que se manifeste cette disposition un peu malade des esprits. Le campagnard riche, ou simplement dans l'aisance, n'échappe pas lui-même à cette contagion, mais elle atteint surtout celui dont l'existence est médiocre ou misérable, particulièrement le journalier qui travaille pour autrui.

Le voisinage de la ville lui donne des tentations auxquelles il résiste de moins en moins. Là, se dit-il, je trouverai un travail moins fatigant que celui des champs ; je serai mieux nourri, mieux logé, et si je tombe malade, je recevrai gratuitement, dans les hopitaux luxueusement installés, les soins de médecins habiles.

Cette perspective dans laquelle, à côté d'une réalité incontestable, l'illusion a sa part, est la principale cause de la dépopulation des campagnes, au grand préjudice des intérêts agricoles et de la moralité des réfractaires de l'agriculture. Il importe donc de la combattre de toutes ses forces et de l'attaquer, dans son principe même, en améliorant, dans la mesure possible, le sort du petit fermier et surtout du journalier des champs.

Il faut le mieux nourrir et on y trouvera personnellement son compte, car une bonne alimentation donne à

l'homme de la force et du courage à l'ouvrage. Il faut, comme on l'a déjà fait dans plus de 40 départements, organiser un service de médecine gratuite. Pour ce qui est de la nourriture, il ne suffit pas qu'elle soit abondante et substantielle. C'est quelque chose, ce n'est pas assez. Il est bon d'introduire dans l'alimentation une certaine variété, l'agréable avec l'utile ; et ceci m'amène au jardin de la ferme.

En Anjou, en Poitou, dans une grande partie de la Normandie et du Maine, toute ferme possède cette annexe dont l'importance, à plus d'un point de vue, est incontestable. En Bretagne, au contraire, excepté dans quelques parties de la Loire-Inférieure et de l'Ille-et-Vilaine, c'est à peine si l'on trouve près de la maison du laboureur un méchant courtil de 5 ou 6 ares, où avec un peu de chanvre destiné à l'entretien de la literie et du linge de corps, se montrent quelques cerisiers et quelques pruniers également sauvages.

Au lieu de cela je voudrais un vrai jardin, non pas énorme et demandant trop de soins, aux dépens de la culture des champs, mais un jardin de 15 à 20 ares, où l'on cultiverait, non pour le marché, mais pour la maison, non seulement les légumes potagers, choux, carottes, oignons, navets et poireaux, mais des haricots, des petits pois, des fèves et de la salade.

Aujourd'hui, bien des fermiers, même dans l'aisance, sont réduits à chercher au loin, à la ville, et à quel prix, même ce qui est nécessaire pour le plus modeste pot-au-feu ; et mon ambition pour eux irait au delà d'une stricte satisfaction donnée à ce besoin de première nécessité.

Je voudrais aux cultivateurs des légumes en abondance, et pourquoi pas un peu de dessert que lui fourniraient des cerisiers greffés, des pruniers, des pêchers, des abricotiers, des groseillers, des framboisiers, des fraisiers, que sais-je ?

Ce n'est pas tout encore, le jardin de la ferme, tel que je le conçois, contiendrait quelques fleurs d'une culture facile. Si le plus important est de fortifier l'estomac et de flatter le palais, les yeux et l'odorat ont aussi leurs besoins et leurs jouissances.

Faites que la ferme soit jolie, d'un aspect attrayant, que le soir une promenade dans le jardinet vous repose du rude labeur du champ, ses habitants alors, se trouvant quelque chose des messieurs, des bourgeois, ne rêveront plus avec la même ardeur de prétendus paradis terrestres où l'antique serpent semble s'être perpétué et avoir mêlé son venin au progrès universel de la civilisation matérielle.

Que de choses encore à vous dire sur ce sujet, mais Directeur de l'Association Bretonne, j'ai, en quelque sorte, la situation et les obligations d'un père de famille. Si j'ai une fille aînée qui s'appelle l'Agriculture, j'en possède une cadette qui se nomme l'Archéologie ; et vous me permettez bien d'en dire quelques mots.

Son programme toujours étendu et varié présente encore, cette année, un vaste champ à ceux de nos confrères qui cultivent le monument et le document de toute sorte. Je n'en veux pour preuve que deux ou trois de ses questions.

La première, peut-être plus géologique qu'historique, a déjà été traitée par des savants remarquables. Ici même, un ancien préfet, administrateur des plus distingués, M. Chèvremont, auquel les événements politiques avaient créé des loisirs, a eu l'heureuse idée de les consacrer à l'étude des problèmes que poseront longtemps encore les côtes de la Bretagne. Elles se sont évidemment modifiées dans la longue série des siècles qui nous ont précédés. Ici des forêts sous-marines, des monuments mégalithiques, et des constructions romaines, habituellement couverts par la mer, se montrent au jusant des plus grandes marées et

attestent un affaissement du sol. Là, des érosions semblent avoir produit l'effet contraire. Après M. Chèvremont, le très savant doyen de notre Faculté des Sciences, M. Sirodot et un prêtre distingué du diocèse de Rennes, M. l'abbé Hamar, se sont livrés à de sérieuses recherches sur les révolutions physiques du littoral breton ; mais aucun d'eux n'a sans doute la prétention d'avoir dit le dernier mot sur ce sujet hérissé de difficultés et plein de mystères.

La troisième question du programme de la Section d'Archéologie et d'histoire mérite une attention particulière. Elle nous appelle à dresser la liste complète des saints de Bretagne et à étudier spécialement les moins connus. *Complète* est peut-être une épithète ambitieuse qui demanderait à être suivie de ces trois mots : *autant que possible*. Enfin les chemins sont ouverts et largement.

Après l'important travail qui fut le glorieux début de notre éminent confrère, M. de la Borderie, à l'âge de vingt ans, son premier pas vers l'Institut, personne n'ignore l'influence qu'ont eue nos saints sur la civilisation morale et matérielle de notre pays. Ce n'est donc pas seulement par leur admirable piété, mais par leurs bienfaits de toute sorte qu'ils ont droit à la reconnaissance de la postérité. — Tous ne sont pas également illustres ; tous n'ont pas d'histoire comme les Malo, les Samson, les Gildas, les Melaine, les Yves de Kermartin et bien d'autres ; mais tous, ou à peu près, ont une légende dans laquelle à une portion de vérité s'unit souvent un charme poétique qui n'est pas sans avoir son prix. C'est donc tout à la fois un plaisir et un devoir pour nous que de faire sortir de leur obscurité, plus ou moins complète, ces premiers guides de nos pères sur le sol hospitalier de l'Armorique.

Et tout d'abord, pour arriver à ce résultat, il y a à rechercher bien des noms parfois défigurés et générale-

ment ignorés. Puis, sur cet indice, il y aurait, comme l'a fait M. de la Villemarqué, et comme l'ont fait ensuite MM. de Penguern et Luzel, pour recueillir nos chants populaires, à interroger les vieillards, les mendiants, les meuniers, les tailleurs, dépositaires fidèles des souvenirs de la contrée, et en premier lieu les prêtres, puisque tous, pour ainsi dire, sont mieux placés que qui que ce soit pour connaître la chronique religieuse de nos paroisses.

Mais comment résoudre le premier problème, comment dresser ce catalogue qui nous est demandé par les auteurs de notre programme ?

En dehors de l'enquête à laquelle on peut se livrer sur tous les points de la Bretagne et des indications que fournissent tant de noms précédés du mot saint, voici un moyen que je propose avec quelque confiance dans son succès.

Tout le monde sait que le monosyllabe Loc, si fréquent dans la composition de nos noms de lieux, est presque toujours suivi d'un nom de saint, exemples : Loctudy, Locronan, Locunolé, Local, Locmalo, qu'il en est souvent de même de L'affixe-Lan, signifiant église ou monastère, plus habituellement que lande ou terre, exemples : Landeleau, Landivisiau, Janildut ; et quelquefois du préfixe Plou, Ploe, Plu, Ple, comme dans Ploufragan, Ploudaniel, Plouedern, Ploërmel, Plélo.

Eh bien ! que sur une carte de Bretagne, de Cassius ou de l'État-major, on ait la patience de relever tous les noms commençant par ces petits mots, surtout par les deux premiers ; et, avec ce flair qu'on acquiert par des études philologiques sérieuses et persévérantes, on arrivera, j'en suis convaincu, à découvrir des noms de saints, plus ou moins connus du peuple des campagnes, mais inconnus aux hagiographes les plus érudits.

Les quatrième et cinquième questions relatives à l'histoire de l'agriculture, en particulier à la culture de la vigne en Bretagne et à l'élevage du cheval avant ce siècle, offrent, outre leur intérêt intrinsèque, l'occasion pour les archéologues de l'Association de donner à leurs confrères, les agriculteurs, un témoignage de l'importance qu'ils attachent à leurs utiles et féconds travaux.

Que citerais-je bien encore parmi les questions du programme d'histoire et d'archéologie. Sans parler de celles qui concernent spécialement la ville de Saint-Servan et la cité d'Aleth qui fut son berceau, je m'arrêterai un instant au n° 7 ainsi conçu : « *Signaler les principaux monuments existant hors de Bretagne, — et aussi les principaux documents écrits, recueillis en dehors de notre province, — qui peuvent, les uns et les autres, éclairer notre histoire.* »

Avant que le perfectionnement croissant des moyens de locomotion eût développé au point où elle est parvenue la tendance à l'émigration, qui les pousse vers les grandes villes et surtout vers Paris, les Bretons passaient à juste titre pour ceux des français qui étaient les plus attachés à leur sol et à leur foyer. Cependant, même au moyen âge, des calamités nationales, des guerres ou de grands courants religieux comme les croisades ou certains pèlerinages célèbres, les entraînaient plus d'une fois loin de chez eux ; et bien qu'ils n'en sortissent généralement qu'avec l'esprit de retour, plus d'un resta où l'avaient poussé les événements, et là, sous les formes les plus diverses, laissa des traces dont la constatation permettrait d'ajouter à notre histoire provinciale un complément qui aurait sa valeur.

Déjà, au Congrès d'Auray, il y a de cela treize ans, j'essayai, par quelques exemples, de montrer que l'histoire des Bretons hors de Bretagne ne serait pas dépourvue d'intérêt.

La fondation par eux au ^xe siècle d'un monastère de Saint-Gildas, dans le Berry, à Bourg Déols. L'établissement de colonies bretonnes aux ^{xi}e, ^{xii}e et ^{xiii}e siècle à Paris, à Orléans, à Chartres où des quartiers importants portent encore, ou ont porté, le nom de Bretonnerie, furent les principaux faits que je citai à l'appui de ma thèse. J'espère que parmi nos confrères, moins occupés que moi par les choses du présent, il s'en trouvera qui, par de nouvelles excursions dans l'histoire de plus d'une province, montreront que les Bretons, même malheureux, exilés, expulsés de leur terre natale, surent par leur bravoure, autant que par leur piété, étendre la bonne renommée dont ils ont toujours joui et qu'ils conservent encore dans ce grand ensemble de trente-deux provinces dans ce cher et noble pays qui s'appelle la France.

Où partout, en France, on parle des Bretons avec une faveur marquée dont ils ont le droit d'être fiers; leur bravoure, leur franchise, la simplicité de leurs mœurs sont proverbiales et pourquoi ne le proclamerais-je pas avec orgueil, ces qualités de notre race n'ont pas peu contribué à la popularité de l'Association Bretonne où elles se sont montrées dans tout leur éclat. Dans son sein, depuis bientôt un demi siècle qu'elle existe, ces qualités, ces vertus n'ont-elles pas distingué au suprême degré les de Blois, les Bizeul, les du Chatelier, les Sesmaisons, les Kerarmel, les du Breil, les Courson, les Querret, les Kerjégu, les Brune, les Champagny, les Flagelle, les Ropartz, les Châteaueux, les Halleguen, les Galle, les Gautier du Motay, les Ménard, les du Laurens, Les Ramé, les Kergorlay et tant d'autres.

Et je ne parle que des morts pour ne pas mettre à une trop rude épreuve la modestie des vivants.

Hélas! comme dit la ballade allemande, les morts vont vite.

Que de vides, chaque année, dans nos rangs. Tout récemment encore, hier, pour ainsi dire, n'avons-nous pas perdu Pol de Courcy, M. René Galles et Mgr du Marhallach, protonotaire apostolique, ancien député, ancien aumônier des mobiles de Quimper.

L'éminent Prélat, souvent retenu loin de nous par ses pieuses fonctions remplies avec un zèle admirable, ne manquait cependant jamais l'occasion de nous montrer sa sympathie; et à une époque où il jouissait de plus de liberté, il s'était occupé tout à la fois, avec un égal succès, d'agriculture et d'archéologie; un temps fut qui n'est pas éloigné, où des archéologues, non des antiquaires, hélas! trop écoutés, soutenant que les romains n'avaient pas sérieusement occupé notre province, il leur donna, l'un des premiers, un démenti par la découverte d'une importante villa romaine dans sa délicieuse habitation du Perennou.

M. René Galles, ancien intendant militaire, que le devoir professionnel avait trop fréquemment enlevé aux études archéologiques pour lesquelles il avait une rare aptitude et une véritable passion, a cependant occupé dans l'Association Bretonne une trop grande place pour ne pas avoir droit à notre reconnaissance. Né dans le Morbihan, M. René Galles s'était surtout attaché à l'exploration des monuments mégalithiques plus abondants et plus remarquables dans ce département que partout ailleurs; et, comme son cousin Louis Galles, il avait pris une part importante aux nombreuses fouilles qui ont fourni à la ville de Vannes les éléments d'un musée sans égal dans son genre.

Quant à Pol de Courcy, c'était, on peut le dire, une de nos colonnes. Ses travaux héraldiques, composés, non pour la satisfaction de prétentions particulières, mais dans l'intérêt de l'histoire, son seul but, ses guides historiques et descriptifs restés si populaires par leur supériorité sur

toutes les publications du même genre, lui avaient fait un nom même en dehors de notre province. D'autres travaux moins connus mais aussi estimables, communiqués à notre Association, l'avaient placé à l'un des premiers rangs des érudits bretons. — Et on est loin d'avoir tout dit de Courcy quand on n'a parlé que de ses œuvres. Sa personne leur était supérieure, il avait encore plus d'esprit que de science.

Qui de nous n'a pas connu quelques-unes de ces personnes d'une figure tellement mobile, tellement expressive qu'elles font le désespoir des peintres ; si complète que soit la ressemblance de leur portrait, de dessin et de couleur, il y manque toujours quelque chose. L'exactitude matérielle y est, mais je ne sais quoi d'insaisissable qui, faute d'une meilleure expression, se nomme la physionomie, laisse presque toujours à désirer. Eh bien ! au moral, Pol de Courcy donnerait à son biographe un embarras analogue à celui du peintre devant ces figures exceptionnelles. Sa finesse, son enjouement, sa verve dépassaient tout ce qu'on pourrait en dire. La mort d'un tel homme laisse dans une association comme la nôtre un vide qui ne se comble pas.

Mais si nous ne devons pas oublier nos morts, c'est assez en parler. En vous en entretenant plus longtemps, je risquerais d'assombrir cette réunion qui est une fête. Un mot pourtant encore. Nos chers disparus ne nous ont pas seulement laissé des regrets, ils nous ont laissé le souvenir d'une existence à imiter. C'est en nous montrant fidèles à leurs traditions que nous honorerons le mieux leur mémoire.

Soyez, mes chers Confrères, laborieux, dévoués comme eux à l'Association Bretonne et à la Bretagne elle-même. Creusez, comme ils l'ont fait, le sillon de l'agriculture et celui de l'archéologie et de l'histoire, apportez dans vos relations leur esprit de tolérance et de cordialité mutuelles,

leur éloignement pour les questions qui divisent et irritent, leur attachement à celles qui rapprochent et font, sur le large et commun terrain du patriotisme, la force de l'Association et le charme de ses Congrès. Vous mériterez alors d'être, vous aussi, cités un jour comme des modèles, et vous laisserez à vos successeurs, avec des souvenirs impérissables, le trésor de l'exemple, le plus précieux et le plus glorieux des héritages.

Ce discours, écouté avec une attention soutenue et un vif intérêt, a été fort applaudi.

M. le Président donne la parole à M. le vicomte Charles de Lorgeril, Directeur de la Section Agricole de l'Association Bretonne, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Lorsqu'après le Congrès de Dinan, il s'est agi de fixer le rendez-vous pour le Congrès de 1894, j'ai insisté énergiquement en faveur de Saint-Servan.

Vous me direz : « C'est bien naturel, puisque vous êtes de la maison, et que charité bien ordonnée commence par soi-même. »

D'accord. En tous cas, je me félicite de mon initiative, et mes collègues de la Direction générale se félicitent, j'en suis certain, d'avoir accédé à mes désirs, en présence du sympathique accueil qui nous est fait par la municipalité et la population de Saint-Servan.

Depuis notre dernier Congrès, un grand fait économique s'est produit : le vote, par la Chambre des députés, des

nouveaux tarifs de douane. A la rentrée du Parlement, le Sénat les examinera à son tour, mais l'opinion publique a pris position dans le débat avec une telle netteté, qu'il n'est pas probable (notre éminent Directeur général vous le dira) qu'aucune modification grave soit apportée par la Chambre-Haute au projet voté au Palais-Bourbon.

Les traités de 1860, Messieurs, et ceux de 1881, avaient livré à l'étranger le marché français — le plus riche marché du monde et qui ne vaut pas moins de 34 milliards.

Le régime de ces traités, appelé à tort « Libre Echange », ne tarda pas à recevoir son véritable nom. On l'appela plus judicieusement « *dupe échange* », parce qu'il accordait beaucoup à l'étranger qui, en échange, rendait fort peu d'avantages ; mais le dupé échange vit, dans ces dernières années, s'aggraver son cas. Lorsque de toutes parts les barrières de la protection s'élevèrent contre les produits de notre agriculture et de notre industrie, en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Angleterre, et prirent aux Etats-Unis, avec le Bill Mackinley, la forme de la prohibition la plus caractérisée, « le Libre Echange » justifia d'être appelé non seulement le dupé échange, mais « la protection au rebours. »

Dans ces conditions, Messieurs, l'ouvrier de l'industrie, aussi bien que l'ouvrier agricole, a ouvert les yeux ; chacun s'est aperçu que tout travailleur tour à tour produit et consomme ; dès lors, le vieil antagonisme entre producteur et consommateur a disparu de lui-même, et l'on n'a plus en somme trouvé derrière les traités de commerce pour les soutenir qu'une poignée d'intermédiaires et de spéculateurs dont le métier justement consiste à abuser de capitaux accumulés pour écraser le marché du producteur d'abord, et tondre ensuite jusqu'à l'écorcher le malheureux consommateur.

Et c'est ainsi que, sous la pression de l'opinion, c'est-à-dire du corps électoral, s'est trouvé constitué le bataillon sacré des 350 qui, presque sans y changer une syllabe, ont voté le projet de loi, élaboré par la commission des douanes.

Or, Messieurs, ce projet présente une caractéristique très remarquable. C'est bien moins la production nationale en tant que matière première que la main d'œuvre de l'ouvrier qu'il entend sauvegarder.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur cette remarque dans le courant du Congrès et, chiffres en mains, il me sera facile d'établir que si la commission des Douanes a jusqu'à un certain point donné satisfaction à l'agriculture, on peut dire néanmoins que la commission des douanes a encore fait beaucoup moins pour l'agriculture que pour les autres industries nationales.

Dieu nous garde, Messieurs, d'en être jaloux ; nous nous félicitons au contraire de voir ainsi combler les vœux des autres travailleurs ; cela légitime l'espoir que nos justes revendications à nous-mêmes auront leur tour.

Nous avons en ce pays, Messieurs, l'heureuse chance de posséder une grande Société agricole dont l'existence est justement et depuis longtemps reconnue d'utilité publique, c'est la Société des Agriculteurs de France. Lorsqu'il s'est agi de lutter contre les privilèges octroyés par les traités de commerce à tout ce qui ne payait pas le budget de la France, c'est la Société des Agriculteurs de France qui a pris la tête du mouvement. Elle marche toujours ainsi la première dans la voie du progrès ; rien ne lui a coûté pour soutenir les efforts des novateurs, seconder les initiatives, encourager les bonnes volontés.

Et tenez, ici même, Messieurs, à ce Congrès de notre Association Bretonne, je suis heureux de saluer les délégués de la Société des Agriculteurs de France ; ils sont

venus à nous, comme ses représentants autorisés, et ils ne sont pas venus les mains vides. Ils nous apportent des médailles qui seront dans nos concours les plus dignes et les plus précieuses récompenses, tant à cause de la haute compétence des délégués chargés de les attribuer, que par suite du mérite supérieur qui s'attache à l'origine de ces distinctions.

Vous me permettez, Messieurs, de joindre ma voix à celle de notre Directeur général pour adresser, au nom des ruraux de Bretagne, un hommage et un remerciement à la Société des Agriculteurs de France et particulièrement aux hommes éminents qui en ont la direction.

Eh bien, Messieurs, la Société des Agriculteurs de France, dans sa session si brillante et si fructueuse de 1889, a dressé les cahiers de l'Agriculture française. Après avoir été mûrement étudiés, ils ont été l'objet d'une enquête à laquelle ont répondu les organes les plus autorisés du monde agricole.

Or, le premier chapitre de ces revendications de l'agriculture comprend bien en effet les tarifs de douane, et nous les tenons. Mais après, il y a autre chose : le crédit agricole, par exemple, où en est-il ? Et la réforme de ces tarifs de pénétration qui permettent à l'étranger d'user de nos chemins de fer à meilleur marché que nous-mêmes ? Sont-ils réformés ?

Et la représentation officielle de l'agriculture, l'avons-nous ? Possédons-nous cet organe qui nous permettra de nous faire entendre des pouvoirs publics ; cette représentation légale, Messieurs, plus efficace que les Chambres consultatives de 1851 composées au bon plaisir de l'administration, et que l'on est toujours libre, par cela même qu'elles sont consultatives, de ne point écouter ou de ne jamais consulter.

Où en est le progrès vers la liberté d'association, cette liberté primordiale de toute société civilisée et dont la loi de 1884 ne constitue qu'un avant-propos ?

Et, enfin, à quand la réforme du principal de l'impôt foncier, qui passionne à un si haut point l'opinion du pays agricole.

L'impôt foncier, Messieurs, le plus inique des impôts, parce qu'il est le plus mal réparti : il est plus brutal, plus inexorable que la dime, car si la dime prenait 10 gerbes à qui en récoltait 100, elle n'en enlevait que 5 à qui n'en récoltait que 50.

L'impôt était alors proportionnel à la récolte, et de là le proverbe : « Où il n'y a rien, le Roi perd ses droits. » Quoi qu'il arrive, je ne sache pas que le fisc aujourd'hui abandonne jamais les siens.

L'on dégrève l'usine qui chôme, la maison sans locataires ; il n'y a que la terre, Messieurs, que la loi ne dégrève pas quand elle cesse de produire.

Et enfin, Messieurs, disons toute la vérité : De tous les impôts, eh bien, le plus anti-démocratique, c'est l'impôt foncier. Je sais bien qu'il y a des contradicteurs sur ce point, mais, j'en suis bien fâché pour eux, leur statistique est en défaut.

Voulez-vous quelques chiffres ? En voici.

Sur 32 millions d'hectares cultivés, 27 1/2 comptent dans la petite et moyenne culture ; 4 1/2 seulement dans la grande.

19 millions 1/2 (exactement 19,380,000) sont cultivés par main, c'est-à-dire par le propriétaire ; 4 millions 1/2 sont cultivés, de compte à demi.

Moins de 9 millions d'hectares sont cultivés par des fermiers, 8 millions 950,000 sur 32,000,000. Ainsi, en réalité, l'impôt foncier est payé dans la proportion de

73 0/0 par la famille agricole qui vit de son travail quotidien, et arrose de ses sueurs le champ qui la nourrit. Voilà la vérité. Vous étonnerez-vous maintenant, Messieurs, de l'impopularité de l'impôt foncier. Et, lorsque l'on vient dire aux petits qui en souffrent davantage, quand on vient leur dire : Attention ! Il ne dépend que de vous-mêmes d'être débarrassés de votre fardeau, jugez s'ils tendent l'oreille.

Et, à ceux qui demandent comment cela pourra bien se faire ? — Mais, c'est bien simple, leur répond-on. Vous avez le bulletin de vote. Apprenez à vous en servir.

— Vous avez des représentants à choisir ? Choisissez-les ayant intérêt à vous défendre, prenez vos précautions et que vos mandataires vous fournissent un gage de leur dévouement dans l'identité de leurs intérêts avec les vôtres.

Et, comme après tout, mes amis, vous êtes quinze millions sur 25 — le jour où vous vous mettez tous la tête dans le même bonnet — il faudra bien que les pouvoirs publics capitulent devant vous.

— Eh bien, Messieurs, ce petit discours, deux de mes amis l'ont recueilli presque mot pour mot de la bouche de certain ministre de ma connaissance.

« L'impôt foncier, disait M. le ministre... L'impôt foncier ? Je le trouve excellent. Mais que voulez-vous que j'y fasse ? Pour le supprimer, vous nous jetez dans les jambes une campagne populaire ! Eh bien, alors ? nous y mettrons les pouces. »

Et effectivement, Messieurs, les pouvoirs publics y mettront les pouces, et cela ne tardera peut-être pas beaucoup.

J'en ai pour garant la parole du ministre que je viens de vous citer ; mais quelque autorité que je reconnaisse à cette parole, je tiens pour la réalisation du programme agricole une garantie encore plus sûre :

C'est la volonté de la démocratie rurale, nettement formulée dans vingt meetings auxquels j'ai pris part depuis deux ans, un peu partout, en France.

Longtemps la démocratie rurale s'est ignorée elle-même.

Aujourd'hui, croyez bien qu'elle connaît sa puissance et tend à l'exercer.

Elle est, par la loi du nombre, maîtresse de ses destinées. Et je sais un groupe d'hommes politiques appartenant du reste à des opinions diverses, qui se chargent de lui en rafraîchir la mémoire.

Ah ! par exemple, cette dernière mission n'est pas du goût de tout le monde. Il y en a qui appellent cela « déchaîner le lion populaire. »

Le lion populaire ? Mais je vous le demande, quel intérêt avons-nous à ce qu'il soit enchaîné ?

Le lion rural ? Mais nous le souhaitons au contraire fier, indépendant, délivré de toutes ses entraves.

Ah ! certes, dans cette fin de siècle névrosée où nous souffrons tant de l'abus de la politique et autres denrées frelatées, estimons-nous heureux, Messieurs, de tenir en réserve pour la patrie notre démocratie rurale, affranchie de ses lisières, et qui trouvera, dans ses membres robustes et son cœur encore sain, tout ce qu'il faut pour sauvegarder nos vieilles traditions françaises d'honneur, de progrès et de vraie liberté.

Le discours de M. de Lorgeril, plein d'aperçus originaux et de chiffres éloquentes, fréquemment interrompu par de nombreuses marques d'approbation, est salué par une double salve d'applaudissements.

Puis M. de la Villemarqué, membre de l'Institut, président de la Section d'Archéologie, prononce le discours suivant :

Agr.

MESDAMES, MESSIEURS,

A son tour, le Président de votre Classe d'Archéologie vient remplir ici un devoir : il doit des remerciements à l'Association Bretonne : c'est du fond du cœur qu'il les lui offre ; il n'a pas reçu sans émotion le témoignage d'une confiance dont il est fier ; mais ce témoignage, il le sent bien, va moins aux services réels qu'à la bonne volonté, et il comprend plus que jamais le mot qu'adressait à de vieux compagnons leur chef pour soutenir leur courage : *Durate !*

Un romancier, qu'on va recevoir un de ces jours à l'Académie française, a peint deux pêcheurs bretons, à la barre, attachés l'un à l'autre par la ceinture, et luttant contre la mer, en Islande. Ruisselants d'eau, s'arc-boutant, pour n'être pas renversés, ils se tiennent ferme. Après chaque masse d'eau tombée, ils se regardent en souriant, à cause de tout le sel amassé dans leurs barbes. Ils chantent même contre le vent, et voici leur chanson :

*Jean François de Nantes,
Jean François !
Jean François !*

C'est leur saint patron qu'ils invoquent, et une de leurs mains s'agite pour un signe de croix.

Vos pères, Messieurs les habitants de la ville de Saint-Servan, faisaient le même appel au patron du pays qui nous reçoit si bien, et des litanies du VII^e siècle nous ont transmis l'invocation :

Saint Servan (1), priez pour nous !

(1) *Cerbane.*

Porté par le Gulf-Stream, moins que par la Providence, aux Orcades, il y avait trouvé la « terre de promesse, » les « îles fortunées, » l'Eldorado de sa foi.

Plus tard, votre compatriote Jacques Cartier, en découvrant le Canada qu'il marqua de sa *merche*, comme il disait dans son langage de patriote et de chrétien, voulut l'appeler *Saint-Servan*.

Hier encore, l'amiral Bouvet, dont je vois ici des parents, bombardant le navire anglais l'*Amelia*, songeait à sa ville natale ; vous ne l'avez pas oubliée non plus, Amiral Véron.

Que les *Petites Sœurs des pauvres*, votre gloire aussi, pensent toujours à leur berceau, nous n'en doutons pas.

À Rome, leur digne fondateur ne les met pas non plus en oubli, je le sais, auprès de Saint Pierre *in Vinculis*, quand il va demander la résignation à saint Malo, dans cette chapelle si bien décrite au Congrès de Dinan par le savant *Clericus Alctensis*, (M. l'abbé Duchesne) et chantée par Brizeux :

Patron des voyageurs, les fils de ton rivage
Connaîtront désormais ton nom italien ;
Et tu seras un but dans leur pèlerinage.

Car nous sommes toujours les mêmes, nous autres Bretons, Messieurs ; toujours à la recherche de la « terre de promesse ! »

Nous sera-t-il donné de la trouver ?

En attendant, permettez au Président de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne de vous annoncer une découverte qu'on vient de faire.

Elle a eu lieu à Quimperlé, dans les ruines de l'ancien presbytère de la ville ; on y a trouvé la médaille que voici :

Au droit : un génie, debout sur un autel, tient d'une main

le serpent symbolique de la Prudence ; de l'autre, une palme : à ses pieds, à droite et à gauche, deux épis de blé ; tout autour, ces quatre mots français en caractères romains :

DE PRVDENCE VIENT ABONDÈCE.

Au revers : trois couronnes d'épis ; deux sur terre, l'autre en l'air, de la forme d'une mitre d'Abbé surmontée de sept étoiles et de vingt-et-un globes d'or : au pourtour : ces trois mots latins :

MANET ULTIMA COELO,

« La dernière est au ciel ».

Pour qui et pourquoi a été frappée cette médaille ? On s'en doute ; mais ne conviendrait-elle pas à l'Association Bretonne ? En tout cas, elle convient bien à tous les Bretons. Pour nous, en effet, le suprême espoir, la dernière couronne est là-haut : *Manet ultima coelo !*

Après ce discours, M. le Président clot la séance d'ouverture en faisant connaître les propositions du Comité pour la formation des bureaux de chaque section.

Tous les noms présentés ont été acclamés.

Voici la composition des bureaux du Congrès :

Présidents d'honneur :

S. E. le Cardinal Place.
M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

MM. le Maire de Saint-Servan.
La Chambre, député.
le général Vosseur.
le Curé de Saint-Servan.

Président du Congrès :

M. l'amiral Veron.

Vice-Présidents :

MM. le Curé de Saint-Servan.
l'abbé Daniel, curé de Dinan.
Deschard, chef du service de la Marine.
E. Fontan, Conseiller général.

SECTION D'AGRICULTURE

Président :

M. Alphonse Boby de la Chapelle.

Vice-Présidents :

MM. Jardin-Macé.
F. Le Joliff.
le Comte de Kergariou.
Bahezre de Lanlay.

Secrétaires :

MM. Léon Houïtte de la Chesnais.
de Villèle.
Carl La Chambre,
Robert de Lorgeril.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE*Présidents :*

MM. de Kerdrel.
l'abbé Duchesne.

Vice-Présidents :

MM. Félix Robiou.
abbé Guillotin de Corson.
Jouon des Longrais,
abbé Robert.
Barthélémy Poequet.

Secrétaires :

MM. Edouard Le Maréchal.
Gibert.
Bazin.
de Calun.

M. l'amiral Veron, dont le nom avait soulevé dans la salle un tonnerre d'applaudissements, a, en termes vibrants d'émotion, remercié l'Association Bretonne de l'honneur inattendu qu'elle lui a fait, et qu'il doit uniquement, dit-il, à sa qualité de Servannais.

Au nom de ses compatriotes, il souhaite à l'Association une chaleureuse bienvenue, et l'assure qu'elle trouvera à Saint-Servan l'accueil sympathique et reconnaissant auquel elle a droit.

La réunion a pris fin vers 3 heures et demie, et les deux sections se sont réunies dans leurs bureaux respectifs pour arrêter le programme de leurs travaux.

BULLETIN AGRICOLE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
AGRICOLE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

—

Classe d'Agriculture

—

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1891

CONGRÈS DE SAINT-SERVAN



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE DE RENÉ PRUD'HOMME

1892

ASSOCIATION BRETONNE

SECTION D'AGRICULTURE

COMPTE-RENDU DES CONCOURS

Nos différentes expositions agricoles, favorisées par un temps splendide, attiraient une imposante affluence d'agriculteurs, de sportmen et de visiteurs élégants, sur la jolie promenade du Mouchoir-Vert, aimablement mise à la disposition de l'Association Bretonne par la ville de Saint-Servan.

Tous, même les esprits les plus prévenus, ont été unanimes à reconnaître que ces concours variés étaient on ne peut plus remarquables par la beauté et la perfection des bestiaux et des chevaux, par la qualité exceptionnelle des produits.

Le premier jour, 122 animaux de l'espèce bovine venaient prendre place par classes, catégories et sections, à l'ombre des grands arbres qui bordent les allées. Ils se décomposaient ainsi : 15 Durham inscrits au herd-book, 40 Jersiais de pur sang et 67 sujets de races Bretonne, Normande ou de croisements divers.

Comme il est toujours facile de critiquer, une certaine presse a quelque peu blâmé l'Association Bretonne d'avoir créé des classes spéciales pour les races étrangères, et lui a reproché amèrement de n'avoir pas attribué plus de prix à la race Bretonne. Les journaux en question, ardents champions du régime actuel, ne s'aperçoivent pas qu'ils font là, avant tout, le procès des actes d'un Gouvernement qu'ils défendent cependant avec passion. En effet, qu'ils se reportent aux arrêtés ministériels réglant nos grands concours régionaux, et ils verront, pour ne parler seule-

ment que de la race Durham, que l'Etat, en 1890, lui a affecté 137 prix, valant ensemble 29,900 fr., tandis qu'il n'en accordait à la race Bretonne que 30, s'élevant modestement à 4775 fr. Cette année-ci, on réservait encore aux Durhams 120 prix d'une valeur de plus de 26,000 fr., et aux Bretons 51 prix formant tout au plus 8780 fr.

Il y a quelques mois la Société Départementale d'Agriculture et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine, demandait au Ministre un traitement plus favorable pour la race Bretonne, il lui fut répondu par une fin de non-recevoir.

L'Association Bretonne, quoi qu'on en dise, n'est pas tombée, tant s'en faut, dans la même exagération, car, si elle a été généreuse à l'égard de deux races étrangères rendant les plus grands services dans notre pays, l'une par son extrême aptitude à l'engraissement, l'autre par ses éminentes qualités beurrières, elle ne s'est pas montrée aussi parcimonieuse qu'on voudrait le faire croire pour les animaux bretons et des variétés locales. Il suffit de consulter la liste des récompenses pour se convaincre que les prix ont été répartis de la façon la plus équitable et pour ainsi dire dans des proportions mathématiques, entre les trois classes, suivant le nombre des animaux exposés.

Les Commissions sérieuses ne doivent pas faire de sentiment et se laisser influencer par une préférence en faveur de telle ou telle race, seule la valeur des concurrents doit guider leurs jugements. Or, c'est ce qui a eu lieu à Saint-Servan, tout le monde s'est plu à le constater.

Comment ne pas s'arrêter avec admiration devant les merveilleux Durhams de M. Després, de la Guerche, dont les étables luttent aujourd'hui avec tant d'avantage contre les plus célèbres de l'Anjou, du Maine, du Nivernais? C'est M. Després qui, l'hiver dernier, au Concours général du Palais de l'Industrie à Paris, obtenait le prix d'honneur. Un pareil triomphe agricole remporté par un agriculteur d'Ille-et-Vilaine, donne au dehors une haute idée de ce que peut être, dans certaines parties de la Bretagne, l'élevage bien compris et dirigé avec intelligence. Il n'est donc pas étonnant que ces irréprochables animaux aient reçu quatre premiers prix à Saint-Servan.

De leur côté les Durhams de M. Letanneur, de la Gouesnière, et de M. Gérard, de Marcillé-Robert, agriculteurs bien connus pour

leurs succès répétés dans les grands concours, méritaient bien les prix qu'ils ont obtenus.

La classe des Jersiais n'était pas moins digne d'attention, et au dire autorisé d'un grand éleveur de Jersey, présent au Concours, il serait difficile, même dans son Ile, de réunir un ensemble meilleur et plus satisfaisant. Il signala plusieurs taureaux et génisses, qui, selon lui, seraient facilement payés en Angleterre de 40 à 50 livres, c'est-à-dire de mille à douze cents francs.

C'est que MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, M. Charles La Chambre, M. le Marquis de Querhoënt, avaient envoyé le choix de leurs vacheries, et que M. Lefas, de Saint-Malo, M. Etienne Hus, de Saint-Jouan-des-Guérets, M. Le Bien, de Saint-Servan, M. Lemarié, de Paramé, etc., exposaient pour leur part des sujets de premier ordre.

Ces deux classes formaient incontestablement la plus belle partie du Concours. Aussi, le Jury, jugeant avec la plus entière impartialité et une rare compétence, décerna-t-il à M. Després, le prix d'honneur pour la race Durham, et remit-il à MM. de Lariboisière et Ayraud, la médaille d'or de la Société des Agriculteurs de France, comme prix d'honneur des races diverses.

Quoique moins brillante que les précédentes, la troisième classe, néanmoins, ne laissait guère à désirer. On remarquait d'excellents animaux de la grande race Bretonne du littoral, de superbes Cotentines et de bons croisements Durham-Breton, Durham-Manceau, Durham-Cotentin, Breton-Cotentin.

Les lauréats étaient nombreux, et je citerai parmi les principaux, M. Rubin, de Domagné, M. Letanneur, Madame veuve Lodin, de Saint-Servan, M. le Marquis de Querhoënt, M. Lefas, M. du Breil de Pontbriand, M. Berthelot, de Meillac, M. Hervouin, de Moutiers, M. Cloué, d'Argentré, M. Gérard, etc.

D'autre part, M. Letanneur obtenait le premier prix d'ensemble, pour un lot de Durhams et de Durham-Normands, M. Berthelot le second pour ses Cotentins, et M. Hervouin le troisième pour ses Durham-Manceaux.

Dans l'espèce porcine on comptait 6 verrats et 11 truies, parmi lesquels se faisaient principalement remarquer les admirables spécimens de la vieille race Craonnaise, amenés par M. Gérard et M. Hervouin. Ces deux éleveurs entretiennent avec le plus

grand soin, dans toute sa pureté, cette variété si justement réputée, et la perfectionnent encore par une sélection bien entendue. Aussi dans les concours régionaux, ont-ils obtenu, M. Hervouin quatre fois le prix d'honneur, et M. Gérard trois fois.

Les remarquables Yorkshires de M. Letanneur ont droit également à une mention toute particulière, et son verrat méritait certainement mieux qu'un troisième prix.

M. de Lantivy exposait des Craonnais fort jeunes, mais de belle venue, dont le rapide développement annonçait pour l'avenir un poids énorme de viande succulente.

Dans l'espèce ovine, il y avait peu d'animaux. Au nombre des meilleurs, il convient de citer un bon bélier appartenant à M. le marquis de Querhoënt et une très belle brebis South-downe, présentée par M. le comte de Kergariou.

La foule compacte encombrant la large rue Villepepin, et accourue pour assister au défilé des bestiaux primés, attestait suffisamment l'intérêt sympathique que la population entière prenait aux travaux de l'Association Bretonne.

Le lendemain, dès la première heure, les voitures venant de tous les côtés et se succédant sans interruption jusqu'à midi, apportaient sous la vaste tente dressée pour les recevoir, les produits agricoles de toute nature admis à concourir.

Vingt-cinq échantillons de beurres frais et salés étaient déposés sur une table réservée. La commission à qui incombait la tâche délicate de les déguster et de les classer, y a mis la plus scrupuleuse équité.

Il est à remarquer, que les quatre premiers lauréats, M. le comte de Montgermont, M. La Chambre, M. Lemarié, M. Letanneur, ont été à maintes reprises primés pour leurs beurres dans les concours régionaux, ce qui dénote les soins constants qu'ils apportent à leur fabrication. Il a été établi de même, que sur six beurres primés, quatre avaient été délaîtés à l'aide du malaxeur à bras, et quatre provenaient de lait de vaches de Jersey.

La catégorie des cidres n'était pas moins attrayante pour notre pays. Tous étaient délicieux, mais trois surtout étaient exquis. Ces derniers provenaient des récoltes de M. Jardin-Macé, de M. Letanneur et de M. le marquis de Querhoënt. Grâce aux généreuses largesses des exposants, bien des personnes, dans le

joyeux public, ont eu la bonne fortune d'apprécier le verre en main, combien les récompenses étaient heureusement placées.

Pour les produits maraîchers, ce sont les cultivateurs de la côte de Paramé qui ont obtenu les premiers prix. On devait s'y attendre, car Rothéneuf est une véritable terre promise pour la production des pommes de terre, des légumes et des primeurs.

Dans la catégorie des produits agricoles, la lutte étant moins circonscrite, s'engageait plus ardente entre une vingtaine de concurrents. Le premier prix a été chaudement disputé par M. Lefas et le marquis de Querhoënt. Tous deux présentaient des blés de la plus grande beauté, des racines monstrueuses et saines en même temps, des plantes fourragères d'une opulence de végétation extraordinaire, etc. En décernant la médaille de vermeil au marquis de Querhoënt, le jury a considéré qu'il avait à vaincre, au Hinglé, un climat rude et un sol pauvre, ingrat, granitique, demandant de copieuses fumures, de nombreuses façons, exigeant en un mot de plus coûteux et de plus laborieux efforts, pour en tirer bon parti, que les riches alluvions des Niels, endigués par M. Lefas, et dont la fertilité naturelle est sans pareille.

M. Jardin-Macé, dont on a beaucoup remarqué les blés d'Australie, obtenait sans contestation le troisième prix ; puis venaient ensuite M. Etienne Flaux, de Saint-Jouan-des-Guéréts, M. Grosse-tête, de Pleurtuit, M. Paul de Lorgeril, M. Letanneur, etc. Il n'y avait pas une seule de ces expositions qui ne fût vraiment très remarquable.

Quant aux animaux de basse-cour, ils étaient bien ordinaires.

Enfin, je ne dois pas passer sous silence l'instructive et fort curieuse exhibition ostréicole organisée par M. Paul de Lorgeril.

Avant de rendre compte du concours hippique, qu'il me soit permis de remercier l'Association Bretonne d'avoir bien voulu m'accorder si gracieusement une des médailles de la Société des Agriculteurs de France, pour mes bestiaux et mes produits que je ne devais pas laisser concourir, comme Président de la Section agricole du Congrès. Aucune récompense ne pouvait être plus flatteuse pour moi, car il n'en est pas à laquelle j'attache plus de prix.

Pendant les journées des vendredi et samedi, l'animation était à son comble dans l'enceinte du Concours. La campagne, la ville

et nos stations balnéaires semblaient s'y être donné un gai rendez-vous. Les coiffes pittoresques des bords de la Rance, se mêlant aux fraîches et gracieuses toilettes des dames de Saint-Servan et des baigneuses étrangères, produisaient une confusion charmante du plus séduisant effet. La cordialité, l'entrain et la satisfaction régnaient sur tous les visages. C'est qu'il faut bien le dire, il n'y avait pas de déception ; le ciel était ensoleillé, les 98 chevaux exposés étaient tous hors ligne.

Les chevaux de trait se présentaient avec la puissante majesté de leur force. Dans cette classe, il y avait beaucoup de poulinières, et il fallut créer cinq prix supplémentaires pour pouvoir récompenser tous les mérites qui s'imposaient au Jury.

C'est M. Le Flanchec, de Servel, qui obtenait le premier prix. Sa jument truitée, *Minette*, était l'objet de l'admiration générale. Son large poitrail suffisait à peine pour étaler les innombrables médailles qui témoignaient de ses légitimes succès. Premier prix à l'Exposition Universelle de Paris en 1878, prix d'honneur au Concours Régional de Saint-Brieuc en 1881, cette vaillante bête a encore obtenu trois seconds prix et quatre premiers prix dans les concours régionaux où elle s'est successivement montrée, et enfin le premier prix de l'Association Bretonne à Quintin en 1880, puis à Lannion en 1884.

Les juments de M. Ollivier, de Pleumeur-Bodou, de M. Garault, d'Argentré, de M. Boutier, de la Bouillie, de M. Blandeau, d'Argentré, etc., étaient également fort appréciées.

Dans la catégorie des pouliches, c'est encore M. Le Flanchec qui remportait le premier prix avec une fille de la fameuse *Minette*.

Dans la catégorie des chevaux entiers, le premier prix a été décerné à M. Louis Gérard, de Combourg, pour son magnifique poulain de trois ans. C'est un cheval à M. Le Calvez, de Coat Méal, qui arrivait second, et un poulain à M. Laisné, de Saint-Méloir-des-Ondes, qui gagnait le troisième prix.

Enfin les deux premiers prix de la quatrième catégorie étaient attribués à l'écurie de M. de Cargouët.

De leur côté, les chevaux de demi-sang, légers ou de selle, captivaient la foule par leur vivacité nerveuse, leur élégance de conformation, leur souplesse onduleuse dans les mouvements.

Parmi les poulinières, la brillante jument de M. Louis Gérard,

étant de pur sang, fut mise hors concours, avec une médaille d'argent de la Société des Agriculteurs de France. M. Cosson, de Corlay, obtenait le premier prix pour *Bayadère*, type fin et accompli de la race Corlaisienne, et M. de Kertanguy, le second, pour sa belle jument bai-brun.

Dans la catégorie des pouliches, le premier prix était décerné à M. Louis Gérard, le second à M. Garreau, de Saint-Etienne-du-Mont, et M. Hervé, de Ploëzal, recevait les deux autres.

Pour les chevaux entiers, les trois prix se répartissaient entre MM. Garreau, de Kertanguy et Cosson.

La classe des postiers n'est pas celle qui a provoqué le moins d'enthousiasme dans la masse des spectateurs. En considérant chez ces robustes chevaux, l'harmonieuse proportion des formes, la démarche fière, la force des membres aux tendons saillants et bien soudés, la régularité de l'allure, on comprend tout ce que l'on peut attendre d'eux, comme énergie, vitesse et solidité. Les éleveurs Léonais sont passés maîtres dans l'art de produire le postier Norfolk-Breton ; aussi en conduisant à Saint-Servan leurs chevaux renommés, pensaient-ils avec raison recueillir des succès certains.

Sur vingt-deux postiers présentés, dix-sept venaient du Léon et cinq avaient été élevés dans l'Ille-et-Vilaine. Les premiers ont remporté onze prix et les seconds quatre.

Ainsi, dans la catégorie des juments au-dessus de 4 ans, M. Ollivier, de Plouënan, obtenait le premier prix, M. Le Bihan, de Plougoulm, le second, M. Sann, de Saint-Pol-de-Léon, le quatrième ; les troisième et cinquième étaient attribués à M. Baslé, de Cornillé, et à M. Louis Gérard.

Dans les pouliches de trois ans, venaient : première, celle de M. Bouteiller, de Plougoulm, seconde, celle de M. Boutier, troisième, celle de M. Cueff, de Plougoulm.

Dans la catégorie des pouliches de deux ans, M. Ollivier, puis M. Sévère, de Saint-Pol-de-Léon, obtenaient le premier et le second prix ; MM. Boquais et Garault, tous deux d'Argentré, recevaient le troisième et le quatrième.

Pour les chevaux entiers, le premier prix était décerné à M. Quéré, de Saint-Pol-de-Léon, les deux autres à deux éleveurs de Plouënan, MM. Autret et Caër.

Mais si l'élevage du postier est le triomphe de Léon, on peut se demander si, dans cette région, l'élevage du carrossier issu

de l'Anglo-Normand, arrive à la même perfection. Les carrossiers, au Concours de Saint-Servan, étaient fort beaux, il est vrai. Toutefois, s'ils montraient en général plus de lignes, plus de distinction et de noblesse dans l'ensemble, d'autre part, ils ne possédaient pas les muscles vigoureux, les aplombs irréprochables, les membres intacts et solides des postiers.

Dans la section des carrossiers, les Léonais ont eu sérieusement à compter avec les éleveurs de l'arrondissement de Vitré. Sept concurrents appartenaient au Finistère, sept à l'Ille-et-Vilaine et deux aux Côtes-du-Nord. Or, si les premiers ont remporté six prix, les seconds en ont obtenu six également, dont un premier et trois seconds.

Les principaux lauréats étaient : M. Rozec, de Mespaul, M. Le Bihan, MM. Blandeau, Boquais, Hanry, tous les trois d'Argentré, M. Dumail, de Rennes, M. Quéré, etc.

Sept chevaux concouraient pour le prix d'honneur, offert par M. le Prince de Léon. Mais après plusieurs épreuves à la selle et à la voiture, au pas, au trot et au galop, la lutte fut limitée entre l'étalon alezan brûlé de M. Quéré et la jument noire de M. de Kertanguy. Finalement, celle-ci l'emporta sur son redoutable rival.

L'Association Bretonne doit être heureuse et satisfaite des concours de Saint-Servan, car elle a pu se rendre compte des immenses progrès réalisés en Bretagne depuis quelques années, dans l'élevage des bestiaux et des chevaux, comme dans la production culturale et les industries agricoles.

Les encouragements qu'elle vient de distribuer si largement, porteront certainement leurs fruits et les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine conserveront un durable souvenir du Congrès de 1891.

BOBY DE LA CHAPELLE.

CONCOURS HIPPIQUE

1^{re} CLASSE (SECTION UNIQUE)

Espèce de Trait.

Taille 1 mètre 48 centimètres et au-dessus.

1^{re} CATÉGORIE

Juments de 3 ans et au-dessus suitées ou saillies en 1890 par un étalon de l'Etat ou approuvé.

1. Prix.	M. Le Flanchec, de Serval (Côtes-du-Nord).	200 fr.
2.	M. Ollivier, de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord).....	150
3.	M. Ollivier, de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord).....	100
4.	M. Le Flanchec, de Serval (Côtes-du-Nord).	50
5.	M. Boutier, de La Bouillie (Côtes-du-Nord)..	50
6.	M. Boutier, de La Bouillie (Côtes-du-Nord)..	50
7.	M. Michel, de Plurien (Côtes-du-Nord).....	50
8.	M. Bivic, Jean-Louis, de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord).....	50

SECTION A PART

Juments de 4 ans et au-dessus.

1. Prix.	M. Garrault, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)....	100 fr.
2.	M. Blandeau, Emile, d'Argentré (Ille-et-Vilaine).....	50 fr.

2^e CATÉGORIE

Pouliches de 2 ans.

- | | |
|--|---------|
| 1. Prix. M. Le Flanchec, Pierre, de Serval (Côtes-du-Nord)..... | 150 fr. |
| 2. M. Ollivier, Guillaume, de Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord) | 75 |

3^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 2 à 3 ans.

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Gérard, de Combourg (Ille-et-Vilaine).... | 250 fr. |
| 2. M. Calvez, de Coat-Méal (Finistère)..... | 180 |
| 3. M. Lesné, Jean, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine)..... | 140 |

4^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 4 ans et au-dessus.

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. le comte de Cargouët, de Maroué (Côtes-du-Nord) | 120 fr. |
| 2. M. le comte de Cargouët, de Maroué (Côtes-du-Nord)..... | 100 |
| 3. M. Michel, de Saint-Aaron (Côtes-du-Nord). | 50 |

2^e CLASSE (1^{re} SECTION)

Postiers, demi-sang.

1^{re} CATÉGORIE

Juments de 4 ans et au-dessus suitées ou saillies en 1891 par un étalon de l'Etat ou approuvé.

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Ollivier, René, de Plouénan (Finistère).. | 200 fr. |
| 2. M. Le Bihan, Jean-Marie, de Plougoulm (Finistère)..... | 150 |
| 3. M. Baslé, Jean-Marie, de Cornillé (Ille-et-Vilaine)..... | 125 |
| 4. M. Sann, Maurice, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère)..... | 100 |
| 5. M. Gérard, Louis, de Combourg (Ille-et-Vilaine)..... | 75 |

2^e CATÉGORIE

Pouliches de 3 ans.

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Boutouiller, Yves, de Plougoulm (Finistère) | 175 fr. |
| 2. M. Boutier, Pierre, La Bouillie (Côtes-du-Nord)..... | 150 |
| 3. M. Cueff, Jean, de Plougoulm (Finistère).... | 125 |

3^e CATÉGORIE

Pouliches de 2 ans.

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Ollivier, René, de Plouénan (Finistère).. | 150 fr. |
| 2. M. Sévère, Pierre, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère)..... | 120 |

3. Prix. M. Boguais, François, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)..... 90 fr.
4. M. Garault, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)..... 80

4^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 2 à 3 ans.

1. Prix. M. Quéré, Louis, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère)..... 200 fr.
2. M. Autret, J.-L., de Plouénan (Finistère).... 100
3. M. Caër, J.-L., de Plouénan (Finistère)..... 75

Carrossiers (2^e Section).1^{re} CATÉGORIE

Juments de 4 ans et au-dessus suitées ou saillies en 1891 par un étalon de l'Etat ou approuvé.

1. Prix. M. Rozec, J.-P., de Mespaul (Finistère)..... 200 fr.
2. M. Boguais, François, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)..... 150

2^e CATÉGORIE

Pouliches de 3 ans.

1. Prix. M. Rozec, J.-P., de Mespaul (Finistère)..... 175 fr.
2. M. Hanry, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)..... 150
3. M. de Gésincourt, de Ploubazlanec (Côtes-du-Nord)..... 125

3^e CATÉGORIE

Pouliches de 2 ans.

1. Prix. M. Le Bihan, Jean-Marie, de Plougoum (Finistère)..... 150 fr.

2. Prix. M. Dumail, de Rennes (Ille-et-Vilaine)..... 120 fr.
3. M. Dumail, de Rennes (Ille-et-Vilaine)..... 90

4^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 2 à 3 ans.

1. Prix. M. Blandeau, Emile, d'Argentré (Ille-et-Vilaine)..... 200 fr.
2. M. Quéré, Louis, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère)..... 150
3. M. Quéré, François, de Saint-Pol-de-Léon (Finistère)..... 125
4. M. Garrault, Gervais, de Balazé (Ille-et-Vilaine) 100
5. M. Créac'h, Jacques, de Mespaul (Finistère). 75

3^e CLASSE

Chevaux légers et de selle, 1/2 sang.

1^{re} CATÉGORIE

Juments de 4 ans et au-dessus suitées ou saillies en 1891 par un étalon de l'Etat ou approuvé.

M. Gérard, Louis, de Combourg (Ille-et-Vilaine). Hors concours, médaille d'argent des Agriculteurs de France.

1. Prix. M. Cosson, Julien, de Corlay (Finistère).... 200 fr.
2. M. de Kertanguy, Morlaix (Finistère)..... 150

2^e CATÉGORIE

Pouliches de 2 et 3 ans.

1. Prix. M. Gérard, Louis, de Combourg (Ille-et-Vilaine)..... 175 fr.

2. Prix. M. Garreau, Henri, de Saint-Etienne-du-Mont (Loire-Inférieure)	125 fr.
3. M. Hervé, Jean-Louis, de Ploëzal (Côtes-du-Nord)	100
4. M. Hervé, Jean-Louis, de Ploëzal (Côtes-du-Nord)	75

3^e CATÉGORIE

Chevaux entiers de 2 à 3 ans.

1. Prix. M. Garreau, Henri, de Saint-Etienne-du-Mont (Loire-Inférieure)	200 fr.
2. M. de Kertanguy, de Morlaix (Finistère)	150
3. M. Cosson, Julien, de Corlay (Côtes-du-Nord)	100
4. M. Cosson, Isidore, de Corlay (Côtes-du-Nord)	50

PRIX D'HONNEUR

Offert par M. le prince DE LÉON, président de la Commission générale hippique du Congrès de l'Association Bretonne.

Prix. M. de Kertanguy, de Morlaix (Finistère)	500 fr.
---	---------

ESPÈCE BOVINE

1^{re} CLASSE1^{re} CATÉGORIE. — RACE DURHAM PURE

Mâles.

1^{re} SECTION. — Taureaux de 1 à 2 ans.

1. Prix. M. Després, Fernand, de la Guerche (Ille-et-Vilaine)	100 fr.
---	---------

2^e SECTION. — Taureaux de 2 à 3 ans.

1. Prix. M. Letanneur, Alexandre, de la Gouësnrière (Ille-et-Vilaine)	100 fr.
---	---------

3^e SECTION. — Taureaux au-dessus de 3 ans.

1. Prix. M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine) ..	100 fr.
---	---------

2^e CATÉGORIE

Femelles.

1^{re} SECTION. — Génisses de 1 à 3 ans.

1. Prix. M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine) ..	100 fr.
---	---------

2^e SECTION. — Vaches au-dessus de 3 ans.

1. Prix. M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine) ..	100 fr.
2. M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine) ..	70
3. M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine) ..	50
4. M. Gérard, Joseph, de Marcellé-Robert (Ille-et-Vilaine)	45
5. M. Letanneur, de La Gouësnrière (Ille-et-Vilaine)	40

2^e CLASSE.1^{re} CATÉGORIE. — RACE JERSEY AISE PURE.

Mâles.

1^{re} SECTION. — Taureaux de 1 à 2 ans.

1. Prix. M. La Chambre, Charles, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	100 fr.
--	---------

- | | |
|---|--------|
| 2. Prix. M. Lefas, P., de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine)..... | 80 fr. |
| 3. M. le marquis de Querhoënt, Le Hinglé (Côtes-du-Nord)..... | 50 |

2^e SECTION. — *Taureaux de 2 à 3 ans.*

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)..... | 100 fr. |
| 2. MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)..... | 80 |
| 3. M. La Chambre, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)..... | 70 |

2^e CATÉGORIE**Femelles.**1^{re} SECTION. — *Génisses de 1 à 3 ans.*

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. La Chambre, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) | 100 fr. |
| 2. MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)..... | 80 |
| 3. MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)..... | 70 |
| 4. M. Hus, Etienne, de St-Jouan-des-Guérets (Ille-et-Vilaine)..... | 50 |
| 5. M. Le Bien, Amédéc, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)..... | 40 |
| 6. M. La Chambre, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)..... | 40 |
| 7. M. Lemarié, François, de Paramé (Ille-et-Vilaine)..... | 40 |
| 8. M. Pélotte, Jacques, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)..... | 40 |

2^e SECTION. — *Vaches de tout âge.*

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)..... | 100 fr. |
|---|---------|

- | | |
|---|--------|
| 2. Prix. M. de Lorgeril, Robert, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine)..... | 80 fr. |
|---|--------|

3^e CLASSE1^{re} CATÉGORIE. — RACES DIVERSES PURES OU CROISÉES**Mâles.**1^{re} SECTION. — *Taureaux de 1 à 2 ans.*

- | | |
|--|---------|
| 1. Prix. M. Rubin, François, de Domagné (Ille-et-Vilaine)..... | 100 fr. |
| 2. M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)..... | 80 |
| 3. M. Berthelot, François, de Meillac (Ille-et-Vilaine)..... | 50 |
| 4. M. Cloué, Francis, d'Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine)..... | 40 |

2^e SECTION. — *Taureaux de 2 à 3 ans.*

- | | |
|--|---------|
| Prix. M ^{me} Veuve Lodin, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) | 100 fr. |
|--|---------|

3^e SECTION. — *Taureaux au-dessus de 3 ans.*

- | | |
|---|---------|
| 1. Prix. M. Lefas, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine)..... | 100 fr. |
| 2. M. le marquis de Querhoënt, Le Hinglé (Côtes-du-Nord)..... | 80 |

2^e CATÉGORIE**Femelles.**1^{re} SECTION. — *Génisses de 1 à 3 ans.*

- | | |
|--|---------|
| 1. Prix. M. de Pontbriand, de Pleslin (Côtes-du-Nord) | 100 fr. |
| 2. M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)..... | 80 |

3. Prix.	M. Collet, J.-M., de Paramé (Ille-et-Vilaine).	50 fr.
4.	M. Cloué, Francis, d'Argentré (Ille-et-Vilaine).	40
5.	M. Hervouin, de Moutiers (Ille-et-Vilaine)...	35
6.	M. Gérard, de Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine)	30
7.	M. Demay, de Paramé (Ille-et-Vilaine).....	25
8.	M. de Lantivy, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine).....	20

2^e SECTION. — *Vaches de tout âge, pleines ou à lait.*

1. Prix.	M. Berthelot, François, du Bourgneuf (Ille-et-Vilaine).....	100 fr.
2.	M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)	80
3.	M. Baslé, Ernest, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine).....	50
4.	M. Hervouin, de Moutiers (Ille-et-Vilaine)...	40
5.	N. Gérard, de Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine)	35
6.	M. Kermeur, Pierre-Marie.....	30
7.	M. Pincemain, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine)	25
8.	M. Henry, Etienne, de St-Jouan-des-Guéréts (Ille-et-Vilaine).....	20

PRIX D'HONNEUR

RACE DURHAM PURE

M. Després, de la Guerche (Ille-et-Vilaine).....	150 fr.
--	---------

RACES DIVERSES PURES OU CROISÉES

Prix d'honneur, hors concours, médaille d'or (Agriculteurs de France). MM. le comte de Lariboisière et Ayraud, de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

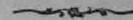
1. Prix.	M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)	150 fr.
2.	M. Berthelot, du Bourgneuf (Ille-et-Vilaine)..	100
3.	M. Hervouin, de Moutiers (Ille-et-Vilaine)....	50

**ESPÈCE PORCINE**1^{re} CATÉGORIE*Verrats de 18 mois et au-dessous.*

1. Prix.	M. Louis Biard, de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).....	60 fr.
2.	M. de Lantivy, de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine).....	50
3.	M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)	40

2^e CATÉGORIE*Truies pleines ou suitées.*

1. Prix.	M. Hervouin, de Moutiers (Ille-et-Vilaine)...	60 fr.
2.	M. Gérard, de Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine)	50
3.	M. Letanneur, de La Gouësnière (Ille-et-Vilaine)	40

**ESPÈCE OVINE**1^{re} CATÉGORIE*Béliers de toutes races de 1 à 5 ans.*

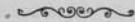
1. Prix.	M. le marquis de Querhoënt, Le Hinglé (Côtes-du-Nord).....	40 fr.
2.	M. Samson, Julien, de Dinard (Ille-et-Vilaine)	30

3. Prix. M. Allain, Robert, de Pommerit-le-Vicomte
(Côtes-du-Nord)..... 25 fr.

2^e CATÉGORIE

Brebis de toutes races de 1 à 3 ans.

1. Prix. M. le comte de Kergariou, de La Gouésnière
(Ille-et-Vilaine)..... 40 fr.
2. M. Samson, Julien, de Dinard (Ille-et-Vilaine) 30
3. M. Allain, Robert, de Pommerit-le-Vicomte
(Côtes-du-Nord)..... 25



EXPOSITIONS DIVERSES

1^{re} CATÉGORIE

Beurres frais.

1. Prix. M. de Montgermont, de Saint-Méen : 20 fr. et médaille
d'argent.
2. M. La Chambre : 15 fr. et médaille de bronze.
3. M. Lemarié, François, de Paramé : 10 fr. et médaille
de bronze.
4. M. Letanneur : 5 fr.
5. M. Thomas Dubreuil, de Cancale : 5 fr.
6. M. Robert de Lorgeril, de Saint-Méloir-des-Ondes : 5 fr.

Fromages.

Médaille d'argent à M^{me} V^e Bodin, directrice de l'Ecole de
laiterie de Coëtlogon.
Médaille de bronze à M. Lallour, de Saint-Renan.

2^e CATÉGORIE

Produits de culture maraichère.

Prix d'ensemble

1. Prix. M. Collet, Auguste, de Paramé : 50 francs et médaille
d'argent.
2. M. Demai, de Paramé : 45 fr. et médaille de bronze.
3. M. Lancion, de Saint-Servan : 30 fr. et médaille de
bronze.
4. M. Nicolas, Thomas, de Saint-Servan : 20 fr.

3^e CATÉGORIE

Cidres.

1. Prix. M. Letanneur : 20 fr. et médaille d'argent.
2. M. Hervouin, de Moutiers : 10 fr. et médaille de bronze.
3. M. Biard, Louis, de Saint-Servan : 5 fr.
4. M. Flaux, Etienne : 5 fr.
5. M. Jardin-Macé, de Bonnemain : médaille d'argent.
6. M. le marquis de Querhoënt : médaille d'argent.
7. M. Allain-Robert, de Pommerit-le-Vicomte : 5 fr.
8. M. Le Beschu, de Fougères : médaille de bronze.

4^e CATÉGORIE

Prix d'ensemble.

- M. Boby de la Chapelle : Médaille d'argent donnée par la Société
des Agriculteurs de France. — Hors concours.
1. Prix. M. de Querhoënt : médaille de vermeil.
2. M. Lefas : médaille d'argent.
3. M. Jardin-Macé : médaille d'argent.
4. M. Flaux : médaille de bronze et 15 francs.
5. M. Grossetête : médaille de bronze et 10 francs.
6. M. Paul de Lorgeril : médaille de bronze.
7. M. Letanneur : médaille de bronze et 5 francs.

M. Raux, fleuriste à Saint-Servan : 15 francs et médaille de bronze.

MM. Plihon frères, de Meillac : médaille d'argent et 10 francs.

Lots de volailles.

M. Lodin père, de Saint-Servan : 15 francs.

M. Huerre, de Saint-Servan : médaille de bronze.

M. Aubert, de Saint-Servan : médaille de bronze.

M. Chapron, de Saint-Servan : 10 francs.

Eaux-de-vie de cidre.

M. Jardin-Macé, de Bonnemain : 15 francs.



SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 1891

Président : M. BOBY DE LA CHAPELLE.

Secrétaire : M. ROBERT DE LORGERIL.

Sommaire : Nomination d'une Commission pour l'attribution des médailles données par la Société des Agriculteurs de France. — Fixation de l'ordre des travaux.

A l'issue de la séance solennelle d'ouverture, la Section d'Agriculture s'est réunie dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Boby de la Chapelle.

M. le Président fait connaître que l'Association Bretonne a reçu de la Société des Agriculteurs de France, pour être décernées en son nom, une médaille d'or, deux médailles d'argent grand module, deux de petit module et quatre médailles de bronze. Il fait remarquer qu'en accordant une médaille d'or, ce qu'elle ne fait que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, la Société des Agriculteurs de France témoigne ainsi à l'Association Bretonne toute la sympathie et le grand intérêt qu'elle lui porte.

Après avoir donné lecture des décisions prises par la Société des Agriculteurs de France, pour la répartition de ces médailles, M. le Président fait procéder à la nomination d'une commission qui sera chargée de leur attribution.

Sont désignés pour faire partie de cette commission, les membres de la Société des Agriculteurs de France dont les noms suivent :

MM. Jouin ;
de La Morvonnais ;
de Montgermont ;

Agr.

MM. Le Maréchal ;
 P. de Lorgeril ;
 Bahezre de Lanlay ;
 Le Joliff ;
 La Chambre ;
 Ch. de Kergariou ;
 L. Hovius.

L'Assemblée décide que la médaille d'or sera attribuée à l'espèce bovine, l'espèce chevaline étant déjà favorisée du prix de 500 fr., offert par M. le Prince de Léon.

L'ordre des travaux est ensuite réglé pour toute la durée du Congrès, et la prochaine séance est fixée au lendemain matin, à 9 heures.

Le Secrétaire,

R. DE LORGERIL.

SÉANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE

Président : M. BOBY DE LA CHAPELLE.

Secrétaire : M. CARL LA CHAMBRE.

Sommaire : Les droits de douane sur le bétail, la viande, le blé et l'intérêt des consommateurs, par M. Jules Le Conte. — Economie rurale de la Bretagne dans le passé et le présent, par M. A. de la Morvonnais. Complément, de M. Boby de la Chapelle. — Le gisement huilrier du Trieux, par X.

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

M. le Président donne la parole à M. le Vicomte Charles de Lorgeril, pour la lecture du mémoire de M. Le Conte sur *les nouveaux droits de douane*.

LES DROITS DE DOUANE

SUR LE BÉTAIL, LA VIANDE, LE BLÉ

ET L'INTÉRÊT DES CONSOMMATEURS

I. — Les nouveaux droits de douane sur le bétail et sur la viande abattue, récemment votés par la Chambre des députés, auront-ils pour effet de renchérir en France la viande de boucherie ? Ces mesures, prises en faveur du producteur, nuiront-elles aux intérêts du consommateur ? On l'affirme ; on propage

même cette allégation, en l'exploitant avec habileté contre les députés qui ont voté le nouveau tarif. Que faut-il donc penser à cet égard ? Est-il possible de résoudre la question autrement que par des suppositions gratuites et des arguments hypothétiques ?

Nous estimons qu'il peut être répondu par des faits et des chiffres ; et c'est une fois de plus à la lueur de la science expérimentale que nous distinguerons ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette donnée économique. Il ne s'agit donc ici, dans les termes restreints où est posée la question, ni de protection, ni de libre-échange. Trop souvent les partisans de l'un et l'autre système ont des idées trop absolues ; ils oublient qu'en matière économique tout est contingent, et que les véritables intérêts du pays ont parfois à gagner à ne pas être enfermés dans les limites étroites de théories trop exclusives. Nous ne demandons aux uns et aux autres que d'examiner simplement les faits consignés dans les annales des dernières années.

La répercussion des nouveaux droits sur les prix payés par le consommateur sera nulle ou insignifiante. Ce fait découlera de causes multiples dont nous nous bornons à retenir les trois suivantes :

1° Il n'entrera presque plus de bétail et de viande abattue en France ;

2° Les entrées de bétail et de viande peuvent faire fléchir les cours des animaux sur pied, mais n'exercent pas d'influence sur ceux de la viande à l'étal ;

3° Dans l'hypothèse, absolument fautive d'ailleurs, où la majoration des droits de douane résultant du nouveau tarif serait entièrement supportée par le consommateur, cette charge serait insignifiante.

1° Il n'entrera presque plus de bétail et de viande abattue en France. Cette conviction s'impose à l'examen du mouvement des importations françaises depuis une douzaine d'années, et ce mouvement a été la conséquence directe des quatre régimes douaniers auxquels le bétail a été successivement soumis pendant cette période. On sait en effet que la loi du 7 mai 1881 a inauguré le système des droits, et que les premiers chiffres ont été ensuite relevés deux fois par les lois des 28 mars 1885 et 5 avril 1887.

Or, voici l'effet des quatre régimes :

Pour présenter les résultats d'une manière claire et saisissante, nous avons établi dans le tableau ci-après, d'après les documents statistiques de l'administration des douanes, les moyennes des importations pendant quatre périodes triennales correspondant aux quatre régimes douaniers. Dans nos chiffres ne sont pas comprises les importations d'Algérie, qui jouissent de la franchise, et qui notamment pour les bœufs et les moutons se sont considérablement accrues depuis quelques années ; elles ont ainsi remplacé, au profit de la colonie, dans la consommation de la métropole, les importations italiennes.

Périodes triennales.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Mout. ns.	Porcs.	Viand. abat.
	têtes	têtes	têtes	têtes	têtes	kilog.
1 ^{re} période : 1878 à 1880.... (avant la loi du 7 mai 1881)	72,898	80,923	52,114	1,578,639	147,047	6,436,897
2 ^e période : 1882 à 1884.... (effet de la loi du 7 mai 1881)	53,314	54,845	55,810	1,625,530	81,068	6,221,736
3 ^e période : 1884 à 1886.... (effet de la loi du 28 mars 1885)	33,354	48,405	47,506	1,310,017	64,828	8,024,036
4 ^e période : 1888 à 1890.... (effet de la loi du 5 avril 1887).	40,288	17,313	46,466	430,726	28,141	17,870,886

On voit pour toutes les espèces de bétail vivant

combien la marche des importations s'est atténuée sous l'empire des législations successives. Les viandes abattues ont suivi un mouvement ascensionnel inverse ; il ne pouvait en être autrement, puisqu'à la faveur des traités de commerce encore en vigueur, dans la teneur desquels elles sont comprises, les viandes de mouton de provenance allemande acquittent aujourd'hui à la frontière un droit huit fois moindre que les moutons sur pied (1). Il sera porté remède à cette grave anomalie par le régime en voie d'établissement.

La nouvelle législation change l'assiette des droits : elle substitue la taxation au poids à la taxation par tête ; cette réforme, vivement réclamée, répond à l'équité et aux intérêts de l'élevage national. Mais comme les chiffres fixés aux 100 kilog. auront néanmoins pour effet de surélever les droits actuels, il faut s'attendre infailliblement, d'après les données du tableau ci-dessus, à voir encore l'étranger ralentir beaucoup ses expéditions. Le chiffre de l'importation, par rapport à celui de la consommation intérieure, sera donc réduit à des proportions infimes.

2° *Les entrées de bétail et de viande peuvent faire fléchir les cours des animaux sur pied, mais n'exercent pas d'influence sur ceux de la viande à l'étal.*

Le bétail étranger est importé tout entier par le commerce en gros ; or, il n'y a malheureusement

(1) D'après la loi du 5 avril 1887, un mouton sur pied, pesant en moyenne 20 kilog. de viande nette, est taxé à 5 francs par tête, soit 25 francs par 100 kilog. de viande. D'après les traités de commerce, des moutons abattus qui paient 3 francs par 100 kilog. acquittent donc un droit huit fois moindre.

aucune corrélation entre les cours du commerce en gros et ceux du commerce au détail. Cette proposition n'est plus contestée ; tous ceux qui s'occupent de l'organisation du commerce intérieur et des conditions dans lesquelles il s'exerce, en reconnaissent chaque jour l'exactitude. Il en est ainsi pour le pain, la viande et bien des denrées alimentaires (1).

Nous avons démontré ailleurs et avec chiffres à l'appui, que depuis le commencement du siècle, et en dépit des cours variables des céréales, l'écart entre le prix du blé et celui du pain n'avait cessé d'augmenter, et d'augmenter dans des proportions considérables (2). Cet état de choses vient encore d'être formellement reconnu par un de nos plus éminents économistes, qui déclarait en 1887 que pour la viande, comme pour le pain, la réduction constatée des prix de gros n'avait guère profité au consommateur, et que le boucher avait su s'en approprier tout le bénéfice (3).

Cette situation fâcheuse résulte de causes multiples et complexes, dont les principales sont le trop grand nombre de bouchers, l'augmentation constante des frais intérieurs de chaque maison de vente, les profits abusifs réalisés non seulement par les bouchers, mais encore par les diverses catégories d'intermédiaires qui se sont interposées entre l'éleveur et le consommateur, et enfin, les taxes, sou-

(1) Voy. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (section des sciences économiques), année 1887, p. 34.

(2) Voy. *L'Agriculture dans ses rapports avec le pain et la viande*, par Jules Le Conte, chez Guillaumin, 1889.

(3) Voy. *la France économique*, par A. de Foville, édition de 1890, p. 159.

vent élevées, d'octroi, de place et d'abattage, perçues au profit des villes. « La concurrence, loin de modérer l'essor des prix, les fait tous monter bien au-delà de leur niveau normal, comme elle fait, dans certaines futaies, monter tous ensemble, à des hauteurs démesurées, les arbres qui, trop serrés les uns contre les autres, se disputent vainement l'air et la lumière (1). » C'est qu'en effet l'expérience a démontré que ce principe de la concurrence, toujours vrai en ce qui concerne les objets et denrées émanant directement des producteurs, tels que les produits de l'industrie et de l'agriculture, n'est pas applicable aux choses vendues par le commerce ; ici, au contraire, plus le nombre des commerçants, courtiers et marchands en détail s'accroît, plus le prix des marchandises, grevé alors des commissions et bénéfices des intermédiaires, augmente. Pour la viande, l'enquête précitée établit que « la hausse des prix de détail paraît avoir été plus rapide encore que celle des prix de gros, et qu'il semble, au contraire, que la baisse considérable qui, depuis 1882 ou 1883, éprouve si cruellement l'élevage français, n'a que faiblement influencé le tarif des bouchers, principalement dans les villes (2). » « Enfin, est-il dit plus loin, nos bouchers qui ne font qu'acheter, tuer, dépecer et vendre, sont arrivés à s'attribuer pour cela une rémunération égale ou presque égale à celle de l'éleveur. Telles sont les conditions actuellement faites à l'agriculture et à la consommation par le commerce de détail (3) ! »

(1) Voy. le Rapport sur l'enquête des prix de détail, par A. de Foville, Bulletin précité, page 60.

(2) Voy. même Bulletin, et même Rapport, p. 51.

(3) Voy. même Bulletin et même Rapport, p. 61.

En présence d'un tel état de choses, et pour envisager la relation directe pouvant exister entre l'importation et les cours de la viande de boucherie, comment admettre qu'un appoint de quelques têtes de bétail, ajoutées à la production nationale, puisse relever les cours de détail ? Il ne s'agit, en effet, que de quelques têtes de bétail, si on veut bien se rendre compte que l'importance de cette importation peut être évaluée à la centième partie de la consommation du pays. Elle se traduira vraisemblablement par des chiffres oscillant de 10 à 15 millions de kilog. de viande, tandis que la consommation de la viande de boucherie a été portée, par l'enquête agricole de 1882, à 1,240 millions de kilog. Nous n'avons du reste nul besoin de cet appoint, et notre élevage en voie de progrès peut suffire largement aux besoins de la consommation. « L'effectif des animaux de l'espèce bovine a toujours été très élevé en France qui, avec la Russie et l'Allemagne, est un des pays producteurs les plus importants de l'Europe. Le nombre des bovidés, qui était en 1882 de 12,900,000, a sensiblement augmenté dans ces dernières années par suite des mesures de protection rationnelle adoptées contre les importations étrangères. Actuellement ce nombre est de 13,500,000 et cette augmentation a surtout porté sur les vaches et sur les génisses, signe certain de l'extension de notre élevage (1). »

Un raisonnement très simple permet d'ailleurs de toucher du doigt comment les importations peuvent

(1) Voy. Rapport fait au nom de la Commission législative des douanes sur les nos 1 à 20 du tarif général, par M. Viger, député. Session de 1891. Document n° 1214, page 41. — Voy. *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 1890, n° 7, p. 745.

déprimer les cours du commerce de la boucherie en gros sans atteindre ceux de la boucherie en détail :

Personne n'ignore que les prix d'une marchandise et les conditions des transactions sont déterminés par le rapport entre l'offre et la demande. Or, ce qui échappe à certains économistes, c'est que, notamment pour le commerce du bétail, ce rapport n'est pas le même pour la marchandise en gros et pour la marchandise en détail.

Pour le commerce en gros, représenté par un petit nombre de négociants et de spéculateurs, ses besoins, ou la demande, sont précis, connus et déterminés ; ce sont ceux même de la consommation ; quant aux offres qui lui sont faites, si elles ne provenaient que de l'élevage national, elles pourraient équilibrer la demande, mais comme elles lui sont adressées non seulement par la production indigène, mais encore par les pays d'élevage du monde entier, il en résulte que l'offre est indéfinie et illimitée et qu'elle dépasse considérablement la demande ; de là un abaissement inévitable de prix. Ajoutons à cela que l'offre est représentée par une foule immense de producteurs, alors que la demande ne l'est que par un nombre très restreint de négociants. Pour le commerce en détail, le résultat inverse se constate : la demande, formulée par les consommateurs, est exactement égale à l'offre ou au montant de l'approvisionnement fait. Les étrangers n'interviennent plus pour faire concurrence aux prétentions de nos bouchers français ; et enfin la demande est représentée par la foule des consommateurs, alors que l'offre ne l'est que par les membres d'une seule profession. Les causes donc, en vertu desquelles les entrées de

bétail étranger peuvent faire fléchir les cours des animaux sur pied, n'exercent pas d'influence sur ceux de la viande à l'étal.

La vérité de cette thèse ressort d'ailleurs de la réalité des faits, et les chiffres vont démontrer que les surélévations des droits de douane n'ont pas renchéri la viande de boucherie. Nous avons relevé dans le tableau suivant la moyenne du prix du kilog. de viande pendant chacune des quatre périodes triennales correspondant, comme ci-dessus, aux quatre régimes douaniers (1) :

Périodes triennales.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1 ^{re} période : 1878 à 1880..... (avant la loi du 7 mai 1881)	1.64	1.51	1.75	1.81	1.64
2 ^e période : 1882 à 1884..... (effet de la loi du 7 mai 1881)	1.62	1.49	1.74	1.85	1.65
3 ^e période : 1884 à 1886..... (effet de la loi du 28 mars 1885)	1.62	1.49	1.72	1.83	1.55
4 ^e période : 1887 à 1889..... (effet de la loi du 5 avril 1887)	1.44	1.31	1.53	1.67	1.45

On voit que pour toutes les sortes de viande, sauf celle de mouton, les cours n'ont cessé de s'abaisser depuis douze ans en dépit des taxes douanières ; et encore pour celle-ci la baisse s'a-t-elle fini par prévaloir nettement dans la dernière période. Les importations de bétail étranger ne réagissent donc nullement sur le marché intérieur, dont la prépondérance sur le marché extérieur est souveraine et absolue ; et c'est au développement de la production indigène qu'il faut demander la vie à bon marché.

(1) Ces moyennes ont été tirées des prix moyens publiés chaque année par le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture*. Voy. ce Bulletin, 1890, n° 7, p. 738 et 739.

3° Dans l'hypothèse, absolument fautive d'ailleurs, où la majoration des droits de douane résultant du nouveau tarif serait entièrement supportée par le consommateur, cette charge serait insignifiante. — Pour justifier cette allégation, nous consentons pour un instant à admettre cette hypothèse, dont le dernier tableau a d'ailleurs prouvé la fausseté ; et, en outre, nous allons encore nous placer dans cette seconde hypothèse, absolument invraisemblable, où les importations futures atteindraient le chiffre moyen de la dernière période triennale. Dans cet ordre d'idées, la charge du consommateur à calculer, c'est le montant des droits à percevoir par l'administration des douanes.

Or, il est entré pendant la dernière période triennale (1888 à 1890) en moyenne :

	kilog.
1° 10,288 bœufs, lesquels, à 500 kilog. vifs (poids moyen (1), font.....	5,144,000
2° 17,313 vaches qu'il convient sans doute de réduire à 15,000 en raison de ce qu'un certain nombre de vaches ne sont pas importées pour la boucherie, mais pour la reproduction, lesquelles à 350 kilog. (poids moyen), font.....	5,250,000
Soit pour les bœufs et les vaches.....	<u>10,394,000</u>
	francs.
A 10 fr. les 100 kilog. (nouveau tarif général).....	1,039,400
3° 16,466 veaux, lesquels, à 90 kilog. (poids moyen) font 1,481,940 kilog. à 12 fr. les 100 kilog. (nouveau tarif général)	177,832
4° 430,726 moutons, lesquels, à 40 kilog. (poids moyen) font 17,229,040 kilog. à 15 fr. 50 les 100 kilog. (nouveau tarif général).....	2,670,501
5° 28,141 porcs, lesquels, à 100 kilog. (poids moyen) font 2,814,100 kil. à 8 fr. les 100 kilog. (nouveau tarif général).	225,128
6° 17,870,886 kilog. de viande fraîche abattue, à 25 fr. les 100 kilog. (soit une moyenne des prix fixés par le nouveau tarif général pour chaque sorte de viande).....	<u>4,467,727</u>
Total.....	8,580,582

(1) Les poids moyens de chaque espèce d'animaux sont em-

Si nous divisons cette taxe annuelle de 8,580,582 fr. par les 38,000,000 habitants de la France (1), nous trouvons que le budget annuel de chaque français serait majoré par an et par tête d'une dépense de 0 fr. 22 par le fait des taxes douanières frappant le bétail et la viande. Voilà un résultat de nature à surprendre bien des économistes ! Et encore ce résultat, mathématiquement calculé, est-il manifestement erroné ou exagéré, puisqu'il repose sur deux données fausses, concédées, pour le besoin de la cause, à ceux qui prétendraient encore que les droits d'entrée sur le bétail sont supportés par le consommateur. Ceux-ci même, pour être sincères, devraient réduire le chiffre de 0 fr. 22 à la moitié environ, afin de tenir compte de la diminution certaine des importations futures. Et c'est alors pour procurer à l'ouvrier une soi-disant économie annuelle de 0 fr. 10 ou 0 fr. 15, économie d'ailleurs réfutée par les faits, que l'on fonde avec fracas et ostentation des ligues contre le renchérissement du pain et de la viande ! En vérité, c'est exploiter la naïveté du public, et qui veut-on tromper ? Quant à nous, nous opposons des faits aux vaines théories des ligueurs, et des chiffres à leurs affirmations. C'est sur le terrain des statistiques et documents officiels que nous les appelons ; c'est le meilleur terrain de discussion ; qu'ils nous y suivent !

Mais, ce n'est pas encore tout ! Ces quelques centimes que l'on suppose être imposés à chaque

pruntés au rapport de M. Viger, député, présenté au nom de la Commission des douanes.

(1) Chiffre du dernier recensement de 1891.

citoyen français, répondent aux taxes entières du nouveau tarif général. Or, avant les votes législatifs de cet été, nous avons eu déjà plusieurs tarifs successivement progressifs. Si donc l'on voulait faire la part de la nouvelle législation, il faudrait encore, pour rendre à César ce qui est à César, et à chaque tarif ce qui lui revient, réduire considérablement ces quelques centimes : on tomberait dans l'infiniment petit, pour ne pas dire dans le ridicule. Et voilà à quoi se résume toute la question !

II. — Il nous serait facile de démontrer également que les droits votés depuis dix ans sur le blé et sur les farines par les lois des 7 mai 1881, 28 mars 1885 et 29 mars 1887, n'ont pas atteint les intérêts du consommateur (1). On sait que le nouveau tarif législatif n'a rien changé pour ces deux produits à la loi du 29 mars 1887 : le blé, l'épeautre et le méteil sont taxés à 5 fr., et la farine à 8 fr. les 100 kil. Par mesure transitoire, et pour obvier à l'infériorité probable de la récolte de 1891, ces droits sont abaissés, du 10 juillet 1891 au 1^{er} juin 1892, à 3 fr. et à 6 fr.

Or, on peut affirmer, au vu des documents officiels :

1^o Que les droits n'ont nullement enrayé les importations de grains et de farines depuis dix ans ;

2^o Que les cours du blé et du pain, loin d'avoir été relevés par les taxes, ont au contraire sensiblement fléchi ;

3^o Que dans l'hypothèse, erronée d'ailleurs, où le

(1) Loi du 7 mai 1881 : blé, épeautre et méteil 0f. 60 ; farine 1f. 20
Loi du 28 mars 1885 : — 3f. » — 6f. »
Loi du 29 mars 1887 : — 5f. » — 8f. »

montant des droits de douane serait supporté par le consommateur, cette charge serait encore insignifiante.

La vérité de ces trois propositions se démontrerait par les considérations exposées plus haut à propos du bétail, et par les faits irréfutables se dégageant des trois tableaux suivants :

I. — Importations des blés et farines depuis dix ans.

Années.	Blés.	Farines.
1881.....	12,852,054 quintaux	235,693 quintaux
1882.....	12,946,981 —	326,656 —
1883.....	10,117,673 —	430,890 —
1884.....	10,549,219 —	503,491 —
1885.....	6,437,861 —	298,348 —
1886.....	7,097,486 —	252,643 —
1887.....	8,967,113 —	190,727 —
1888.....	11,357,123 —	377,632 —
1889.....	11,417,592 —	305,829 —
1890.....	10,550,640 —	317,455 —
Total.....	102,313,742 quintaux	3,139,364 quintaux

II. — Cours moyens du blé et du pain pendant quatre périodes triennales correspondant aux quatre régimes douaniers.

	Blé quintal.	Pain kilog.
1 ^{re} période : 1878 à 1880 (avant la loi du 7 mai 1881).....	29.39	0.40
2 ^e période : 1882 à 1884 (après la loi du 7 mai 1881).....	25.20	0.36
3 ^e période : 1884 à 1886 (après la loi du 28 mars 1885).....	22.55	0.32
4 ^e période : 1887 à 1889 (après la loi du 29 mars 1887).....	24.06	0.34

III. — Moyenne des droits de douane calculée sur les blés et farines importés depuis 10 ans (1881 à 1890), et répartition de cette moyenne sur les 38 millions de français.

	francs
Il est entré de 1881 à 1890, 402,313,742 quintaux de blé, soit en moyenne 10,231,374 quintaux par an — 10,231,374 quintaux, à 5 fr., droit résultant de la dernière loi du 29 mars 1887, donnent	51,256,870
Il est entré de 1881 à 1890, 3,139,964 quintaux de farine, soit en moyenne 313,996 quintaux par an. 313,996 quintaux à 8 fr. (loi du 29 mars 1887), donnent.....	2,511,488
Total.....	53,768,358

53,768,358 fr. répartis entre 38,000,000 habitants donnent un quotient annuel par tête de français de 1 fr. 41.

La question des blés suscite trois observations capitales :

1° Le régime douanier applicable aux grains et farines n'atteint que les spéculateurs français ou étrangers ;

2° On oublie trop souvent, en opposant les intérêts des producteurs à ceux des consommateurs, que la moitié de la population française est agricole, que par conséquent, elle produit et consomme tout à la fois du blé, qu'elle en consomme même plus que les habitants des villes, et qu'à ce titre elle représente la majeure partie de la consommation ; or, elle sacrifierait volontiers à l'intérêt de sa production les quelques centimes dont sa consommation pourrait être hypothétiquement grevée de ce chef.

3° Enfin il y a lieu d'espérer qu'à la faveur des progrès réalisés et à poursuivre dans la culture du blé, la France arrivera dans un délai quelconque à produire le grain nécessaire à sa consommation (1).

(1) Cette production est en effet passée de 98 millions d'hectolitres de la période décennale de 1862 à 1871, à 100 millions

M. le Président adresse à M. Le Conte les plus vives félicitations pour son très important et très intéressant travail. L'assemblée en décide l'insertion *in extenso* au *Bulletin* de la Section.

M. le Président donne ensuite lecture du rapport suivant, sur un mémoire déposé par M. de la Morvonnais intitulé : *De l'économie rurale de la Bretagne dans le passé et le présent.*

M. de la Morvonnais, membre fondateur de la Société des Agriculteurs de France, a déposé sur le bureau de l'Association Bretonne, un fort intéressant et très savant travail sur l'Economie rurale de la Bretagne dans le passé et le présent.

Il n'y a pas de sujet pouvant captiver davantage l'attention d'agriculteurs bretons, et la façon dont il est traité par notre aimable et sympathique collègue, dénote chez lui une vaste érudition, une profonde connaissance de notre province, une science consommée de l'agriculture dans toutes ses branches, comme sous toutes ses formes.

En lisant l'étude de M. de la Morvonnais, on ne trouve pas une ligne qui ne soit attachante et instructive.

Après un aperçu très sobre et très exact de la composition géologique du sol et de la conformation physique de la péninsule armoricaine, l'auteur fait dérouler devant les yeux, avec un intérêt sans cesse croissant, l'histoire agricole de la Bretagne depuis l'époque des premiers occupants jusqu'à nos jours.

d'hectolitres (moyenne de la période décennale de 1872 à 1881), et enfin à 109 millions d'hectolitres (moyenne de la période calculée de 1882 à 1888). Voy. le Rapport fait au nom de la Commission des Douanes par M. Thomson, député, page 3, 1891. — Documents parlementaires, n° 1362.

Les différentes phases de l'agriculture bretonne, aux diverses époques de nos annales, sont définies avec une précision parfaite ; puis les circonstances, les événements et les actes qui sont survenus en se succédant et pouvant amoindrir ou développer notre richesse agricole sont passés en revue et appréciés avec une logique indiscutable.

Après nous avoir décrit la Bretagne primitive, sous l'aspect d'une immense et sombre forêt s'étendant d'une mer à une autre, M. de la Morvonnais nous fait assister pas à pas aux déboisements.

C'est d'abord la période des immigrations, alors que les peuplades envahissantes brûlaient les forêts, les unes pour satisfaire leurs instincts de destruction, les autres, ce qui fut le point de départ des essais de culture, pour défricher, semer et récolter.

Puis le moyen âge où les abbayes coupaient les bois pour bâtir des monuments, construire des navires et alimenter des forges.

Puis le xvii^e siècle, où Sully, en faisant décréter à son grand roi la liberté d'exportation, entraîna les Bretons à défricher encore avec ardeur pour élargir la production des céréales qu'ils pouvaient vendre à l'Angleterre et à la Hollande.

Mais le régime prohibitif, si funeste, établi 50 ans plus tard par Colbert, arrêta cet élan agricole heureux, et les terres restant incultes devinrent bientôt landes et bruyères.

Le reboisement s'imposait alors, comme il s'impose encore aujourd'hui, partout où l'hectare se loue moins de 30 francs, dit avec raison M. de la Morvonnais en s'appuyant sur l'autorité de MM. le vicomte Charles de Lorgeril et J. Rieffel, car la syl-

viculture est par excellence l'exploitation du sol à bon marché. Rien de plus vrai, en effet, et seule elle peut nous permettre de tirer profit de ces plateaux arides et rocheux, qui forment le centre de la presqu'île.

En les rendant impropres à produire autre chose que des arbres, ne semble-t-il pas que la Providence ait voulu nous mettre en demeure d'en couronner ces rudes coteaux, afin que nos hardis marins, revenant d'expéditions lointaines, de périlleuses campagnes de pêche, puissent en haute mer, apercevoir du plus loin possible de verts massifs de chênes leur annonçant la Bretagne tant aimée, de ces chênes, dont la feuille est le symbole du courage qu'ils portent au cœur.

Passant à un autre ordre d'idées, M. de la Morvonnais nous explique comment nos terres granitiques et schisteuses se refusent à la culture prolongée des céréales, du trèfle, du colza, si on néglige de leur procurer les éléments fertilisants qui leur manquent, la chaux et l'acide phosphorique.

Aussi, se réjouit-il de voir que par les canaux et les voies ferrées, les carbonates et les phosphates peuvent facilement pénétrer dans le cœur du pays, et regrette-t-il que sur le littoral où la mer livre généreusement pour rien des amendements et des engrais puissants, les règlements administratifs modernes, plus restrictifs que ceux du temps passé, soient venus mettre des entraves, sinon à l'extraction de la tanguette et du sable coquillier, du moins à la récolte du goémon et du varech.

Mais, ce qu'il déplore surtout, c'est la nouvelle législation favorisant le sel gemme au détriment du

sel marin, et qui prive une intéressante population rurale de la ressource qui la faisait vivre.

Selon M. de la Morvonnais, une des principales causes du marasme de l'agriculture en Bretagne pendant plusieurs siècles, provenait de l'étendue considérable des communaux, terres vaines et vagues, que le roi et les seigneurs mettaient à la disposition des villages, pour y faire paître les bestiaux, ou pour y couper de la bruyère.

Cette jouissance en commun, déplorable système agricole, enlevait à la culture près d'un tiers du territoire de la province. Aussi quand les décrets de la fin du dernier siècle en ordonnèrent le partage entre habitants, ceux-ci s'empressèrent-ils avec un soin jaloux de mettre leurs lots en rapport, ce qui accrut considérablement le bien-être et la fortune de nos départements bretons.

Notre érudit collègue passe ensuite à une question qui pendant longtemps fut palpitante en Bretagne, celle du domaine congéable.

Il nous en raconte l'origine, et nous en trace le système avec une excessive clarté.

Ce contrat, par lequel le propriétaire d'une terre inculte la louait à long terme, et même à perpétuité, moyennant un revenu annuel invariable, à un preneur chargé d'en tirer valeur, et qui devenait propriétaire à son tour des bâtiments, des plantations, etc., créés par lui, fut au début, cela est incontestable, le plus sage moyen d'arriver à étendre la culture. On ne doit pas non plus lui refuser d'avoir eu pour résultat précieux d'attacher au sol natal le laboureur et sa famille.

Mais, le revers de la médaille, c'est que le doma-

nier n'ayant pas à craindre l'augmentation de sa redevance, fit des cultures épuisantes, resta plongé dans la routine et se montra rebelle à toute impulsion vers le progrès. D'un autre côté, le bailleur n'avait aucun intérêt à favoriser des améliorations qui ne devaient en rien élever son revenu.

Le domaine congéable tend à disparaître complètement de nos jours, soit par le remboursement au domanier de toutes ses dépenses, soit par l'acquisition du fond par celui-ci, en versant au bailleur un capital proportionné à la redevance annuelle.

Actuellement, le bail à ferme est devenu le mode de convention le plus général en Bretagne, et M. de la Morvonnais préférerait à cette méthode celle du bail à métayage usitée en Anjou et dans une partie d'Ille-et-Vilaine. Il en fait ressortir la supériorité en démontrant que c'est en effet avec la jouissance à moitié, alors que le propriétaire et le colon ont les mêmes intérêts à la réussite, quand le premier peut aider le second de sa bourse et de ses conseils pour des achats de semences, d'engrais, de bestiaux, d'instruments, etc., que la marche en avant est possible et que l'agriculture prospère.

Après avoir formulé l'axiome, que la prospérité agricole est en raison directe des facilités de communication, M. de la Morvonnais nous fait un tableau peu enchanteur de l'état des anciens chemins en Bretagne.

C'était à ce point, même pour les grandes voies, qu'au commencement du siècle, d'après Châteaubriant, il fallait deux jours pour se rendre de Saint-Malo à Rennes. Maintenant, quand il s'agit l'été d'amener les Parisiens au bord de la mer, la com-

pagnie de l'Ouest opère le trajet en une heure et quart, mais durant le reste de l'année, quand elle n'a plus à conduire que les Bretons d'Ille-et-Vilaine, elle trouve suffisant pour eux de faire la route en trois heures. Quoi qu'il en soit, nous ne regrettons pas l'ancien coche.

Ainsi donc, autrefois, la Bretagne était presque entièrement privée de chemins praticables, et c'était tout au plus si les fermes voisines pouvaient venir approvisionner les villes. Les transactions au dehors étaient pour ainsi dire impossibles en raison de la difficulté des transports. Par conséquent le cultivateur ne jugeait pas nécessaire d'augmenter sa production, faute de pouvoir atteindre des débouchés éloignés.

Mais grâce au merveilleux réseau vicinal que nous devons à la Monarchie de Juillet et à l'Empire, la situation a bien changé, et dans nos 5 départements de l'Ouest, il n'est pas, à l'heure présente, un hameau, une simple métairie, qui n'aient à leur disposition une route parfaitement carrossable, permettant à chacun de gagner aisément village, bourg, ville ou gare de chemin de fer.

M. de la Morvonnais fait ressortir les avantages incalculables qui résultent pour notre agriculture de ce bienfaisant état de choses.

Dans la dernière partie de son travail, l'auteur s'attache à démontrer à quel point la division du sol est contraire à l'extension du progrès agricole. Il le fait avec une haute compétence et ses raisonnements ne sont que trop fondés.

Le morcellement, en raison des partages entre de nombreux héritiers et de la vente en détail de grands

domaines par les bandes noires, est une plaie qu'il nous fait toucher du doigt. C'est ce fractionnement de la propriété, poussé à l'extrême dans certaines régions, cela n'est pas douteux, qui paralyse trop souvent les efforts vers le perfectionnement cultural que les récentes découvertes de la science tendent à seconder. Or, ces efforts ne peuvent se manifester avec succès que là où l'étendue cultivable permet d'appliquer les inventions nouvelles et les bonnes méthodes.

Les lois facilitant les échanges, sont impuissantes à conjurer le mal. Un autre remède paraîtrait plus efficace, mais avec nos idées égalitaires il serait inapplicable. Combien trouverait-on de familles qui accepteraient volontiers que le père laissât par préciput à l'un de ses fils une part de sa fortune supérieure à celle des autres enfants ?

En résumé, l'étude soumise à l'Association Bretonne est digne, à tous égards, de fixer sa plus entière attention, et l'intérêt soutenu qu'inspire la lecture de ce travail méritera à M. de la Morvonnais les félicitations et les remerciements sincères de tous ses collègues.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président donne la parole à M. Carl La Chambre, pour donner connaissance d'une note déposée sur le bureau, au nom de M. X., par M. Le Bihan, sur le gisement huîtrier du Trioux.

LE GISEMENT HUITRIER DU TRIEUX

Le gisement huitrier du Trieux fut découvert en 1844 par un marin pêcheur, Guézennec, de Lézardrieux, père de M^{lle} Guézennec, principal ostréiculteur de la rivière.

Ce banc occupe le lit du fleuve au passage de Toul-an-Houilet, entre les communes de Plourivo et de Pleudaniel, sur une étendue de plus de 600 mètres, dont 150 en amont et 500 en aval du dit passage.

L'inventeur obtint peu après une concession précaire sur la rive gauche en aval de Toul-an-houilet et fut le premier parqueur du Trieux.

D'autres concessions furent faites ensuite à d'autres marins ou familles de marins qui formèrent des parcs sur les deux rives le long du gisement.

Ces parcs, établis sur les déclivités les plus douces de la rive, avaient, quelques-uns 100 mètres et plus de longueur, et jusqu'à 25 et 30 mètres de largeur ; un simple muret en pierres sèches, de 30 centimètres d'élévation, les délimite de tous côtés, sauf vers la berge où les rochers peuvent former une limite naturelle.

Dans ces conditions, des huitres draguées soit sur le banc du Trieux, soit sur celui de la rivière de Tréguier, depuis fort longtemps connu et publiquement exploité à certaines époques, ont alimenté

les premiers parcs où les huitres grandissaient, engraisaient, se reproduisaient comme celles du banc, le naissain s'arrêtant où il pouvait, sur des coquilles vivantes ou mortes, sur des pierres ou autres obstacles susceptibles de les arrêter au courant qui les entraîne, l'état des choses ne comportant pour les parqueurs d'autres soins que le nettoyage des vases pendant les grandes marées, seules circonstances dans lesquelles les parcs du Trieux découvrent complètement.

Cela suffisait aux parqueurs, dont la vente ne dépassait guère les marchés des villes voisines.

Plus tard, les plus entreprenants ont acheté de petites huitres au-dehors pour augmenter leur commerce ; mais jamais aucun n'a paru songer à placer dans son parc des collecteurs pour y retenir plus sûrement le naissain, pourtant fort abondant, au point que certain parqueur qui n'achetait pas d'huitres, en vendait toujours sans que son parc se vidât jamais. Celui-là profitait du naissain que le jusant amenait sur les huitres et les obstacles naturels de son parc ; mais il passait aux yeux des surveillants pour piller le banc pendant la nuit ; cependant personne ne l'a pris sur le fait. Le naissain de son parc, mieux aménagé, et les naissains perdus des parcs d'amont suffisaient évidemment à l'entretenir modestement sans bourse délier.

Tel est encore l'état des choses dans le Trieux, malgré l'extension considérable donnée au commerce des huitres par M^{lle} Guézennec, qui a augmenté successivement les concessions faites à son père de 1 hectare à 15 hectares peut-être de rive, en aval du banc huitrier, car avec quelques travaux tous les

terrains de la rive gauche, depuis Toul-an-houilet jusqu'à l'Île-à-bois, située à l'entrée de la rivière, en face de Loguivy, paraissent propres à l'élevage de l'huître.

La qualité du mélange des eaux du Trieux est d'ailleurs démontrée par des expériences récentes faites avec beaucoup de soin par le commissaire de la marine de Paimpol ; elle est telle que M. Bouchon-Brandely, inspecteur général des Pêches du département de la Marine, a pu dire dans un rapport inséré l'année dernière au *Journal Officiel*, qu'il n'a trouvé que deux rivières produisant actuellement des huîtres de luxe : Belon dans le Finistère, près de Pont-Aven, et le Trieux dans les Côtes-du-Nord.

On confond assez souvent les huîtres du Trieux avec celles de Tréguier, plus anciennement connues ; c'est à tort. La haute appréciation de M. Bouchon-Brandely établit la différence très nettement, mais cela n'est pas connu de tous, tant s'en faut, même dans la région.

M^{lle} Guézennec a souvent exposé : à Rennes, à Reims, à Londres, à Bruxelles, à Madrid, à Paris, et partout elle a obtenu les distinctions les plus flatteuses et les plus honorables ; elle fait sans cesse de louables efforts pour faire connaître les huîtres du Trieux, fort goûtées d'ailleurs par les amateurs, et particulièrement en Belgique où se trouvent les plus célèbres marchés.

Ostende, en effet, fournit des quantités énormes d'huîtres fines justement renommées ; mais Ostende, comme chez nous Dunkerque, ne produit pas une seule huître ; ses nombreux parcs ne sont que de vastes réservoirs de mollusques achetés en Angle-

terre et sur nos côtes françaises, plus ou moins éduquées et parées déjà, et où elles se perfectionnent pour être livrées propres et élégantes aux gourmets qui les paient jusqu'à 25 et 30 francs le panier de 100.

Avec quelques soins particuliers dans des réservoirs spéciaux, on obtiendrait de semblables résultats dans le Trieux, et à Belon, sans doute, puisque les huîtres y sont déjà dites de luxe.

Si l'on considère que les parcs du Trieux, pourvus de collecteurs, produiraient en même temps d'énormes quantités de naissain, on peut juger de la richesse de cette rivière privilégiée, car non-seulement l'excellence de la qualité de ses eaux est hautement reconnue ; mais les abris naturels du bras de mer qui s'étend de la rade de Bréhat à Pontrieux, soit de 25 à 30 kilomètres, l'exposition heureuse de la rive ostréicole, font que l'on n'y a jamais à redouter les gelées, la glace, les accidents de mer qui, trop souvent ailleurs, à Arcachon, au cap Breton, à l'embouchure de la rivière d'Auray, etc., etc., éprouvent les parcs insuffisamment abrités, et dont les produits sont subitement gelés, envasés, ensablés, perdus, à la suite de froids excessifs, de mouvements désordonnés de la mer, d'un coup de vent, d'un ras-de-marée, d'un ouragan, entraînant toujours des pertes considérables, souvent des ruines pour les parqueurs.

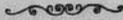
Il est désirable que les parqueurs du Trieux profitent des grands avantages de leur situation pour augmenter leur production, en établissant dans leurs parcs des collecteurs sérieux, dont les frais seraient largement couverts par l'excédant de reve-

nus qu'ils en retireraient certainement. Les établissements propres à la culture de l'huître de luxe viendraient ensuite.

Sans prétendre pour toutes à la perfection de certaines huîtres anglaises ou d'Ostende, ni aux prix élevés auxquels ces huîtres éduquées et parées se débitent, les huîtres du Trieux doivent arriver rapidement à se faire une place honorable sur les grands marchés de France et de l'étranger sous le double rapport de la qualité et des prix.

Les matières inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 10 heures et quart.

Le Secrétaire,
CARL LA CHAMBRE.



SÉANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 1891

Président : M. CHARLES LA CHAMBRE, DÉPUTÉ
Secrétaire : M. ROBERT DE LORGERIL.

Sommaire : Essai sur la question agricole en Bretagne, par M. Jardin-Macé.
— Causerie sur les abelles, par M. l'abbé Le Mée.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

En prenant place au fauteuil de la présidence, *M. La Chambre* explique au public le but de la réunion, et remercie les personnes présentes de s'être rendues en aussi grand nombre et avec tant d'empressement à l'appel de l'Association Bretonne.

Il prie ensuite *M. Jardin-Macé* de vouloir bien prendre la parole pour traiter les questions sociales et agricoles.

ESSAI SUR LA QUESTION AGRICOLE EN BRETAGNE

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous devez éprouver une véritable surprise, en voyant parmi les conférenciers de l'Association Bretonne, où se rencontrent des hommes qui sont

l'honneur de Bretagne, de nos assemblées politiques et de l'Institut, le nom, pour beaucoup inconnu, du simple cultivateur qui est devant vous, espèce de paysan du Danube, auquel il ne manque, pour ressembler au portrait tracé par La Fontaine, que le « *sayon de poil de chèvre et la ceinture de joncs marins.* »

Ma surprise, Messieurs, est égale à la vôtre, car je ne me dissimule pas que ma place n'est point où je suis, mais où vous êtes, pour écouter quelqu'un — et il n'en manque pas — de plus disert et de plus capable que moi de vous exposer les revendications de notre agriculture Bretonne.

Apparemment, mes excellents amis de l'Association Bretonne, qui m'ont en quelque sorte poussé ici par les épaules, ont cru que la cause agricole n'avait pas besoin d'un défenseur éloquent et qu'il lui suffisait d'un témoin oculaire de ses souffrances.

Ce témoin, je le suis, même un témoin attristé de ce que j'ai vu, ces jours derniers encore, dans nos champs ravagés par les intempéries.

J'essaierai d'être clair; vous ferez acte de gracieuse justice en étant indulgents; car on est indulgent dans tous les tribunaux du monde, pour les témoins que l'on sait de bonne foi.

Donc, permettez-moi de vous présenter notre Bretagne agricole telle qu'elle est et telle que je la vois. En vous la faisant mieux connaître, je vous la ferai aimer davantage. C'est elle qui nous a nourris et il n'est personne qui, arrivé à l'âge mûr, ne garde à sa vieille nourrice un souvenir attendri.

J'aurai besoin, et je m'en excuse à l'avance, de vous fournir beaucoup de chiffres. Mais je néglige-

rai, si vous le voulez bien, souvent les unités, les dizaines, centaines et mille, pour ne vous donner que les nombres les plus forts. Personne de vous, Messieurs, ne sera surpris qu'il existe une sympathie profonde et nullement mystérieuse entre celui qui vous parle et les chiffres ronds.

Si vous voulez bien rappeler vos souvenirs géographiques d'enfance, vous verrez qu'au point de vue de l'étendue territoriale, notre Bretagne, avec ses 3.518.000 hectares, forme un peu plus du 17^{me} de la France entière. Avec ses 3.200.000 habitants, elle arrive au douzième environ de la population totale, si bien que sur 12 défenseurs de notre grand pays il y a un Breton.

Votre sol, vous le connaissez. S'il offre, comme dans le marais de Dol et ces côtes splendides et ensoleillées, qui entourent votre ville, des terrains naturellement et remarquablement fertiles, il en contient d'autres qui n'ont pu devenir sérieusement productifs qu'avec de grandes dépenses, souvent, et beaucoup de sueurs répandues, toujours.

Le cultivateur breton, vous le connaissez aussi. Il offre un frappant exemple de cette mystérieuse analogie, qui existe entre le sol et son habitant; et il a gardé tous les principaux traits de sa race énergique, laborieuse et austère qu'on suit, dans notre histoire, à la trace, souvent ensanglantée glorieusement, de ses héros, depuis Du Guesclin jusqu'à Robert Surcouf.

Eh bien, Messieurs, cette race est non moins remarquable dans les pacifiques travaux de la culture que dans les luttes glorieuses entreprises pour l'indépendance du pays.

Les preuves, les voici. Elles sont récentes. Les plus récentes, ce sont les dernières statistiques publiées par le ministère de l'agriculture pour 1889, sur les productions de la France.

Oh ! je le pense bien, vous n'attachez pas plus que moi une confiance aveugle à la statistique, même officielle. Mais, permettez-moi de vous le dire — ceci n'est point un paradoxe. Même supposées inexactes *absolument*, ces statistiques sont vraies *relativement* ; car le coefficient d'erreur — s'il y en a — étant le même pour les diverses régions du pays, la relation qui existe entre elles n'en est pas viciée, et c'est justement de cette relation qu'il s'agit ici.

Voici donc ce que la tenace énergie du cultivateur breton a su faire d'un sol qui, s'il est doux aux poètes, est souvent dur aux laboureurs.

En 1889, sur 246.406.782 hectolitres de céréales diverses, produites par la France entière, la Bretagne arrive pour le douzième environ avec 20 millions et demi d'hectolitres, d'une valeur de 256.849.599 francs.

Si l'on y ajoute la valeur des autres produits directs du sol : Pommes de terre, betteraves, carottes, pommes à cidre, châtaignes, chanvres, lins, fourrages, colzas, tabacs, bois de construction et de chauffage, etc., on obtient un total de 482.185.830 fr. Et si l'on y additionne encore la valeur des produits transformés, comme les cidres, le lait, le miel, les laines, la cire, etc..., ou du moins leur plus-value, on arrive à un total de 655.837.850 francs, sans avoir encore parlé des animaux.

Je vous fatigue, Messieurs, avec cette débauche

de chiffres, d'ailleurs bientôt à son terme ; mais, il y a pour vous et pour moi un moyen d'en tempérer l'ennui. Avec un peu d'imagination, veuillez, pour un instant, supposer que je suis un vieux notaire — cela n'a rien d'in vraisemblable ni de désobligeant. Admettez de plus que l'agriculture bretonne est une fiancée, — cela est certain, — et qu'alors vous et moi nous sommes occupés à faire le compte de la dot pour celui qui l'épousera.

Cette précaution prise, je continue rapidement.

Cette même Bretagne, le *dix-septième* de la France en étendue et le *douzième* en population et production de céréales, donne à elle seule le *dixième* du lait et de ses dérivés, en valeur vénale ; le *septième* de la population chevaline du pays entier avec 362.401 chevaux sur 2.881.153 ; le *sixième* de la race bovine de tout âge et de tout sexe, avec 1.755.750 têtes sur 13.518.132. Il n'y a que pour les ânes et les mulets que nous arrivons aux derniers rangs, et cela nous fournit une réponse topique à certaines mauvaises plaisanteries.

Enfin, Messieurs, d'après les statistiques — absolument exactes celles-là — du marché de la Villette, la Bretagne fournit le *dixième* de l'approvisionnement de ce marché en viande de bœuf avec 28.000 têtes, et le *cinquième* en viande de porc avec 68.609 têtes.

Quant aux cidres, que vous ne me pardonniez pas d'oublier, et par lesquels je termine cette trop longue nomenclature, nous fournissons plus du *tiers* de la production de la France avec 4.484.057 hectolitres sur 12.610.527 ! Et de ce *tiers*, l'Ille-et-Vilaine, seule, donne plus de la moitié.

Agr.

L'effectif de la production bretonne en céréales, en viande et en cidres, c'est sa part plus que proportionnelle à son étendue, dans l'alimentation du pays entier, en tout temps. Son effectif en chevaux, c'est sa part glorieuse dans les éléments matériels de défense de la France, la remonte de sa cavalerie de guerre. Voilà, Messieurs, ses titres à l'attention de l'économiste patriote, voilà les sources qui donnent autorité à ses légitimes revendications.

Vous le voyez, Messieurs, si elle est belle notre Bretagne, aux regards du voyageur, avec ses plages merveilleuses semées d'îlots ravissants pour le plaisir des yeux ; si elle est captivante pour l'artiste et l'antiquaire avec ses dolmens, ses menhirs et ses monuments ; si elle est illustre avec son cortège de penseurs, d'écrivains et de poètes, elle est belle aussi, et elle a bien payé sa dette à la grande Patrie commune, par l'acharnement tenace qu'elle a mis à défricher son rude sol, à le planter, à le peupler d'animaux utiles, à le recouvrir de luxuriantes moissons.

La Bretagne ! Messieurs, la voilà dans la splendeur de son laborieux triomphe sur la terre de granit recouverte de chênes !

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'après vous avoir tracé cet exposé de ses gloires et de ses travaux, j'aie à le faire suivre par un autre tableau, bien court, mais navrant pour cette même agriculture ?

D'après les statistiques du ministère des finances, il y a eu en France — et la Bretagne, hélas ! en sa part, — de 1880 à 1888, huit millions six cent cinquante-huit mille cinq cent quarante-six ventes plus ou moins forcées de biens ruraux, pour

15.716.954 hectares, le tiers bientôt de la surface cultivée du pays. Du simple rapprochement de ces deux chiffres, il ressort que le petit cultivateur a, surtout, supporté le plus lourd de l'épreuve.

Car on s'imagine à tort, Messieurs, que la France est aux mains des grands propriétaires. C'est une erreur profonde ; elle est aux mains des petits. Voulez-vous savoir quel était, il y a trois ans, le nombre des petits propriétaires ? il était de 8.454.000 en chiffres ronds. A trois personnes par petit ménage, cela fait plus de 25 millions d'êtres intéressés à la culture du sol.

Les cotes foncières au-dessous de 5 fr. sont au nombre de 7.320.778 ; celles au-dessous de 10 fr. sont de 2.190.040 ; allant toujours en diminuant de nombre, à mesure que le chiffre de la cote augmente ; en sorte que les cotes de 500 fr. et au-dessus, qui constituent, à proprement parler, ce qu'on peut appeler de grandes propriétés, sont au nombre relativement infime de 52.949. A une moyenne de 2 cotes par propriétaire, cela fait moins de 27 mille grands propriétaires sur 8 millions et demi.

Donc, Messieurs, l'intérêt de l'agriculture est surtout l'intérêt des humbles et des petits.

Et voilà ce qui rend particulièrement douloureux ce tableau des évictions dont ils ont été l'objet, par la misère des temps, et que je vous rappelais il y a un instant.

Aussi, M. Boulanger — ne craignez rien, Messieurs, celui dont je parle n'a jamais été général que comme directeur de l'enregistrement — M. Boulanger, directeur général de l'Enregistrement et rapporteur du budget de 1889 au Sénat, pouvait dire

avec trop de vérité : « *Il y a une propriété dépréciée ; c'est la propriété rurale, qui a beaucoup perdu. La perception des droits de mutation démontre que la valeur imposable a diminué d'un tiers, en tombant de 2.440.000 fr., en 1869, à 1600 millions en 1887.* »

D'où vient cela, Messieurs ? La terre est-elle moins productive, la race de nos colons moins énergique ? Non. Au travail de l'homme est venu s'adjoindre celui de la machine et la fertilité du sol est augmentée par l'emploi d'engrais nouveaux.

La quantité des produits augmente ; mais c'est le bénéfice qui a diminué et qui reste insignifiant.

Or, Messieurs, dans cette situation de 1887, qu'y a-t-il donc de changé ?

Il y a un projet de tarification nouvelle de nos douanes, adopté par une des Chambres, non encore discuté par l'autre, où dit-on, l'on s'appête à réduire encore les dispositions déjà trouvées insuffisantes par la majorité des agriculteurs. En un mot, il n'y a rien encore de fait et d'achevé.

Et après cela ?... il n'y a rien. Pardon, il y a des observateurs superficiels, qui concluent trop facilement du particulier au général, parce que telle ou telle portion de la côte trouve, à raison de sa position ou de son climat spécial, dans l'exportation pour l'Angleterre ou la vente sur place aux étrangers, un écoulement plus avantageux de certains produits alimentaires.

Mais, qu'on aille un peu plus outre dans le terrain. On verra que ce fait tout local et limité est, de plus, très éphémère. En tout cas, c'est un grain de sable dans le Sahara de l'agriculture du pays,

terriblement éprouvée par un hiver sans exemple et une fin d'été qui vient de réduire encore, dans des proportions énormes, le produit de ce que l'hiver avait épargné.

Mais, pourquoi les bénéfices agricoles sont-ils devenus insuffisants ? Parce que le prix de revient est trop élevé. Et pourquoi l'est-il trop ? Parce que les charges qui le grèvent sont trop fortes. Voici les principales ; *l'impôt*, par tous reconnu excessif ; *la concurrence du monde entier* sur les marchés du pays ; *la cherté relative* des transports sur ces mêmes marchés ; *la concurrence des valeurs mobilières*, qui détournent du sol français les capitaux du pays ; *la part trop prépondérante* prise dans les opérations de vente par l'intermédiaire toujours spéculateur, alors même qu'il n'est pas accapareur.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que je traite ces divers points en détail. Votre attention et mes forces seraient vite à bout. Je voudrais seulement, en quelques mots, vous donner une idée d'ensemble de l'obstacle, que chacune de ces choses apporte à l'existence de la prospérité agricole, et terminer par l'étude un peu plus approfondie d'une autre cause de malaise, à mes yeux tout aussi importante.

L'impôt ? Que pourrais-je dire de celui qui s'appelle l'impôt foncier, après la courageuse et brillante campagne de notre éminent compatriote et ami, M. Kergall ? Il l'a pulvérisé sous les coups de sa vigoureuse logique et, contre toute espérance, il a obtenu, de haute lutte, un commencement de satisfaction pour l'agriculture. Honneur à lui !

Tout au plus pourrais-je ajouter qu'il est triste

d'avoir vu le succès de cette victorieuse campagne, amoindri ou détruit matériellement par l'impôt nouveau sur la propriété bâtie, sinon *arbitrairement*, au moins *non contradictoirement* évaluée. Un jour, j'ai caractérisé ce mode de dégrèvement en disant que c'était déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je me trompais, Messieurs, c'est faire cadeau à Pierre d'un gilet très léger en lui prenant son paletot confortable. Et cela est plus fort, sinon meilleur.

Enfin l'impôt foncier n'est pas le seul qui broie les épaules du petit cultivateur.

Les droits de mutation et les frais de justice sont aussi terriblement lourds !...

Chaque mutation foncière supporte plus de 10 pour cent de frais ; j'ai vu, ces jours-ci, payer 98 francs pour un petit achat de terre de 800 francs, tandis que les valeurs mobilières s'échangent de la main à la main, vingt fois par jour, et cela par centaines de millions, toujours en échappant au fisc, en pleine forêt de la Bourse à Paris.

Quant aux frais de justice, en voici le tableau, même après la loi de 1884, dressé par le garde des sceaux. Je l'ai lu, et je n'en ai pas cru mes yeux ; il a fallu que je visse, en tête de la page : *Journal officiel, 24 août 1889.*

Eh bien, Messieurs, les frais de justice s'élèvent à 137 fr. 37 pour cent, pour les ventes au-dessous de 500 fr., à 50 fr. 39 pour celles au-dessous de 1000 francs, et à 31 fr. pour celles de 1000 à 2000 fr.

C'est-à-dire, Messieurs, que le malheureux cultivateur, qui voit mettre judiciairement à l'encan, par suite de la misère des temps, le pauvre foyer où se réchauffèrent sa femme et ses enfants, et qui ne

devait que 500 francs, garantis par un bien rural de même valeur, se voit encore, après liquidation et paiement de la dette qui en a été la cause, débiteur de cent trente-sept francs pour chaque cent francs de cette dette primitive.

Vous avouerez, Messieurs, qu'il est difficile d'organiser plus sagement l'extermination du petit cultivateur, et vous ne vous étonnerez plus que tous ceux qui ont à cœur son relèvement et sa multiplication, pour former un rempart à la patrie, demandent unanimement la réduction générale de l'impôt.

La concurrence étrangère, Messieurs, elle n'est qu'à son aurore. Que l'on juge de l'avenir en regardant les seuls Etats-Unis du Nord-Amérique où, d'après les statistiques du ministère d'agriculture et celle de l'un de nos compatriotes, M. de la Motte-Rouge, inspecteur général des haras, envoyé en mission dans les Etats-Unis, il y avait, en 1890 :

14.214.387 chevaux d'une valeur moyenne de 344 fr. contre 2.881.000 que nous possédons en France ;

52.801.907 bêtes de race bovine, d'une valeur moyenne de 110 fr. pour les bœufs, et 76 fr. pour les vaches, contre 13 millions 1/2 de têtes que nous avons ; au prix de revient que vous savez ;

44.336.072 moutons, d'une valeur moyenne de 11 fr., contre 20 millions en France ;

51.602.780 porcs, d'une valeur moyenne de 23 fr. 60 contre 6.037.000 existant dans notre pays.

Et cela pour une population de fort peu supérieure à la nôtre ; c'est-à-dire une production en excédent formidable sur les besoins du pays, aussi bien que sa production en céréales s'élevant à plus d'un mil-

liard d'hectolitres ; — par conséquent une menace incessante et terrible d'inondation pour nos marchés.

Et voilà pourquoi, Messieurs, l'agriculture française demande des droits de douane et la dénonciation des traités de commerce, qui nous lient irrévocablement, pour de longues périodes, à des tarifs insuffisants.

Et d'abord restons maîtres de nos tarifs ! Soyons libres ! Ah ! la liberté ! On n'en connaît tout le prix qu'au moment où l'on en est privé. Tenez ! je me souviens d'un vieux savant, le grec Léon Allatius qui, vers 1669, était, quoique laïque, à cause de sa science profonde et de l'austérité de ses mœurs, bibliothécaire du Vatican. Un jour, le Pape Alexandre VII lui demanda : Pourquoi donc, avec tant de science et une telle régularité de mœurs, n'entrez-vous pas dans les ordres ? — C'est afin de pouvoir me marier quand je voudrai, répondit Allatius. — Mais, alors, continua le Pape, pourquoi ne vous mariez-vous pas ? — Afin de pouvoir entrer dans les ordres, si la fantaisie m'en prenait, riposta le malicieux savant.

Eh bien, Messieurs, nous aussi gardons notre liberté ! Ne contractons pas le mariage même temporaire, mais long, des traités de commerce, et restons, en tout temps, maîtres de modifier nos tarifs si notre fantaisie et nos intérêts nous en faisaient sentir la nécessité.

Quant aux droits de douane en général, vous me permettez de vous dire que ce n'est pas le consommateur qui les paie, comme on l'a prétendu, mais bien le producteur du pays d'expédition. La preuve ? Elle est visible dans le fait de la dénonciation du

traité de commerce avec l'Italie et dans l'élévation des droits de douane, qui en a été la suite. Dans le rayon alimenté par l'Italie, en viande de bœuf, la viande a-t-elle augmenté depuis lors ? Pas du tout. Mais elle a baissé en Italie, chez le producteur, et voilà justement pourquoi ces voisins souvent assez quinteux se plaignent.

J'ai, du reste, trouvé, ces jours derniers, dans « *la Démocratie rurale* » de notre éminent ami Kergall, une saisissante expression de la vérité de ce fait. Permettez que je vous la résume. Il y a un instant je vous priais de supposer que j'étais un vieux notaire ; veuillez maintenant supposer que je suis devenu colon australien, j'en ai peut-être mieux l'apparence. J'ai 40.000 moutons et, chaque année, j'ai l'habitude, à une époque régulièrement périodique, d'appeler le tondeur pour faire abattre les laines, que je vends pour la France. Le courtier le suit. En m'abordant il me dit : Vous savez ? il y a du nouveau là-bas, aux antipodes. — Quoi donc ? — On a mis un droit de 18 centimes sur la laine d'Australie. — Je répons carrément : Qu'est-ce que ça me fait ? — Tant mieux, si cela vous est égal, me répond le courtier ; mais cela fait 18 centimes à diminuer du prix que je vous ai payé vos laines l'an dernier.

— Ah ! bah ! Vous plaisantez.

— Pas du tout. C'est cela où l'affaire est manquée ; car je ne puis payer ce droit de ma poche.

Je me récrie, je discute, je barguigne et finalement.... je capitule. Car, enfin, vous le comprenez bien, je ne peux pas les manger, mes laines, et il faut bien que je me débarrasse chaque année de ce

que donnent mes moutons pour le prix qu'il en viendra. Autrement... ce serait reculer pour mieux sauter. C'est donc bien moi qui, au fond de l'Australie, aurai perdu, c'est-à-dire payé le montant du droit entré dans la caisse des Douanes françaises.

C'est la même raison, Messieurs, qui nous fait blâmer les concessions, excessives de bon marché, faites à l'étranger par nos compagnies de chemin de fer, pour les transporter à destination de nos grands centres de communication. C'est ce qu'on appelle : *les tarifs de pénétration*. Vous en connaissez l'économie. Elle consiste à taxer, par exemple, le bœuf américain, débarqué à Saint-Servan, à destination de Paris, d'un tarif de transport moins élevé qu'un bœuf de la campagne servannaise, pour la même destination. Ah ! je le sais bien, un homme des plus éminents à tous égards, M. Noblemaire, directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, a plaidé les circonstances atténuantes, en disant que les chemins de fer étaient aussi soumis à cette soi-disant loi commerciale moderne qui, poussant à la vente indéfiniment croissante, veut qu'on diminue le prix du produit, en raison de la distance qu'il a à parcourir, pour arriver à destination. Malgré le côté spécieux de cette argumentation, je n'admettrai jamais qu'elle puisse être entièrement appliquée à l'étranger au détriment du producteur national. Je n'admettrai jamais non plus que, possédant un monopole lié à une garantie d'Etat, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, l'obligée du budget national alimenté par nous, une compagnie jouisse entièrement de la liberté que l'on pourrait, à cet égard, reconnaître au reste du commerce. Enfin, le même

éminent adversaire de la thèse que je défends exposait que les canaux étaient bien un peu aussi coupables de l'introduction en France, à prix trop réduit, des denrées étrangères. Cela est en partie vrai, Messieurs, mais seulement pour les denrées auxquelles leur nature permet de rester longtemps en cours de route. Ce n'est pas le cas de la plupart des produits agricoles alimentaires, et spécialement de la viande et produits maraîchers.

Et quand ce serait vrai, Messieurs, qu'est-ce que cela prouverait?... Simplement qu'il faudrait aussi avoir l'œil aux canaux.

Quant à la *concurrence des valeurs mobilières*, dont les effets se font chaque jour plus désastreux, en détournant du sol national les capitaux et les activités, peut-être qu'une application plus sévère des lois existantes pourrait enrayer la scandaleuse exploitation, qui est faite du trop confiant capitaliste Français.

Peut-être aussi une surveillance plus rigoureuse pourrait empêcher que des *coalitions d'intermédiaires* exerçassent sur le producteur et le consommateur, par des accaparements monstrueux, une exploitation non moins scandaleuse et toujours souverainement oppressive du travailleur. Enfin, si notre arsenal législatif était insuffisamment nanti, ne pourrait-on pas, à l'exemple de ce Canada, qui tient à ce pays par ses glorieuses origines, l'enrichir de dispositions nouvelles, destinées à circonscrire et limiter le renchérissement factice que les opérations de jeu peuvent produire sur les objets de grande consommation et plus particulièrement nécessaires aux pauvres, aux déshérités de l'existence ?

C'est donc, comme arme de légitime défense, Messieurs, que notre agriculture réclame l'entière liberté des syndicats professionnels et des sociétés de consommation, parce que, de leur union fraternelle et intime peut naître un *modus vivendi* qui, au moins en partie, serait un palliatif puissant à ce déplorable état de choses, que nous venons de signaler et qui ruine tout à la fois le producteur des champs et le consommateur pauvre des villes.

Il y a encore un autre remède, Messieurs, que j'appellerai le *remède américain*, bien que la France et ses colonies puissent croire avoir l'honneur de son invention. Ce n'est pas de la *tisane des Shakers* que je veux vous entretenir ; c'est d'une communication officielle de M. Edmond Brumwaert, consul général de France à Chicago. A la date du 2 novembre 1889, les agriculteurs de la région de Saint-Louis du Missouri, en Amérique, se réunissaient pour demander au Congrès et au Président, qu'il fût pris des mesures législatives protectrices de leurs intérêts. Ces demandes étaient résumées en trois courts articles, et se terminaient par un quatrième que voici textuellement :

« Nous déclarons que nous sommes plus intéressés au succès de ces mesures économiques, qu'au triomphe de n'importe quel parti politique.

Voilà, Messieurs, le remède américain. Je vous le livre pour la valeur que vous voudrez bien lui attribuer.

Pour faire plus facilement parvenir au pouvoir l'exposé de ses souffrances, revêtue d'une autorité plus grande, l'agriculture demande encore, Messieurs, une représentation professionnelle directe. Cette

demande n'est pas d'hier ; car, au Congrès du centenaire de 1789 à Rennes, M. de Nanteuil, gendre du général Leflô, notre illustre compatriote, produisit un exemplaire authentique des cahiers du Tiers-Etat du Bailliage de Lesneven en 1789, lequel réclamait la représentation — en tant que profession — dans les Conseils de l'Etat, des *propriétaires, fermiers, colons et ouvriers agricoles*.

Tant il est vrai, Messieurs, que les intérêts des peuples varient peu, comme varierait peu leur direction économique, si elle s'inspirait toujours de la satisfaction équitable à donner à ces intérêts sacrés.

Mais j'en tomberai facilement d'accord avec vous ; ni la législation spéciale révisée, ni la représentation professionnelle organisée, ni les charges diverses équitablement abaissées ne peuvent encore apporter à la situation agricole un remède entièrement efficace. Il y faut l'influence des mœurs.

Or, les mœurs, Messieurs, c'est nous qui les faisons. Et ici, vous le pressentez certainement, je veux vous parler d'une souffrance agricole bien connue, sous cette formule déjà vieille et de jour en jour plus vraie : *L'agriculture manque de bras*.

Et pourquoi manque-t-elle de bras ? parce qu'elle n'a pas le moyen de les payer.

Sans doute ce mouvement de désertion de la vie rurale est, Dieu merci, moins sensible dans notre province qu'ailleurs. Cependant il y est réel et — je ne sais si elle existe encore — mais, il y a deux ans, à Saint-Malo même, il y avait une agence pour l'émigration en Amérique — sans parler de toutes celles qui travaillent pour l'émigration en ville.

Et pourtant, Messieurs, le Breton aime sa patrie

d'un amour profond. Oh ! je le vois à l'œuvre tous les jours ; souffrez que je vous en cite un exemple vécu ; il est d'hier et cela s'est passé sur les bords d'une route, que tous les chasseurs de ce pays connaissent pour avoir tué aux alentours quelques bécasses ou quelques lièvres. Lacôte de.... — appelons-la Terre-Cuite, si vous le voulez-bien, — est certainement un des coins de la France, qui semblent le plus arides et improductifs. Droite, longue, cuite au soleil, on n'y voyait que de vastes fondrières, anciennes carrières de quartz, qui servent au *macadamisage* des chemins du pays, et de ces petits ajoncs maigres, surnommés *landins*.

C'est là qu'il y a deux ans, riche d'une femme vaillante et d'une ribambelle d'enfants, un brave ouvrier rural, ennuyé d'être sans cesse ballotté de *petit louage en petit louage*, par les vents inconstants de l'offre et de la demande, eut l'idée de planter sa tente.

Comme la terre n'est pas si chère là qu'autour de vos casinos, il a pu, avec 150 ou 200 francs, s'en payer une *petite tranche* sur laquelle, ambitieux autant que patriote, il résolut d'élever une petite maison à lui. Au prix de quelles privations ! Dieu seul le sait, et ceux qui ont compté combien il faut casser de cailloux sur la grand route, pour économiser deux cents francs, sans cesser de manger du pain.

Vers la Noël, l'édifice, reposant sur quatre poteaux en bois, était couvert, et les murs, en torchis d'argile mélangée de paille hachée, s'élevaient bien à deux mètres, juste assez pour témoigner de leur ferme intention de monter jusqu'à la couverture, mais laissant encore une espace libre assez considérable

pour que le vent du Nord-Ouest pût y prendre à l'aise tous ses ébats.

Que voulez-vous ? Il n'avait rien à dire à son entrepreneur, si l'ouvrage n'était pas terminé en temps utile ; car l'entrepreneur c'était lui-même, et sa femme et ses enfants lui servaient d'ouvriers. De porte, il n'y en avait pas encore et, tout l'hiver, un vieux tonneau en fit l'office. C'est du reste un système de fermeture, qui peut rouler sans gonds.

La famille a passé tout l'hiver ainsi, je ne vous dirai pas que ce soit sans se mettre en rond autour du feu pour empêcher le vent de l'éteindre et sans souffler dans ses doigts. Mais ce que je sais bien, c'est que ces braves gens n'ont point bassiné leurs lits et n'ont point attrapé de fluxions de poitrine.

Au fait, s'ils avaient endossé le *baluchon* légendaire et pris la route de la ville, ils y seraient probablement devenus la proie d'une malaria quelconque, fussent entrés à l'hôpital où peut-être ils seraient morts, léguant leur descendance à l'assistance publique.

Mais non ! ils ont préféré rester sur le sol natal et s'y bâtir une maison de famille, claire, propre et que le soleil empourpre avant de disparaître dans les frondaisons superbes de l'horizon.

Et ils n'y sont pas restés oisifs, croyez-le bien. Ils ont défriché, creusé, pioché, aplani, et, à l'heure où nous causons ensemble, il y a autour de l'humble habitation qui dresse fièrement au soleil sa casquette d'ardoises, un jardin rempli de choux, de petits pois..... que vous en mangeriez, s'il y avait un peu de beurre autour. Même il y a une demi-douzaine de pommiers à cidre, déjà greffés de bonnes espèces,

soigneusement chaulés et qui feront un jour la boisson de ces robustes travailleurs.

Et ils sont heureux, contents, quoique misérables ; ils n'accusent pas la Providence, mais ils prient Dieu et le remercient de leur avoir donné cette chaumière où ils sont plus fiers, peut-être, d'être chez eux, que le propriétaire du château voisin.

Et ils ont fait tout cela avec la seule aide de quelques voisins et surtout celle de la grâce de Dieu. Car, pas une de ces sociétés financières, qui percent les isthmes à trois mille lieux d'ici et qui remuent les millions à la pelle mécanique, pas une n'a eu l'idée d'offrir, même moyennant garantie et intérêt convenable, vingt francs à ce héros obscur du travail, pour acheter quelque engrais ou remplacer sa vieille pioche usée.

Loin de là ! le fisc arrivera bientôt jusque par la fenêtre de l'humble chaumière, pour prélever l'impôt sur cet homme qui mériterait une pension pour avoir attaché au sol de la Patrie une dynastie nouvelle de défenseurs !

Eh bien, Messieurs, qu'en pensez-vous ? Moi, je dis que lorsqu'on a sous la main une si brave race de paysans, il faut, à tout prix, la conserver et favoriser son développement.

D'abord, il faut lui procurer, par un écoulement lucratif des produits de son travail, un bénéfice suffisant. Ensuite, il ne faut pas être en reste de courage et de générosité d'âme avec elle, et il faut lui montrer par l'exemple, l'exemple tout puissant, l'exemple seul efficace, que la vie rurale, la vie laborieuse et relativement austère des champs, est suffisante à donner le bonheur véritable de

l'existence, et que l'on n'en cherche pas d'autre... ailleurs.

Oui ! à cette heure où, tout le monde n'ayant plus le courage professionnel du brave cultivateur de *Terre-Cuite*, il semble qu'un souffle passe sur nos campagnes, qui fait envoler chapeaux et bonnets par dessus les moulins, il faut prêcher d'exemple et rester à la campagne..... en gardant son bonnet.

Car, si l'agriculture a besoin de bras, elle a autant besoin de bras guidés par des intelligences exercées et instruites ; elle a enfin, permettez-moi de le dire, besoin du dévouement des cœurs.

Ah ! je m'explique qu'en temps de paix, soldats sous-officiers et officiers d'une armée aillent un peu, de çà, de là, suivant les curiosités de leur esprit et ses entraînements, vers les mille amusements que le monde leur offre. Mais, en temps de guerre, au premier coup de canon, tous doivent se rallier autour du drapeau.

Or, Monsieur, notre agriculture Bretonne est en état de guerre et de lutte avec l'Etranger, dont la production écrase nos marchés et nous impose ce dilemme : ou produire le plus possible au meilleur marché possible, ou mourir.

Or, Messieurs, atteindre le maximum de la production du sol avec le minimum de frais, c'est ce qu'on appelle la *culture intensive* ; et elle n'est possible qu'avec le concours journalier de la science. Eh bien, dites-moi donc un peu si la masse de nos cultivateurs est et sera jamais en état de résoudre à elle seule ce problème de vie ou de mort ? Et quand les savants de nos facultés, ayant le microscope dans l'œil et tenant la cornue à la main, après des

expériences en pot et en chambre ou en terrain spécial, viennent parler à nos paysans de la composition intime des plantes, des éléments variés qui les composent, de la restitution nécessaire au sol de ces éléments, d'azote nitrique ou ammoniacal, d'acide phosphorique, assimilable ou non, suivant certaines circonstances, de silice, de potasse, que sais-je enfin ? tout un cours de chimie organique et minérale, devant de pauvres gens qui, de cette science sans cesse progressive, ne connaissent pas même l'alphabet — la *nomenclature* — que voulez-vous qu'ils y comprennent ? que voulez-vous qu'ils fassent ?

L'Agriculture ! Mais l'Agriculture intensive demande une connaissance approfondie de toutes les sciences, géologie, mécanique, physique, chimie, construction, etc., etc...

Et tout cela, Messieurs, ce n'est pas le fait, proclamons-le hautement, d'une instruction primaire, si étendue qu'elle puisse être donnée et si complète qu'elle puisse être reçue, dans la généralité des cas.

C'est le fait d'une instruction bien plus approfondie, et, encore, elle sera souvent en défaut.

Ah ! tenez, j'éprouve le besoin de vous faire un aveu personnel, bien que le moi soit haïssable, comme l'a dit Pascal. Il y a longtemps, déjà, que je fais de la culture pratique, après une préparation scientifique aussi sérieuse que j'ai pu me l'assimiler. Eh bien, je dois avouer que, chaque jour, en face des problèmes nouveaux que la nature soulève sans cesse devant mes regards, je me dis à moi-même que je ne suis qu'un ignorant. Pour une fois que je me confesse publiquement, j'espère que vous

me garderez le secret professionnel et que vous n'abuserez pas de mon aveu contre moi.

Donc, Messieurs, il m'est avis qu'en cet état de choses, où la misère des temps, sinon le progrès, a réduit l'agriculture, c'est le moment pour ceux que l'on appelle gens d'une certaine éducation et instruction, d'intervenir de leur personne dans la culture du sol de la patrie.

Et pourquoi non ?

Est-ce que des mains élégantes ou bourgeoises craindraient un rapprochement avec le travail manuel ? Mais, le glorieux vainqueur d'Isly, le maréchal Bugeaud, s'est-il déshonoré pour s'être fait laboureur dans sa féconde retraite ? Est-ce que, dignes continuateurs de ces admirables moines, qui, aux origines de notre histoire, ont sauvé l'agriculture et les lettres, d'éminents religieux ne consacrent pas encore, chaque jour, plusieurs heures aux plus humbles besognes du travail manuel ?

Est-ce qu'enfin, le CHRIST, notre maître à tous, ne l'a pas à jamais glorifié et sanctifié par son intervention divine ?... si bien qu'aujourd'hui le plus humble ouvrier peut chanter en toute vérité :

« Vous avez mis votre empreinte
« O Jésus ! sur nos outils. »

Quoi ! nous voulons que la France cesse d'être tributaire de l'étranger — et nous avons raison de le vouloir, puisque, cette année même, un milliard de notre argent va sortir de France pour acheter notre pain quotidien et n'y rentrera jamais — nous voulons, dis-je, que la France se nourrisse, et nous n'y travaillerions pas !...

Quoi ! nous voulons — et nous avons mille fois raison encore — enrayer ce mouvement de dépopulation, qui menace de faire descendre notre France au dixième rang en Europe ; nous voulons empêcher les fils et les filles de nos laboureurs d'émigrer en ville, dans des domesticités dangereuses ou des métiers interlopes ; nous souhaitons qu'ils restent aux champs pour y faire pousser le froment nourricier et y faire souche de vigoureux défenseurs du sol sacré de la Patrie, et nous n'y resterions pas !....

Ah ! il avait bien raison, ce grand et prophétique écrivain, qui nous disait, il y a 30 ans passés :

« L'antipathie pour la vie des champs m'a souvent frappé, et j'ai regret que Pascal n'ait point considéré cette bizarrerie ; il en aurait tiré matière à de belles réflexions sur ce démanchement d'esprit, qu'il observait partout dans l'homme.... L'homme qui n'aime rien tant que la liberté et la domination, et qui fuit les champs, où le plus pauvre est encore seigneur et propriétaire de tant de choses !... »

Et il avait grandement raison aussi, quand il ajoutait : « Restez dans vos terres. Dépensez-y vos revenus. Retrempez-vous dans la vigueur de votre origine chrétienne et rurale ! Quittez les villes où vous n'êtes et ne serez jamais rien que consommateurs ; contentez-vous d'être les premiers des paysans et de faire des hommes. »

Ah ! je le sais bien ; on se moquera de vous. D'un côté, on dira : c'est un *sauvage* ; de l'autre : c'est un *Monsieur*. Moi, je dirai : c'est un homme. Oui, l'on rira de vos innovations ; mais, si vous réussissez, et vous réussirez si vous le voulez — à moins

que le ciel ne tombe sur vos têtes, comme disaient nos ancêtres gaulois — alors on vous imitera.

Cet engrais que vous aurez démontré productif, on vous demandera d'en faire venir. Cette semence, à rendement supérieur, on en viendra, à la dérobée, voir les produits dans vos champs, on en prendra quelques épis, même, et un jour, on vous en achètera. C'est la vieille histoire de Parmentier avec la pomme de terre.

Et, finalement, vous aurez enrichi votre pays, vous aurez contribué à y fixer sa race d'énergiques colons ; et, plus que bien des triomphateurs, vous pourrez monter au Capitole, car vous aurez bien mérité de la Patrie.

Pardonnez-moi, Messieurs, l'entraînement que je subis en vous parlant ainsi, et qui pourrait faire dire à des sceptiques *que je m'emballer, comme si c'était arrivé.*

Eh bien ! oui, Messieurs, je crois que *c'est arrivé.* Oui, il est arrivé que la France, notre France que les hommes de mon âge ont connue si glorieuse et si belle, semble, après avoir épuisé toutes les gloires, épuiser toutes les douleurs. Oui, je crois qu'elle a vu retrancher de son corps vigoureux deux membres chéris, deux provinces qu'elle pleure encore, et il y a de cela vingt ans passés. Oui, c'est arrivé.

Et il est arrivé aussi que l'agriculture française, dernière base matérielle de notre nationalité menacée, est menacée, elle aussi, dans son présent et dans son avenir, par la perte de son antique prospérité et la désertion de la vie rurale. Et je le crois, parce que je le vois.

Eh bien, alors, Messieurs, il est arrivé aussi, le

moment où il faut que la Patrie se relève par le travail et l'austérité de la vie ; car j'ai vu, dans l'histoire, des peuples remontés par le labeur obscur et courageux ; mais des nations qui se soient relevées de l'abaissement par les plaisirs et les jeux du cirque, je n'en ai jamais connu...

Oh ! tenez, dans ce fatras si souvent ridicule des fables païennes, il y en a une, par exception, bien touchante, et qui s'applique merveilleusement à notre sujet. Vous vous souvenez, Messieurs, du sculpteur Pygmalion ? Sous les coups répétés de son ciseau, guidé par une âme éprise de l'idéal, jaillit un jour, du marbre informe, la resplendissante statue de Galathée. L'artiste l'avait façonnée avec tant de passion qu'il en devint amoureux, et demanda aux dieux que son souffle pût l'animer. Il fut exaucé, et, sous ses regards éblouis, la Galathée de marbre devint vivante et il l'épousa.

Eh bien, Messieurs, s'il en est parmi vous que d'impérieux devoirs ne retiennent pas à la ville, qu'ils viennent aux champs ! Que sous votre impulsion féconde ce vieux sol breton soit fouillé, retourné, drainé, planté, embelli ! Et alors, cette campagne, déjà si belle avec ses frondaisons superbes, ses fleurs, ses eaux vives, ses fruits et ses moissons, deviendra si splendide et si vivante à vos yeux que, comme Pygmalion de Galathée, vous serez épris de cette œuvre de votre intelligence et de vos mains, et que... finalement... oui, je vous le prédis, car j'en ai subi la fascination, eh, bien ! oui... vous l'épouserez !

Et que faut-il donc, Messieurs, pour en arriver là ? Un peu de travail et un peu de ce feu sacré qu'on appelle le dévouement.

Ah ! le dévouement ! je suis à l'aise pour en parler, ici, dans cette ville de Saint-Servan, à deux pas de cette rue où une vieille servante, Jeanne Jugan, une petite ouvrière, Marie Jamet, et l'humble vicaire Le Pailleur, ont, à eux trois, mettant en commun leur dévouement, sans un sou, mais avec l'aide de Dieu, fondé cette œuvre immense des Petites-Sœurs des Pauvres, pour le soulagement des vieillards.

Que des fécondes assises de l'Association Bretonne sorte aujourd'hui, Messieurs, une armée, l'armée des frères aînés du laboureur !

Malgré de longues années d'épreuves, nous avons encore le *sou* qui manquait aux Petites-Sœurs, nous avons la science et ce merveilleux instrument qui est la terre de Bretagne, nous sommes les fils de sa forte race « aux longs cheveux ». Ayons le dévouement, Messieurs, ce n'est pas Dieu qui nous manquera !

A peine M. Jardin-Macé a-t-il achevé son discours, que des divers points de la salle partent de frénétiques applaudissements.

Le *Président*, se faisant alors le fidèle interprète de l'auditoire tout entier, adresse à l'orateur ses plus chaleureuses félicitations en l'assurant que l'ovation spontanée dont il vient d'être l'objet témoigne à quel point sa remarquable conférence a su captiver l'Assemblée.

M. l'abbé *Le Mée* se lève ensuite pour lire un intéressant mémoire sur les abeilles.

Après avoir résumé la Conférence qu'il fit l'année dernière au Congrès de Dinan, sur les mœurs des abeilles, leurs travaux et les bénéfices que l'on peut retirer de leur élevage, M. l'abbé *Le Mée*, passant à l'emploi de la ruche à cadres mobiles, s'exprime ainsi :

CAUSERIE SUR LES ABEILLES

MESDAMES, MESSIEURS,

Une question des plus importantes restait encore à traiter. Je ne l'aborderai qu'avec crainte et tremblement. Elle renverse toutes les idées bretonnes sur les abeilles. C'est la question du choix de la ruche. Il y a trois sortes de ruches. La ruche la plus mauvaise de toutes est celle que nous possédons dans nos campagnes. La seconde est la ruche à calotte, au moyen de laquelle on peut récolter le miel sans faire mourir ces malheureuses petites abeilles, qui font la fortune de leur propriétaire. Enfin, la troisième est la ruche à cadres, et dans cette dernière il faut distinguer la ruche à cadres fixes et la ruche à cadres mobiles.

Pour moi, abandonnant la vieille routine. J'ai adopté la ruche à cadres mobiles. Mon but, dans ma causerie de ce soir, est de vous faire toucher du doigt la supériorité de cette ruche sur toutes les autres. Je vais essayer de vous faire découvrir une partie des mystères de ce peuple industrieux, que nous ne connaissons pas assez.

Avec votre vieille ruche en paille ou en bourdaine, nous ne pouvons rien voir, rien étudier. Dans la ruche, qui peut diriger le travail des abeilles ? C'est

l'intelligence de l'homme. Mais pour cela il faut que l'homme puisse observer ce qui se passe. Comment le fera-t-il avec notre misérable ruche en bourdaine, qu'on ne peut jamais visiter et qui peut être envahie par toutes les maladies possibles, la fausse teigne, la locque, etc., sans que l'apiculteur puisse jamais y apporter remède.

Au contraire, dans la ruche à cadres mobiles, tout est facile à voir, à observer, et rien n'échappe à l'œil de l'apiculteur intelligent.

Nous n'entrerons pas dans les détails des différentes ruches que nous connaissons : ruches Dadant, ruche Layeus, ruche Robert, Prunet, etc., etc., nous allons seulement exposer notre manière de voir, dans l'intérêt des apiculteurs du pays. Ne nous décourageons pas en face des difficultés, il y en a en toutes choses ; mais sachons bien qu'un travail opiniâtre vient à bout de tout, et qu'impossible n'est pas français.

Dans les différentes ruches à cadres mobiles, je distingue la ruche à produire les essaims et la ruche à produire le miel.

Vous voulez monter un rucher en peu de temps et à peu de frais ? Vous pouvez le faire en quelques années ; vous le pouvez même en quelques jours si vous pouvez sacrifier immédiatement une somme assez ronde. Mais cela suppose de la richesse, ce qui n'est pas notre cas. Je parle surtout pour ceux qui veulent se créer une certaine aisance ou augmenter celle qu'ils ont déjà.

Vous achetez donc deux ruches ordinaires, ou deux essaims nés dans ces mêmes ruches. Vous observez bien les abeilles, vous les étudiez très

sérieusement. Pendant votre hiver, vous avez lu et relu le livre de M. Bertrand, le maître en apiculture. Vous y avez vu les différentes ruches à cadres mobiles, vous avez fait votre choix et vous avez compris la direction à donner. L'année suivante vos deux ruches vous donnent deux essaims. Vous les mettez dans deux ruches de 12, 15, 18, 20 cadres; ces ruches ne doivent pas vous fournir de miel, elles ne sont faites que pour produire des essaims. Quand vous êtes arrivé à posséder seulement six ruches de 20 cadres, bien remplies d'abeilles, vous pouvez, l'année suivante, augmenter le nombre de vos ruches, et en cinq années, si vous n'avez aucun accident, avoir un rucher garni de 50 belles colonies. Mais ici, ne confondons pas. Il faut penser au produit en argent, c'est-à-dire produire du miel. Alors il faut construire ou faire construire des ruches à miel que vous remplissez d'abeilles à mesure que les autres vous donnent des essaims.

Il faut donc des ruches dont le miel soit facile à extraire. Avec celles que je vous propose, vous pouvez extraire le miel avec la plus grande facilité. Ces ruches se composent de deux parties et chaque partie de 10 cadres seulement. Dans la partie inférieure, se trouvent : 1° la reine et son palais royal; 2° le couvain, réunion des œufs, avenir futur de la ruchée; 3° les ouvrières et les bourdons; 4° enfin la nourriture de la famille pour passer un bon hiver.

Comme cette partie inférieure renferme dix cadres, et que chaque cadre peut contenir 3 et même 4 kilos de miel, la ruche peut avoir au moins 30 kilos, ce qui constitue une large provision et la met à l'abri des rigueurs du froid, car nous ne tou-

chons pas ordinairement à la partie inférieure de la ruche.

Au-dessus de cette première partie de la ruche, il y a ce que nous appelons la hausse ou le grenier à miel. Cette hausse se compose aussi de 10 cadres, puisqu'elle doit avoir en largeur la même dimension que la partie inférieure. Nous disons la même largeur, mais nous ne lui donnons pas la même hauteur. Au lieu de lui donner 30 centimètres de hauteur nous ne lui en donnons que 20; et le cadre étant beaucoup moins lourd, est plus facile à passer dans l'extracteur. C'est déjà là un grand avantage, mais il en existe un autre beaucoup plus saisissable. Non seulement chaque rayon se tire facilement de la hausse, mais la hausse elle-même s'enlève entièrement; vous l'emportez dans votre laboratoire et au moyen de l'extracteur, vous faites, en un instant, sortir votre miel et vous en remplissez vos tonneaux, qui vous le garderont jusqu'au moment le plus favorable à la vente.

Mais qu'est-ce donc que cet extracteur, dont je viens de prononcer le nom deux fois de suite en quelques minutes? C'est encore un des bénéfices de la ruche à cadres. C'est la mort aux pressoirs dans l'extraction du miel. Voici ce que c'est que l'extracteur. C'est un instrument cylindrique de 80 à 90 centimètres de hauteur, qui renferme une cage en fer au côté de laquelle on place chaque cadre rempli de miel. Le cadre étant ainsi posé, au moyen d'une cigogne extérieure, on fait tourner la cage intérieure et en peu d'instants, par suite de la force centrifuge, tout le miel tombe au fond de l'instrument. Vous prenez les cadres et vous les remettez

dans la hausse, et la hausse sur la ruche, puis les abeilles recommencent à y déposer leur miel. Quand la saison est bonne, elles remplissent cinq à six fois, dans quelques semaines, la hausse entière. Comptez : 10 cadres à un kilo, cinq fois répétés cela donne 50 kilos, au moins 20 fr. par ruche.

Je m'attends ici à une double objection. Comment ! Vous dites que les abeilles n'ont qu'à recommencer à déposer leur miel dans les cadres ? Et c'est en quelques jours que la hausse a été remplie ?

Je résous les deux difficultés immédiatement. La première, très facilement. On repose les cadres dans la hausse, parce que l'extracteur dans lequel on les a fait passer, ne les a aucunement endommagés. Ils sont restés tels que les abeilles les avaient construits.

La seconde difficulté est sérieuse et demande un peu d'explication. Voici un progrès auquel vous ne vous attendiez pas, et si nous n'étions pas dans le siècle des lumières (physiquement) on crierait au miracle. Suivez bien :

Vous avez tous vu des rayons de miel. Vous savez tous comment ils sont artistement bâtis ? Accompagnons, si vous le voulez bien, un essaim qui vient de sortir de la vieille ruche. Il entre dans sa nouvelle demeure et commence par en fermer tous les jours. L'abeille est très humble, elle veut travailler dans l'ombre, elle semble mépriser les regards humains. Elle commence par obscurcir sa maison au moyen d'une substance quelconque, à laquelle la science a donné le nom de *propolis*, ce qui veut dire, devant la ville. C'est tout simplement une glu avec laquelle elle constitue un mastic, qui garnit toutes les parois intérieures de la ruche. Ce

travail étant fini, l'abeille va construire l'intérieur de sa maison. Elle le divise en 4, 5, 6 rayons, selon la grandeur de l'appartement que vous lui avez donné pour se loger. Et pour cela, que lui faut-il ? Il lui faut de la cire et de la cire la plus pure, de la cire que dans le commerce nous appelons de la cire vierge.

Vous croyez, sans doute, que l'abeille n'a qu'à sortir de sa maison, et que sur chacun des arbres qui garnissent les jardins ou les potagers d'alentour, elle ramasse la cire, comme elle butine son miel ? Détrompez-vous. Le miel est le produit direct du suc de la fleur, tandis que la cire n'est pas le produit direct d'une plante quelconque.

On avait cru, jusqu'au XVIII^e siècle, que la cire se formait avec le pollen que les abeilles prennent sur les fleurs. L'Ecoissais John Hünster découvrit, vers le milieu de ce siècle, des lamelles de cire, cachées entre les arceaux de l'abdomen de l'abeille ouvrière. Huber, l'illustre apiculteur, reconnut plus tard que les abeilles qui se nourrissent uniquement de pollen ne fournissent jamais de cire, et qu'au contraire, celles auxquelles on donne du miel en produisent en abondance. Il est donc acquis à la science que la cire est le produit du miel secrété par les abeilles.

Voyez comme c'est intéressant et curieux ! Pour produire environ une livre de cire, il faut à l'abeille de 8 à 10 livres de miel. Quand elle a butiné, quelquefois à 2 et 3 kilomètres, ses 10 livres de miel, elle secrète ce miel, c'est-à-dire qu'elle en sépare toutes les parties qui peuvent former la cire, et, au moyen de cette nouvelle production, elle construit ces rayons qui constituent l'intérieur de son habita-

tion. Mais l'homme, par son intelligence, a trouvé le moyen d'épargner à l'abeille une très grande partie de son travail. Il fait lui-même ces rayons à la mécanique, au moyen d'un petit cylindre sur lequel on pose de la cire vierge bien préparée; on en voit sortir un rayon parfaitement semblable à celui construit par les abeilles, et, chose merveilleuse, la cellule est commencée, l'abeille n'a plus qu'à continuer, à y déposer son miel et les petites abeilles, future richesse de la colonie.

Vous savez que les bourdons sont de gros paresseux qui vivent aux dépens de la famille. Vous savez aussi qu'ils ne prennent le jour que dans des cellules plus petites que celle de la Reine, mais en même temps, plus grandes que celles des ouvrières. Comme la mécanique ne produit que des cellules d'ouvrières, il naît forcément un bien plus grand nombre de butineuses et beaucoup moins de bourdons. Vous me direz qu'il en faut un, pour que la reine produise son fruit. Le cas est prévu par l'apiculteur. Dans un coin du rayon, on fait une échancrure, et là les travailleuses construisent quelques cellules de bourdons. Alors ils ne naissent pas par 2 et 3 mille, comme cela se voit trop souvent dans des familles de 10,000 abeilles.

Mais poursuivons toujours la solution de notre difficulté. Que fait-on de ces rayons construits à la mécanique? On les pose dans le milieu d'un cadre qu'ils remplissent en entier, et on place dans la ruche ce cadre pourvu de son rayon. Alors que se passe-t-il? Au lieu d'avoir tant de livres de miel à ramasser pour faire leurs rayons, les abeilles n'ont qu'à finir les cellules commencées et à les remplir

de miel. Si bien qu'une seule ruche produit quelquefois 40, 50, 100 livres de miel par année. J'en ai fait l'expérience l'an dernier. Le premier août 1890, j'ai posé un essaim dans une ruche à cadres. J'ai visité ma ruche 30 jours après. La ruche avait 10 cadres garnis de rayons artificiels, les 10 cadres étaient remplis de miel, j'en ai pesé deux, le premier comptait 3 kilos, le second 3 kilos 500. Ce qui faisait 30 kilos de miel en une seule ruche, et cela en un mois.

Que produiraient-elles, ces ouvrières, si elles travaillaient trois ou quatre mois? A ce moment-là, il y avait au moins 2 à 3 kilos à prendre dans cette ruche sans faire tort aux provisions d'hiver.

Dans nos misérables ruches en bourdaine, si, pour un besoin quelconque de la ferme, en cas de maladie des habitants ou des animaux, vous aviez besoin d'un rayon de miel, vous seriez très embarrassé pour en prendre. Voilà assurément un des plus grands avantages de la ruche à cadres mobiles. Votre ruche est remplie de miel, vous en avez besoin: vous voulez en faire de l'argent, ou vous désirez vous régaler d'un rayon de miel, ou l'offrir à un ami? Vous fumez un peu vos abeilles; vous ouvrez votre ruche à cadres; vous prenez un de ces cadres et au moyen d'une belle plume de coq vous abattez les abeilles à droite et à gauche dans la ruche; vous emportez votre cadre, et à l'aide de l'extracteur le miel tombe pur et tout frais dans le vase que vous avez préparé pour le recevoir. Mais j'oubliais une opération importante: avant de mettre le cadre dans l'extracteur, il faut le déoperculer, c'est-à-dire enlever l'opercule. Ceci demande une explication.

Aussitôt qu'une cellule est remplie de miel, l'abeille en ferme l'entrée, elle cache son produit. Elle dépose au-dessus ce que les auteurs appellent opercule, qui vient du verbe *operculare*, couvrir. On pourrait comparer l'abeille au marchand de vin, qui met sur le bouchon de chaque bouteille de la cire de différentes couleurs, pour reconnaître ses qualités de vins. Elle agit ainsi. Il n'y a que les cellules de la même espèce qui soient couvertes de la même façon, et à la forme de leur couverture on peut reconnaître immédiatement quels sont les habitants qui y logent ? Les nymphes ont une couverture poreuse, les ouvrières une couverture droite, celle des bourdons a une forme bombée, et la cellule à miel se reconnaît à sa petitesse et à sa couleur. Il faut donc enlever le cachet de cire avant de poser le cadre dans l'extracteur pour en faire sortir le miel.

Une autre chose que nous pouvons encore étudier avec la ruche à cadres, c'est le croisement des races.

En agriculture, la question des races joue un rôle important, pour les plantes, blés, avoines, etc. ; les agriculteurs ont obtenu des effets merveilleux par la sélection. Il en est de même pour les animaux domestiques, dans les espèces chevaline, bovine, ovine, etc. Dernièrement, pour les pommiers on a obtenu des résultats très satisfaisants. L'apiculture fait aussi ses sélections, mais pour cela une ruche à cadres est nécessaire, car il faut pouvoir suivre tous les mouvements de la reine, la prendre et la remplacer au besoin.

Vous savez tous que la fortune de la ruche dépend de la richesse de la reine ; conséquemment, toute la fortune de l'apiculteur dépend des richesses de

ses reines. Plus celles-ci sont belles et productives, plus l'apiculteur s'enrichit.

Dans les sélections en agriculture, que cherche l'éleveur intelligent ? Il cherche la taille, la vitesse, l'élégance chez le cheval ; la quantité, la qualité, la spécialité dans la laine ; la beauté, la bonté, l'aptitude laitière chez la vache, etc. Dans les ruches, nous cherchons chez la reine l'abondance des produits. Un apiculteur intelligent observe que dans ses ruches, l'une est populeuse, active, aussi productive que possible ; l'autre également populeuse, mais moins active : elle s'agit beaucoup comme la mouche du coche du bon La Fontaine et donne un produit excessivement médiocre. Alors naît chez l'apiculteur le désir de n'avoir que des colonies agissantes, travailleuses, et donnant les plus heureux résultats. Que fait-il ? Il fait la sélection, non sur les ouvrières, mais sur les reines. Il augmente son rucher en conservant les meilleures reines et celles dont il est le plus content.

A ce sujet, la science des apiculteurs n'a pas dit son dernier mot, et jusqu'ici le but n'a été qu'imparfaitement atteint. Mais de même qu'en agriculture nous sommes arrivés à de très beaux résultats, par le croisement des races ; de même, en apiculture, ce croisement des races nous donne d'excellents produits.

Mais où sommes-nous allés chercher les reines dont le croisement doit être avantageux pour nous ? En Italie !!! Les reines italiennes (les abeilles, bien entendu), ont voulu donner une leçon à leurs ingrats compatriotes, et ont fait alliance avec nous.

L'abeille italienne est fort renommée par sa grande beauté, une excessive activité, une douceur dont

vous ne vous plaindrez jamais, quand vous ferez la visite de votre rucher. Cependant on dit que par suite du croisement, on court le risque d'être piqué un peu plus souvent. Mais c'est une sauvegarde pour l'apiculteur sérieux, qui ne verra pas le premier venu récolter son miel sans sa permission. On a voulu faire d'autres croisements ; nous en parlerons plus tard.

A propos de sélection, laissez-moi vous dire un mot d'un autre mystère de la ruche. En agriculture, on greffe le pommier, le châtaignier ; en horticulture, on greffe le poirier, le pêcher, etc., et la greffe aujourd'hui est aussi variée que possible : la greffe en approche, à l'anglaise, en couronne, en flûte, etc. ; il y a aussi l'écusson, la bouture. Or, voici le mystère : une ruche possède une reine qui va atteindre sa cinquième année, pour nous elle n'a plus de valeur, car elle est assurée de mourir dans l'année même. La colonie est fort belle, mais si elle ne peut pas s'offrir une reine, elle végètera et ne donnera aucun produit, il faut donc lui assurer une reine, comment faire ? Vous cherchez dans une de vos ruches, vous trouvez un, deux, trois palais royaux. Vous découpez dans le cadre un de ces palais, où loge une reine, sur le point d'éclore ; dans un des cadres de la ruche où vous voulez placer cette reine, vous faites une entaille équivalente au palais royal que vous avez retiré de l'autre, puis vous le placez dans l'entaille pratiquée et l'opération est faite. Quelques jours après, la colonie que vous avez rendue orpheline en la privant de sa vieille reine, voit avec joie éclore une jeune princesse qui fera le bonheur de son nouveau royaume.

La ruche à cadres obvie à tous les inconvénients qui peuvent se présenter, et elle offre tous les avantages. Que voulez-vous que fasse une reine féconde dans nos petits ruchots en bourdaine ? Il est reconnu et admis par tous les apiculteurs modernes, qu'une bonne reine, au moment de la grande ponte, peut fournir 3,000 œufs par jour. Pour qu'elle ne soit pas gênée dans son œuvre, il faut, d'après M. Ch. Dadant, qu'elle ait à sa disposition un nombre de cellules d'ouvrières égal à celui des œufs à pondre pendant 21 jours et demi. Si nous multiplions 3,000 par 21,5 nous arrivons à 64,500 cellules obligatoires.

La place nécessaire à la nourriture de la colonie pendant tout l'hiver étant de 20,000 cellules, il faut en conclure qu'une ruche doit pouvoir contenir au moment de la ponte 80 à 85,000 cellules d'ouvrières dans l'espace consacré seulement à l'élevage du couvain. Où les trouverez-vous dans les ruches en bourdaine ? Nous les aurons, au contraire, dans la ruche à cadres, que nous grandissons à mesure que nous en avons besoin, et qui fournit largement à la reine la place pour déposer ses œufs, et aux ouvrières les provisions indispensables pour passer un heureux hiver.

Puisque je cherche à vous démontrer la supériorité de la ruche à cadres, je vous citerai, d'après la *Revue d'Apiculture* de M. Bertrand, un article de M. Pierrand, apiculteur à Dombals (Meuse). — (Année 1889). — « La récolte ici a été exceptionnelle. Avec 47 ruches au printemps, j'ai récolté 2,300 kilos de miel. Ma plus forte m'a donné 125 kilos. Comptons le miel à 0 fr. 80 le kilo, nous avons 2,300 X 0f. 80, soit 1,840 fr. pour 47 ruches. » — C'est un magnifique produit. Pourquoi n'en obtiendrions-nous pas autant ?

Notre Bretagne est aussi mellifère que l'Alsace et la Lorraine.

De tous côtés on m'écrit et on me demande si j'ai réussi ! Vous comprendrez qu'il m'est très difficile de répondre. C'est comme si on posait la question à un jeune laboureur qui, depuis peu, dirige une grande exploitation. Il répondra : jusqu'à présent j'ai pu vivre, mais il m'a fallu faire tant de dépenses, construire des appartements nécessaires à l'exploitation, acheter des instruments aratoires, des chevaux, des vaches, etc. Ce n'est que dans quelques années que je pourrai compter mes bénéfices. Il en est de même pour moi. Vers la fin de 1889, j'ai acheté 15 fr., une ruche qui n'avait jamais donné d'essaim et qui, probablement, était orpheline, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas de reine. Elle est morte l'année suivante, c'était inévitable ; avec la ruche ordinaire, c'est toujours la même chose, on ne peut pas voir ce qui s'y passe.

Dans le courant de 1890, j'achetai à une vente 2 ruches pour 20 fr., mais il y avait une lieue à faire pour les surveiller. Les deux essaims de l'année furent perdus et on m'apporta les vieilles ruches en octobre 1890. Pendant l'hiver de 1891, hiver très rigoureux, j'achetai deux autres ruches pour 20 fr. Donc j'avais quatre ruches, elles n'ont pas trop mal réussi, bien que l'année fût détestable. J'ai fait deux essaims artificiels et j'ai eu trois essaims naturels, ce qui me donne en tout neuf colonies. J'espère l'année prochaine en avoir au moins 20, et dans trois ans je me serai fait 300 fr. de rente. Comptons maintenant les dépenses : cinq essaims, 55 fr. ; cinq ruches à 12 fr. l'une, 60 fr. ; 5 kilos de gaufres

à 5 fr. le kilo, 25 fr. ; un enfumoir, 3 fr. ; un extracteur, 65 fr. ; dépenses diverses, 40 fr. ; enfin 120 fr. pour mes dix ruches de l'année prochaine. Total : 338 fr. Quelles sont les industries qui peuvent vous offrir un si beau produit, avec si peu d'avances ? 338 fr. de dépenses et 300 fr. de revenu.

Laissez-moi donc vous dire en terminant : Aimez les abeilles, cultivez les ruches, vous y trouverez bénéfice et consolation. Dans le courant du jour et au moment où le soleil est sur son déclin, dans nos belles soirées du printemps, de l'été et de l'automne, vous ferez une visite à votre rucher, vous irez voir vos abeilles dans le moment de vos grandes douleurs, à ces instants où l'homme, désillusionné des choses de ce monde, se plaît à jeter un regard vers le ciel et à se mettre en communication avec le Dieu qui console toujours. Dans le coin de votre petit jardin, vous sentirez le parfum de vos ruches, vous entendrez le bourdonnement de vos abeilles se mêlant au chant de la fauvette et du rossignol, au sifflement du mauvis et du merle moqueur, et vous jouirez de ce spectacle ravissant que notre poète breton peint dans ces deux vers :

Ce n'étaient que parfums et concerts infinis,
Tous les oiseaux chantaient sur le bord de leurs nids.

Après cette lecture, accueillie par de nombreux applaudissements, le président remercie M. l'abbé Le Mée et lui exprime combien sa causerie sur les abeilles a été appréciée par tous ses auditeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures du soir.

Le Secrétaire,
ROBERT DE LORGERIL

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 1891

Président : M. BOBY DE LA CHAPELLE.

Secrétaire : M. ROBERT DE LORGERIL.

Sommaire : La production chevaline en Bretagne ; les haras de la province avant 1789 ; l'administration générale des haras depuis 1806 ; la loi organique du 20 mai 1874, par M. DE LA MORVONNAIS. — De la conservation des beurres, par M. Paul DE LONGERIL.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

La parole est donnée à M. de la Morvonnais.

LA PRODUCTION CHEVALINE EN BRETAGNE

Les haras de la province avant 1789. — L'administration générale des haras depuis 1806. — La loi organique du 20 mai 1874.

L'Association Bretonne, spéciale aux cinq départements de l'ancienne Bretagne, restera toujours chère aux membres, rares aujourd'hui, qui en font partie depuis sa formation ou sa réorganisation en 1872 à Saint-Brieuc. Elle a été fondée en 1844 par l'initiative de quelques agriculteurs de renom : M. le comte de Sesmaisons, M. Rieffel, M. de Lorgeril, etc., mais à la section d'agriculture ne tarda pas à

venir s'adjoindre une section d'archéologie, qui, au charme de ses réunions générales, ajoute l'étude de l'histoire de la Bretagne et de ses monuments. L'Association est même aujourd'hui présidée par un membre de cette section, archéologue distingué en même temps qu'agriculteur et horticulteur même, notre vénérable et aimable président le sénateur de Kerdrel.

Pour nous, qui avons toujours pris part à ses réunions comme aux concours régionaux, à titres divers, nous persistons à penser que les sociétés dûes à l'initiative du pays lui restent plus chères que celles patronnées par l'Etat, qui n'intervient dans aucune d'elles en Angleterre.

La Société Royale d'agriculture d'Angleterre, sur les traces de laquelle la Société des Agriculteurs de France s'efforce de marcher, se recrute parmi les éleveurs propriétaires, et hautes notabilités ; et c'est sur une moindre échelle, il est vrai, la marche suivie par notre Association dans les cinq départements qui composent l'ancienne Bretagne.

Les concours agricoles de l'Association Bretonne, ceux de l'Association Normande qui s'est réunie l'an passé à Avranches, ont servi de modèles aux concours officiels, lorsque l'Etat, en 1856, s'empara de la direction de l'agriculture. Mais ce n'est qu'en 1877 que la production chevaline vint s'adjoindre à la production agricole proprement dite. Or, depuis plusieurs années, les concours hippiques de l'Association Bretonne, à Landerneau, à Guingamp, avaient réuni l'élite de la production chevaline, et il nous semble encore entendre au banquet qui a suivi le concours de l'Association Bretonne à Landerneau,

en 1873, le regretté vicomte de Forsanz, ce parfait connaisseur, au cœur patriote, levant son verre et buvant à la libération du territoire qu'on venait d'apprendre à l'instant. M. de Forsanz, qui a pris une large part aux travaux de la commission chargée de préparer la loi du 20 mai 1874, pensait sans doute qu'une partie de nos revers était due à l'infériorité numérique de notre cavalerie, et qu'élever le cheval de service et de guerre c'est défendre la patrie.

Or, si M. de Forsanz revenait parmi vous, il pourrait, avec satisfaction, reconnaître que la loi préparée par une commission compétente où se rencontrent les noms de M. le Marquis de Dampierre, de Mornay, Bocher, Carayon-Latour, Delafosse, et signée par un ministre breton, Grivart, a doublé notre production chevaline en France, production qui permet de suffire aux besoins de nos armées, du commerce et du luxe, et donne lieu, depuis 1884, époque à laquelle la loi a donné son entier effet, à une exportation de 20 millions, tandis que nous importions pour dix millions de chevaux avant 1875.

La loi de 1874 est intitulée *loi organique sur la réorganisation des haras*, c'est-à-dire que l'intervention de l'Etat a été reconnue nécessaire pour la production générale chevaline, dont la Bretagne fournit plus du dixième. *Cette province*, disait en effet l'arrêt du conseil du roy qui, dès 1717, c'est-à-dire sous Colbert, organisait le service des haras en Bretagne, *est celle du royaume la plus propre à nourrir et élever des chevaux.*

Aujourd'hui, sur les terres fertiles du littoral s'élève le cheval gros trait, qui y rencontre l'élément

calcaire nécessaire à son ossature; plus loin on trouve le cheval de trait moyen, et, sur les hautes terres de l'intérieur, l'espèce la plus légère.

Disons de suite que la loi de 1874, se plaçant au point de vue de la production du cheval de service et de guerre, reconnaît la nécessité du sang, cet influx nerveux que donnent les reproducteurs de pur sang anglais, arabes ou anglo-arabes; ces derniers, incontestablement issus d'un croisement, n'en sont pas moins dotés d'un stud-book spécial. Un congrès de vétérinaires, tenu à Lyon il y a deux ans, contrairement à l'opinion de MM. Magne, Gayot, Moll, qui enseignaient la sélection dans le croisement, se prononçait cependant contre tout croisement dans les races chevaline, bovine, ovine, tendant ainsi à faire de la race quelque chose de plus délimité que l'espèce dont elle est une division. L'éleveur pratique, en Angleterre comme en France, d'accord avec la manière de voir de M. E. Gayot, pense que l'élevage est un art et non une science, que cet art exige un grand tact, mais ne peut être mis en règles.

Un délégué de la Société Royale d'Angleterre, lord Cahtcart, a rendu compte dans le Bulletin de cette société de l'impression que lui ont laissée le haras de Lamballe et les foires chevalines de Morlaix. Il pense que l'intervention de l'Etat dans la production chevaline rencontrerait encore en Angleterre la résistance de l'opinion. On y croit toujours que les haras particuliers sont les meilleurs pour la production; qu'en France, l'éleveur n'a pas assez d'initiative et reste trop dominé par les idées de l'administration.

Devant les résultats donnés par la patriotique loi de 1874 sur la réorganisation des haras, nous ne pouvons qu'applaudir; toutefois elle a admis la solidarité de toutes les races, qui, à ce compte, doivent être représentées dans les écuries de l'Etat, tandis que beaucoup d'éleveurs pensent au contraire que l'élevage du cheval de gros trait devrait être laissé à l'industrie privée, encouragée seulement par des subventions. Le cheval de gros trait, qui tire par son poids, peut être laissé en dehors du sang. Il faut d'ailleurs à l'éleveur de trait un cheval dont le type le séduise et qui lui assure un produit facile à écouler dans le commerce. Vouloir le forcer à faire mieux peut-être, mais en réalité à fabriquer un cheval qui ne répond pas à ses besoins, — disait dernièrement M. Wébert, vétérinaire, membre de l'Académie des Sciences, — c'est une utopie irréalisable. L'éleveur est en effet meilleur connaisseur en chevaux de trait que le plus habile officier des haras, et il préférera toujours au cheval de l'Etat un étalon rouleuseur du pays. Ce sont donc les étalons particuliers de gros trait qu'il faut encourager vers la sélection par des primes suffisamment élevées.

La production du cheval de trait ne peut être assimilée à celle du demi-sang, pour laquelle les éleveurs acceptent parfaitement la direction intelligente des haras.

L'intervention de l'Etat a été par ailleurs reconnue nécessaire en Bretagne, pays où la propriété est très divisée.

Ce n'est pas du reste d'aujourd'hui que l'intervention de l'Etat a été reconnue indispensable en France, comme elle l'est, du reste, en Autriche, en Russie

et en Allemagne, où des jumenteries nombreuses se joignent au service des étalons dans les établissements de l'Etat ou des particuliers éleveurs.

Des commissaires, désignés par les Etats dans chaque évêché et en général choisis dans l'ordre de la noblesse, étaient chargés, sous le contrôle d'un directeur, haut personnage nommé par le Roy, d'acheter et de surveiller le service des étalons. Comme on considérait alors, autant et plus qu'aujourd'hui, l'influence de la jument dans la production, un rôle était tenu, dans chaque paroisse, des juments propres au service du Roy.

En outre, les chevaux demeurés entiers devaient partout être entravés, et nous trouvons, en 1766, des réprimandes du gouverneur de la province contre le pâturage sur les routes et dans les champs des chevaux non entravés, contrairement à l'ordonnance de 1717.

On sait que la castration des chevaux, à l'exception de ceux réservés à la production, est et a toujours été générale en Angleterre, et c'est cette circonstance, tout autre en France, qui a causé le singulier mécompte d'Arthur Young dans son livre sur l'*Agriculture française*. L'agronome anglais, qui voyageait sur une jument qu'il avait amenée d'Angleterre, s'étonne de trouver dans les écuries des hôtelleries, et d'apercevoir dans les pâturages, des chevaux entiers qu'il qualifie de *stallions* (étalons) incapables, dit-il, de relever de son infériorité la misérable population chevaline qu'il rencontre en Bretagne. C'est que le voyageur anglais, n'ayant pas, comme lord Cahtcart, le haras de Lamballe et nos foires chevalines de Bretagne, pour se rendre

compte de l'état de notre production, n'a pu apprécier l'organisation de nos haras bretons dont l'institution centenaire, qui remontait à Colbert (1), disparut en 1790, c'est-à-dire l'année même du passage d'Arthur Young en Bretagne (2). Elle ne réapparut qu'en 1806, sous l'empire. Napoléon, envisageant surtout la réorganisation des haras au point de vue de la production du cheval de guerre, créa en Bretagne les dépôts de Lamballe et de Langonnet (aujourd'hui Hennebont), dépôts qui détachent, à chaque monte, leur effectif dans des stations, suivant les vues générales de l'administration des haras, et trop souvent suivant les demandes des conseils généraux.

Les étalons admis par les commissaires délégués pour leur achat et le contrôle de leur entretien, étaient confiés à des *gardes étalons*, qui ne prélevaient que 3 francs par saillie pour les chevaux de race, et ces étalons ne devaient faire qu'une saillie par jour.

Les commissaires délégués devaient faire par an deux visites dans l'évêché. Leur mandat était honorifique et gratuit tout d'abord ; mais ils ne tardèrent pas, fort justement du reste, à réclamer 7 francs par jour comme frais de déplacement, indemnité qui leur était allouée sur ordre du conseil des haras.

(1) Les haras datent du temps de Richelieu et furent organisés par Colbert.

(2) Young avait fait un premier voyage en Bretagne en 1788. Revenu à Paris en 1791, il ne dut d'échapper au Tribunal révolutionnaire qu'à l'énergique intervention de l'ambassade d'Angleterre.

Les approbations des commissaires étaient ainsi conçues, suivant le modèle que nous avons rencontré : « Nous X... avons approuvé et approuvons le dit étalon pour le tenir en la paroisse de X... pour la commodité publique.

Le but que se proposaient les Etats de la province ressort de leur délibération en 1731 : « *Etant certains que la beauté des étalons contribue à la beauté de la race, les Etats se sont portés à faire, avec l'agrément du roy, un fonds de 30.000 écus, qui n'était encore en 1724 que de 24.000 écus, pour être employé en achat d'étalons étrangers au pays* (1) ».

Je ne fais pas passer sous vos yeux les listes des divers commissaires délégués à l'achat et au contrôle des étalons, mais vous pourriez y rencontrer des noms qui se retrouvent aujourd'hui parmi les membres de l'Association Bretonne.

On le voit, il n'y avait pas alors comme aujourd'hui de marche bien suivie. On s'adressait aux reproducteurs étrangers qu'on supposait être les meilleurs ; mais la nourriture modifie la taille, et la forme du cheval. Par suite, la faiblesse ou la désharmonie atteint bientôt une race distinguée, lorsqu'elle ne rencontre plus les éléments primitifs de sa constitution.

Les progrès de l'agriculture et notamment l'introduction de la prairie artificielle ayant permis plus tard l'emploi d'étalons plus étoffés, nous voyons, dans l'évêché de Quimper, le marquis du Gage, demander, dans son rapport, l'étalon limousin pour

(1) Ce fonds fut appliqué à l'achat d'étalons arabes.

faire des chevaux de selle. Dans celui de Tréguier, un autre commissaire réclame l'introduction de chevaux barbes, grands et forts, pour l'élevage du cheval de gros trait, qu'il dit, non pas sans raison, propre aux terres à froment, c'est-à-dire possédant assez de calcaire pour la culture de cette céréale.

Sans doute, les éléments minéraux du sol passent dans la constitution des animaux par l'intermédiaire de la plante, mais ces éléments se modifient avec les progrès de l'agriculture, et justement le littoral nord de la Bretagne s'est amélioré, et est teinté en jaune sur la carte hippique des haras, comme la région du Nord où s'élèvent le Boulonnais et le Percheron, ces deux prototypes du cheval de trait.

L'administration des haras a toujours acheté pour la Bretagne des étalons dans le Perche, et ces étalons dont on a changé la robe grise en noire, qui n'est cependant pas leur couleur originaire, étaient donnés aux postières bretonnes dont la robe était grise, teinte annonçant ainsi une origine arabe. De ce croisement naissaient des chevaux postiers qui se ressemblaient beaucoup, et ont fini par former une race homogène aux yeux mêmes des éleveurs du Perche, qui venaient acheter des poulains aux foires de Lamballe, Dinan, Plancoët, Matignon, et les conduisaient en filières dans leur pays, où ils devenaient et deviennent encore percherons.

En dehors du cheval de gros trait en Bretagne, auquel on a donné le nom de percheron-breton, véritable cheval des omnibus de Paris, et auquel le directeur actuel de la cavalerie de cette administra-

tion semble préférer le cheval percheron, les Etats de la province prescrivirent l'achat des chevaux barbes, des chevaux espagnols et des chevaux danois, dont l'introduction est due au duc d'Aiguillon, par une flatterie envers M. de Pompadour. Ces étalons ont laissé longtemps dans la population chevaline le chanfrein busqué qui caractérisait anciennement les carrossiers normands. Ils s'adressèrent ensuite à l'étalon arabe et l'on fut tellement persuadé, au siècle dernier, que l'étalon arabe convenait seul en Bretagne, qu'on voulut l'élever en liberté dans la forêt de Loudéac, appartenant à la puissante maison de Rohan. Les loups, nombreux alors, en vinrent à bout.

En vue de la satisfaction de nos besoins actuels, l'étalon arabe, qu'on se procure au reste difficilement aujourd'hui en Arabie, est insuffisant et manque de développement et d'étoffe. Sa forme est bonne à tous égards, harmonique et gracieuse, mais trop exigüe pour les divers services auxquels nous appliquons les chevaux. Le producteur de poulains ne l'emploie qu'à défaut d'autres. Il a bien ses raisons pour en user ainsi. Théoriquement il peut être favorable à l'étalon arabe, mais, en pratique, averti et prévenu, il donne la préférence au géniteur qu'il croit capable de faire naître plus grand, plus étoffé, plus marchand. Tout est dans ce dernier mot. On produit pour vendre. Logiquement on s'abstient de produire ce qui n'est pas demandé ni recherché.

On croise aujourd'hui avec le pur sang anglais à Corlay, au centre de la Bretagne, où les progrès de l'agriculture ont fait pénétrer la prairie artificielle, et partout où l'on cultive nos bonnes avoines noires

et blanches de Bretagne. Or, tout le monde connaît la vertu du picotin, et l'homme pratique sait que le cœur du cheval est dans le coffre à avoine. Sur le littoral nord du Finistère, on croise avec le puissant trotteur de Norfolk et, disons-le, avec le demi-sang anglo-normand, car les dépôts de l'Etat, malgré la doctrine de M. Sanson, sur 2,500 étalons, en contiennent plus de 1,800 de demi-sang. Ce qu'on recherche surtout, c'est la sélection dans le croisement.

J'entre ici en contradiction avec la doctrine professée dans les écoles vétérinaires d'aujourd'hui et que ne professaient pas nos maîtres, MM. Magne, Mollet et Gayot.

Lord Cahtcart dit, comme M. Gayot, que l'élevage du cheval est un art qui demande beaucoup de tact, mais ne peut être réduit en règles ; la théorie n'inquiète pas l'éleveur anglais. S'il n'obtient pas toujours le succès, *il ne va pas le dire à Rome.*

Ce connaisseur pense du reste que les races spéciales désignées par MM. Sanson et Lemichel ne peuvent être les produits du sol et du climat, après les guerres et les invasions que la France a supportées, et où les races se sont forcément mélangées.

Les haras de la province en Bretagne, supprimés en 1790, comme toutes nos institutions provinciales, reparaissent en 1806, nous l'avons dit, dans une organisation centralisée. Ils passent du ministère de l'Intérieur au ministère de la maison de l'Empereur. Le général Fleury, imbu des idées anglaises, se prononça pour une demi liberté qui désorganisa nos dépôts, et notamment la jumenterie du Pin et

celle de Pompadour. Ils sont placés plus naturellement aujourd'hui au ministère de l'Agriculture, et M. Develle, il faut le dire, a su défendre la patriotique loi du 20 mai 1874. Il s'est prononcé devant la Chambre pour une augmentation de 500 étalons, dont l'achat doit être fait par le prélèvement sur le pari mutuel, et doit, à ce titre, retourner à l'élevage si, comme on le considère, la course est l'épreuve nécessaire du cheval de sang.

Aujourd'hui, la production chevaline suffit aux besoins de l'armée, au commerce et au luxe. Au lieu d'importer pour dix millions de chevaux, nous en exportons pour trente, chevaux très appréciés par les étrangers qui viennent faire dans notre pays des acquisitions importantes de reproducteurs et de chevaux de service.

L'Amérique nous enlève bon nombre d'étalons et de juments de trait des races percheronne, boulonnaise et bretonne, car on a tenté de faire un *stud-book* pour nos percherons bretons.

Les exportations des chevaux de pur sang et de demi-sang normands s'accroissent chaque année pour les Etats-Unis, le Canada, la République Argentine, l'Uruguay, le Brésil, etc., etc. La frontière des Pyrénées donne passage à des animaux de luxe et de demi-luxe ainsi qu'à des chevaux propres au service de la cavalerie. L'Italie nous achète également un certain nombre de chevaux destinés au luxe et à l'armée, aux travaux agricoles et aux services de transport. La Suisse entretient avec nous un commerce suivi.

Voici, d'après la statistique de 1888, les chiffres de la production chevaline en Bretagne :

Agr.

10

Côtes-du-Nord.....	6,890
Finistère.....	6,235
Ille-et-Vilaine.....	1,630
Loire-Inférieure.....	1,282
Morbihan.....	692
Ensemble.....	16,729

C'est donc un devoir pour nous de rappeler le nom de M. le vicomte de Forsanz, mort sénateur du Finistère, le sympathique rapporteur de la loi du 20 mai 1874, et de tenter de mettre ici en lumière, comme nous le faisons depuis vingt ans dans *la France chevaline*, organe de la Société hippique française, les considérations qui ont prévalu devant la commission qui a préparé cette loi patriotique.

Après avoir écouté cette lecture avec la plus profonde attention, les membres présents ont voté des remerciements à M. de la Morvonnais, pour son intéressante communication.

M. le Président donne la parole à M. Paul de Lorgeril.

DE LA CONSERVATION DES BEURRES

Dans la plupart des Concours agricoles, lorsque des prix sont proposés pour les beurres, les échantillons exposés sont toujours à l'état frais. Je crois qu'il y a dans cette manière de récompenser ce genre de produit une lacune à combler. Quelques

explications sont nécessaires pour justifier cette affirmation.

Les beurres de Bretagne ont joui autrefois d'une grande réputation.

Cette réputation s'est peu à peu éclipsée, et, à mesure que les procédés scientifiques ont été adoptés dans d'autres pays, nos beurres bretons ont perdu sur les grands marchés de Londres et de Paris, la faveur dont ils jouissaient, et leurs prix ont diminué. — Je vais tâcher d'expliquer pourquoi :

La valeur commerciale du beurre, comme celle de bien d'autres comestibles, ne dépend pas seulement de sa finesse momentanée à l'état frais, elle dépend encore plus de la faculté précieuse de se conserver sans perdre le goût de rance ou le goût du fromage, résultant de la présence des acides butyreux, lactique et de produits de fermentation.

En effet, la moindre altération rend le beurre inacceptable pour certains emplois, tels que la pâtisserie et la cuisine fine. Or, ces altérations se produisent assez rapidement pour certains beurres, même pour ceux qui semblent les plus fins et les meilleurs à l'état de fraîcheur.

C'est pour cela que les beurres qui se conservent le mieux obtiennent sur les marchés des prix très supérieurs à ceux qui n'offrent pas la même résistance; cette différence de prix atteint parfois 1 et même 2 francs par kilogramme.

Il est facile de se rendre compte de l'importance de cette variation de prix, en constatant qu'un seul sou d'augmentation par livre, pour une étable de 10 bonnes vaches, représente une différence de produit de cent francs par an, en moyenne, et que, par

conséquent une plus-value de 50 centimes représente 1000 francs, et 1 franc représente 2000 francs.

Etant donné l'importance de cette facilité de bonne conservation, il est intéressant de rechercher le moyen de l'obtenir. Quels sont ces moyens? Je n'ai pas à les exposer ici, ce serait l'objet d'une conférence en règle qui serait utile à ceux qui font le beurre. Quant à nous, dans les réunions et concours que nous organisons, nous avons plutôt à juger et à récompenser les résultats obtenus, qu'à disserter sur les moyens de les obtenir.

Or, je dis que les prix que nous proposons pour les beurres ne remplissent que très imparfaitement le but, parce qu'ils n'ont pour objet que de récompenser la finesse du beurre à l'état frais et sortant de la baratte, et que les qualités que l'on peut constater à ce moment ne sont nullement une preuve de la résistance à la fermentation, au rancissement, ni même une preuve de bonne fabrication.

En effet, la finesse du beurre, au sortir de la baratte, dépend plutôt de la qualité des vaches et de leur nourriture que de la bonne fabrication. C'est l'affaire du fermier.

Au contraire, la résistance et la bonne conservation du beurre, dépend plutôt de la bonne fabrication, de l'exquise propreté, de la température exacte, du délaitage et mallaxage parfait. C'est le mérite spécial et exclusif de la ménagère ou de sa chambrière.

Pour prouver ce que j'affirme, je puis vous dire le résultat de deux expériences publiques, de deux concours que j'ai organisés avec le comice et le Syndicat de Cancale que j'ai l'honneur de présider.

Deux concours ont été proposés avec cette condition que les échantillons seraient jugés, non pas tant pour leur finesse au moment de la présentation, que pour leur qualité constatée 30 jours après.

A cet effet, les échantillons sans sel, après avoir été dégustés et classés avec soin à l'arrivée, ont été renfermés tous ensemble sous scellés dans une armoire, et n'ont été jugés que 30 jours après.

Voici ce qui est résulté de cette expérience, c'est que parmi les beurres jugés les meilleurs à l'arrivée, quelques-uns, il est vrai, mais en petit nombre, ont gardé leur supériorité, mais un plus grand nombre l'ont perdue totalement et sont tombés du 1^{er} rang au 5^e, au 9^e et au 10^e rang.

Par contre, d'autres échantillons, qui n'avaient été classés qu'au 5^e et au 6^e rang, à l'arrivée, s'étant conservés sans altération jusqu'au 30^e jour, ont pris la place des premiers et obtenu le 1^{er} ou 2^e prix. J'ajoute que cette manière de procéder rend le travail et le jugement des experts, sinon plus agréable, au moins plus facile, parce que les différences sont beaucoup plus tranchées le 30^e jour, tandis que la difficulté du classement est énorme le 1^{er} jour, et le résultat, très incertain, est très discutable.

Il est évident que, à l'état frais, les experts sont obligés, pour classer les échantillons, de tenir compte des nuances et des différences de saveur, souvent bien faibles, bien difficiles à apprécier, tous les échantillons étant des beurres de choix.

Tandis que le 30^e jour, il y a des échantillons moisissés, d'autres ont des taches noirâtres ou brunes, et des saveurs très faciles à différencier. Il n'y a que les échantillons, parfaitement délaîtés et fabriqués

suivant toutes les précautions qu'indiquent la science et l'expérience, qui restent sans altérations ou avec des altérations très légères.

Il est à remarquer que la réputation des pays de production influe beaucoup sur la valeur commerciale, et que tel produit, relativement bon, venant d'un pays mal famé, se vendra moins bien que tel autre, plus inférieur, venant d'une provenance bien cotée sur le marché.

Nous avons donc un intérêt majeur à reconquérir une bonne réputation pour les beurres bretons.

Si la ceinture dorée n'est pas toujours une preuve de bonne renommée, dans ce cas ci, la bonne renommée pourrait nous aider à redorer un peu notre ceinture. — Les conférences, les traités spéciaux ne suffisent pas pour vulgariser les bonnes méthodes, les concours sont un puissant moyen de les faire connaître et de les propager.

Je propose donc aux organisateurs de concours pour les beurres de tendre à encourager plutôt la bonne conservation que la finesse du 1^{er} jour.

Plusieurs membres, reconnaissant avec M. Paul de Lorgeril combien il est nécessaire d'encourager les procédés de fabrication de nature à fournir des beurres se gardant longtemps sans perdre le goût de fort, expriment le désir que dans ses concours à venir, l'Association Bretonne, à l'exemple du Comice de Cancale, n'autorise la dégustation des beurres exposés que quelques jours après leur dépôt.

Sur une observation de M. Jouin, il est décidé à l'unanimité que le vœu suivant sera transmis à la Direction agricole de l'Association Bretonne.

« La catégorie des beurres sera divisée en deux sous-catégories.

« 1^o Celle des beurres frais, sans sel, qui seront dégustés et primés le jour même de leur présentation.

« 2^o Celle des beurres de conserve, non salés, qui seront déposés, le jour même de l'ouverture du Congrès, pour être enfermés aussitôt sous scellés, afin d'être dégustés seulement le dernier jour des opérations, et qui ne seront primés que suivant leur bon état de conservation. »

Il est en outre décidé que la note de M. de Lorgeril sera insérée dans le *Bulletin Agricole* de l'Association Bretonne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande si quelqu'un désire prendre la parole sur les questions inscrites au programme de la Section d'Agriculture.

M. Louis Perron, expert à Varades (Loire-Inférieure), auteur d'études sérieuses sur la culture des racines fourragères et connu pour d'importants travaux d'irrigation et de colmatage, dépose sur le bureau une statistique agricole du canton de Candé, en Maine-et-Loire, indiquant par hectare et par nature de culture, la dépense et le produit moyen.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le secrétaire,

ROBERT DE LORGERIL.

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 1891

Président : M. BOBY DE LA CHAPELLE.

Secrétaire : M. CARL LA CHAMBRE.

Sommaire : La vache de Jersey et son avenir en Bretagne, par M. BOBY DE LA CHAPELLE. — Les huîtres de Cancale, par M. Paul DE LORGERIL.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

M. *Boby de la Chapelle* donne lecture de son mémoire sur la vache de Jersey et son avenir en Bretagne.

LA VACHE DE JERSEY

ET SON AVENIR EN BRETAGNE

Depuis quelques années notre agriculture est aux abois, et de toutes les fermes de France s'élève un immense cri de détresse.

Malgré nos plaintes, hélas ! trop justifiées, malgré l'évidence incontestée de nos souffrances, le Pouvoir, si prodigue de brillantes promesses à la veille de chaque élection, se garde bien, au lendemain du scrutin, de décharger l'Agriculture des lourds impôts qui l'écrasent, et à la fin du XIX^e siècle, sous une

SESSION DE SAINT-SERVAN

115

forme différente, il est vrai, elle reste toujours tailable et corvéable à merci, comme aux époques reculées de l'histoire.

A nos douloureuses doléances, les théoriciens en chambre répondent avec un aplomb superbe et une présomptueuse assurance que la terre inépuisable n'a pas dit son dernier mot, et qu'il faut tirer davantage du sol.

Comme remède à nos maux, ils nous engagent à profiter des découvertes de la science, à acheter des machines perfectionnées, à employer les engrais chimiques, à ne semer que des blés de grands rendements, à défricher pour créer des pâturages, à élever le nombre des animaux, etc., etc.

Ah ! comme un bon dégrèvement fiscal ferait bien mieux notre affaire ! car, en définitive, nous avons tous suivi ces conseils, et nous n'en sommes pas moins tout aussi malheureux.

Et je me permettrai humblement de faire remarquer à ces agronomes citadins qu'ils se gardent bien de transformer leurs capitaux en propriétés rurales, pour n'avoir pas à payer au Trésor 24 pour cent de leur revenu net, préférant de beaucoup acheter des valeurs mobilières qui, plus favorisées, ne sont grevées que de 4 pour cent seulement.

En attendant le jour où, comme les syndicats ouvriers, les syndicats agricoles seront assez forts pour se faire écouter, pour faire accueillir avec succès en haut lieu leurs justes revendications, nous pourrions peut-être encore, en redoublant d'efforts, agrandir les revenus que nous tirons de certaines branches agricoles.

En Bretagne, par exemple, où l'industrie laitière

est avec raison en grande faveur, il me semble possible de faire du beurre meilleur et d'en faire en plus forte quantité, sans augmenter les frais généraux. On obtiendrait ainsi un bénéfice notable, d'abord par la plus-value qu'une qualité supérieure donnerait au produit, et ensuite par le prix du surcroît dans le rendement.

Jadis les beurres bretons, et notamment ceux d'Ille-et-Vilaine, jouissaient au dehors d'une retentissante célébrité. Aujourd'hui, d'après les mercuriales des marchés de Paris, ils sont loin d'atteindre la cote des beurres normands ; bien plus, je constate avec peine que presque toujours ils n'arrivent qu'après ceux de la Touraine, des Charentes, du Poitou, du Gâtinais, etc.

J'ai voulu savoir d'où venait cette sorte de déconsidération, et j'ai appris qu'on reprochait à nos beurres de Bretagne d'être trop salés et de prendre trop rapidement le goût de fort.

Ce sont là deux défauts que l'on peut aisément corriger.

En dépassant une dose normale de sel dans le beurre, ne serait-ce pas user de supercherie vis-à-vis du client ?

Un kilo de sel coûte 50 centimes et le kilo de beurre 2 fr. 50. Dans beaucoup de fermes, on sale à raison de 600 grammes par 10 kilos, c'est-à-dire que, sur une motte de ce poids, il y a 600 grammes de beurre en moins, remplacés par 600 grammes de sel. Or, ces 600 grammes de beurre qui manquent représentent 1 fr. 50, tandis que les 600 grammes de sel ajoutés valent 30 centimes. Il en résulte que la ménagère croit avoir fait une bonne affaire en

gagnant 1 fr. 20 par dix kilos de beurre qu'elle livre au commerce.

Mais elle fait un faux calcul, car le consommateur n'est pas toujours aussi naïf qu'on le croit, et s'il a été trompé une fois, il ne s'y laissera pas prendre dans la suite. Par conséquent, ce n'est qu'en lui fournissant du beurre moitié moins salé qu'il consentira à le payer comme celui des autres provenances, à un prix plus élevé. Cela rapportera autant au producteur et lui laissera en outre la conscience plus tranquille.

S'il est aisé de moins saler, il est plus difficile d'arriver à faire du beurre se conservant longtemps sans rancir, car il faudrait pour cela modifier les pratiques et la routine locales.

Il est indispensable, d'abord, d'opérer un délaitage aussi complet que possible à l'aide d'un malaxeur à bras. Cet excellent instrument, du prix de 35 fr., a de plus l'immense avantage de supprimer les manipulations si longues et si fatigantes pour la fermière.

Mais le malaxage ne suffit pas, et la condition principale c'est de maintenir la propreté la plus minutieuse dans la laiterie.

Il n'y a pas de liquide aussi susceptible que le lait, il n'en est pas s'altérant plus vite au contact des odeurs extérieures.

Malheureusement, dans nos fermes, trop généralement, la laiterie n'existe pas, et le lait séjourne dans des réduits mal aérés, servant à des usages divers, de chambre à coucher pour les domestiques, de cuisine pour la nourriture des porcs, etc. J'en ai vu où l'on déposait le linge sale !

C'est vouloir à plaisir précipiter la fermentation

et favoriser la coagulation acide. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la crème recueillie sur du lait ainsi aigri, transmette au beurre ces ferments putrescibles qui en font rapidement du beurre fort.

Dans la région de Saint-Malo-Saint-Servan, on n'éprouve pas, comme ailleurs, une insurmontable répugnance pour le beurre fort. Au contraire, bien des personnes le recherchent, et l'on peut voir, dans maintes boutiques, de grandes jattes, vides de la provision précédente, dont les parois sont encore imprégnées de vieux beurre, que l'on se garde bien de nettoyer, afin que la provision nouvelle puisse à son tour rancir plus vite.

J'ai connu des gourmets se pâmant de volupté devant une bécasse qui tombait en décomposition. Je ne trouve pas plus étonnant de voir des amateurs raffoler du potage au beurre fort. Tous les goûts sont dans la nature.

Toutefois, il n'en est pas moins vrai qu'à Paris le beurre fort n'est pas en faveur, tant s'en faut, et nous devons, dans notre intérêt, nous attacher à satisfaire les exigences de cet insatiable consommateur, sans quoi il s'adressera de préférence à qui lui offrira le mieux à sa convenance, et si nos concurrents lui fournissent un produit plus à son gré que le nôtre, ils seront seuls à avoir sa colossale clientèle. Alors ils augmenteront d'autant leur production, de telle sorte que nos beurres continueront à baisser de prix et nous resteront sur les bras.

Si les beurres normands tiennent aujourd'hui le premier rang sur les grands marchés, nous avons cependant en Bretagne des beurres qui peuvent lutter de pair avec eux, mais ils proviennent alors

d'exploitations où les soins nécessaires sont apportés à leur fabrication. Je dois dire que les producteurs de ces beurres trouvent des débouchés au-dessus de 3 fr. le kilo, alors que le prix moyen des beurres de Bretagne ordinaires dépasse rarement 2 fr. 50.

En 1888, en pleine Normandie, au Concours régional d'Alençon, les beurres Normands et Bretons concouraient ensemble en une même catégorie ; sur les dix prix décernés, quatre furent attribués aux seconds, et ce fut un agriculteur d'Ille-et-Vilaine, M. Alexandre Letanneur, qui obtint le premier prix des beurres demi-sel.

Voilà de bons exemples à suivre, et, si en Bretagne, d'une façon générale, on voulait réellement transformer, suivant le progrès, les procédés en usage, on ferait certainement du beurre qui se vendrait aux Halles Centrales 20 à 30 centimes de plus par kilo.

D'après la statistique reproduite dans le *Dictionnaire d'Agriculture* de M. Barral, il y avait dans l'Ille-et-Vilaine, en 1882, lors du dernier recensement agricole, 215,817 vaches. Admettons que le rendement de chacune d'elles fût de 30 kilos de beurre dans l'année, on arrive alors à un total de 6,474,510 kilos. Si, en outre, on attribue à chaque kilo une plus-value de 20 centimes, par suite de l'amélioration dans la qualité, on trouvera un bénéfice de 1,294,902 fr., ce qui ne serait pas à dédaigner.

De même nous pouvons obtenir un gain bien autrement considérable en produisant plus de beurre sans dépenses nouvelles.

La statistique dont je viens de parler établit que les 215,817 vaches de l'Ille-et-Vilaine ont fourni

dans leur année 2,075,982 hectolitres de lait, ce qui reviendrait à 962 litres par vache. Il faut avouer que c'est bien peu pour un pays comme le nôtre. J'ai supposé une production de 30 kilos de beurre par vache, ce qui représenterait, pour le département, 6,474,510 kilos, et au prix de 2 fr. 50 le kilo, 16,186,275 fr.

Si, par conséquent, on arrivait à n'avoir que des vaches donnant un rendement double ou triple, notre Agriculture y gagnerait, nécessairement, 15 à 30 millions par an.

Il me semble donc profitable de porter tous nos efforts vers ce but.

Il est parfaitement possible, avec le même nombre de vaches, nourries de la même façon, d'obtenir plus de beurre. Pour cela, il faudrait, dans les fermes, s'attacher vigoureusement à améliorer le bétail des étables, en recherchant avant tout chez les reproducteurs les aptitudes beurrières, en les favorisant par une sélection constante et bien entendue, en remplaçant franchement les animaux à rendement médiocre par des élèves issus de parents remarquables sous le rapport des qualités laitières.

Les bonnes vaches ne coûtent pas plus à nourrir que les mauvaises, et comme les premières rendent le double des autres, le surplus sera tout bénéfice net.

Quelles sont donc les vaches qui, pour une quantité déterminée de nourriture, nous donneraient le plus fort produit en beurre.

Trois races bovines sont partout citées pour la richesse de leur lait en matières grasses. Ce sont :

- La race bretonne ;
- La race normande ;

La race d'Alderney ou des îles de la Manche.

La race bretonne comprend deux sous-races : la petite variété pie du Morbihan et du Finistère, et la grande variété du littoral de la Manche, le plus souvent à pelage rouge, qui se trouve dans l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord, mais dont les meilleurs types se rencontrent, paraît-il, dans l'Est de ce département.

La petite race convient essentiellement, en raison de son excessive sobriété, aux pays arides de landes et de bruyères, dont les maigres pâturages lui suffisent.

Dans la partie de la Bretagne où, comme dans l'Ille-et-Vilaine, la fertilité du sol permet de donner aux bestiaux une bonne alimentation, il ne peut être question que de la grande race, dont le rapport est en même temps plus élevé. C'est donc d'elle que je m'occuperai.

Dans son important ouvrage, *le Livre de la Ferme*, M. Pierre Joigneaux estime que les grandes vaches bretonnes de notre littoral produisent en moyenne 1,800 litres de lait par an, dont la richesse en beurre est de 6 pour cent.

M. Sanson, professeur à l'École d'Agriculture de Grignon et à l'Institut National Agronomique, auteur, dans le *Dictionnaire d'Agriculture* de M. Barral, de l'article sur les races bovines de Bretagne, attribue également à la grande variété une production annuelle moyenne s'approchant de 1,800 litres de lait, et fournissant 5 à 6 pour cent de beurre.

De son côté, M. Henri Johanet, administrateur de la Société des Agriculteurs de France, qui a écrit

une intéressante brochure sur l'Agriculture de l'Île de Jersey, s'appuie sur des chiffres indiqués par des agronomes éminents, pour fixer le rendement de la vache bretonne de 1,400 à 1,600 litres de lait. Il avance de plus qu'il faut 25 à 30 litres de ce lait pour faire le kilogramme de beurre.

Dans son livre *les Races bovines*, M. le marquis de Dampierre, le sympathique Président de la Société des Agriculteurs de France, évalue à 1,825 litres par an le rendement en lait d'une bonne vache bretonne, et il assure qu'elle fournit en moyenne le kilo de beurre par 22 litres, et même parfois par 16 ou 18 litres.

Pour ma part, j'ai acheté fort cher des bretonnes de choix, primées dans les concours régionaux, et leur lait ne m'a jamais rendu plus de 3.846 pour cent en beurre, c'est-à-dire qu'au minimum 26 litres étaient nécessaires pour produire le kilo de beurre. Une seule est arrivée à 1,600 litres de lait d'une mise bas à une autre.

Toutes ces indications n'établissent donc pas identiquement le rendement que l'on doit attribuer communément aux grandes vaches bretonnes au point de vue de la quantité du lait, puisqu'elles varient entre 1,400 et 1,825 litres.

Il y a certainement des bretonnes qui donnent davantage, et j'en connais dont la production annuelle s'est élevée à 2,500 litres, mais il faut ajouter que celles de cette catégorie sont peu nombreuses.

Je crois donc qu'il y a lieu, pour prendre une bonne base, de s'arrêter au produit de 1,800 litres, indiqué par MM. Joigneaux et Sanson, dont le marquis de Dampierre s'éloigne à peine.

Quant à la proportion de beurre que renferme le lait des bretonnes, il est pareillement assez difficile de fixer un terme moyen comme donnée fondamentale.

M. Joigneaux prétend qu'elle est de 6 pour cent, et M. Sanson de 5 à 6 pour cent.

A la suite d'analyses nombreuses, on admet que la densité du lait varie entre 1,015 et 1,045, ce qui veut dire qu'un litre de lait pèse de 1 kilo 15 grammes à 1 kilo 45 grammes. Les laits les plus riches en matières grasses sont ceux qui pèsent le moins. Or, prenons 1,800 litres de lait d'une bretonne, à la densité intermédiaire de 1,030, nous aurons alors un poids de 1,854 kilos de lait qui rendrait donc 92 kilos 700 grammes de beurre, soit un kilo par 19 litres 417, et à 6 pour cent, 111 kilos 240 grammes, soit un kilo pour 16 litres 181.

Si parfois des bretonnes peuvent atteindre le dernier rapport, ce n'est qu'exceptionnellement, comme le déclare le marquis de Dampierre.

Mais, d'autre part, le chiffre de 30 litres pour faire le kilo de beurre, que citent M. Johanet et d'autres auteurs, me paraît trop peu favorable à la bretonne.

Enfin, M. Magne, ancien professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, dit dans son livre intitulé : « *Choix de vaches laitières* », que pour certaines vaches bretonnes, 20 litres de lait produisent le kilo de beurre, mais il ne donne pas ce chiffre comme ordinaire.

Pour tirer des conclusions pratiques de ces diverses assertions, il convient de prendre un juste milieu, c'est-à-dire de rester dans la généralité, et de s'arrêter à la quantité de 23 litres de lait, comme nécessaire pour fournir 1 kilo de beurre.

Agr.

Aussi, pour les calculs qui vont suivre, j'adopterai, comme produit moyen d'une bonne vache bretonne de la grande race, un rendement de 1,800 litres de lait, donnant 4.348 pour cent en beurre, soit : 78 kilos 264 grammes.

Comme la Bretagne, la Normandie possède deux variétés bovines bien distinctes ; celle dite cotentine, et celle de la Vallée d'Auge.

Les vaches normandes, en général, sont de très remarquables laitières, mais les augeronnes, mieux conformées pour la production de la viande, donnent par contre beaucoup moins de lait que les cotentines ; c'est pourquoi je ne parlerai ici que de ces dernières.

D'après M. Joigneaux, une bonne cotentine doit donner par an un produit de 3,400 litres de lait.

M. Magne, pour la même période, fixe à 4,500 litres le rendement des meilleures cotentines.

M. Johanet ne leur reconnaît qu'une production de 3,000 à 3,500 litres.

Quant à M. Sanson, il va jusqu'à dire qu'il est commun de rencontrer en Cotentin, notamment aux environs d'Isigny et de Bayeux, des vaches donnant jusqu'à 6,000 litres de lait entre deux vélages. La haute compétence de M. Sanson en zoologie est trop bien établie pour que l'on puisse émettre le moindre doute sur ce qu'il avance ; néanmoins, il est certain que de pareilles vaches ne forment pas la majorité de l'espèce ; or, les caractères généraux d'une race doivent être déterminés d'après son ensemble, et non d'après les sujets exceptionnels.

Suivant les notes que j'ai pu recueillir de différents côtés, et les renseignements précis qui m'ont été fournis directement par plusieurs éleveurs bien

connus de la Manche, la production et la richesse du lait des vaches cotentines seraient très variables. Toutefois, on peut dire qu'elles donnent annuellement de 3,500 à 4,500 litres de lait, fournissant de 130 à 150 kilos de beurre, soit une moyenne de 1 kilo par 26 et 28 litres.

En présence de ces différentes estimations, je crois donc pouvoir adopter le chiffre de 4,000 litres, comme moyenne du rendement d'une bonne cotentine.

Quant aux qualités butyreuses de ce lait, l'écart est à peu près le même dans les appréciations des écrivains agricoles.

Ainsi, d'après Messieurs Joigneaux et Sanson, il résulterait d'analyses faites par M. Marchand, de Fécamp, que la richesse en beurre du lait des Cotentines serait de 5.622 pour cent.

C'est énorme pour cette race, et peu en rapport avec les expériences faites par d'autres personnes, également très compétentes.

En effet, si nous prenons le chiffre de 6.000 litres, cité par M. Sanson, à la densité de 1.030, nous aurons 6,180 kilos de lait, qui, à 5,622 pour cent, doivent fournir en beurre 347 kilos 440 grammes. Soit alors 17 litres 269, pour faire le kilo de beurre.

S'il existe des cotentines beurrières à ce point, il n'est pas douteux qu'elles sont bien rares, et que celles qui offrent réellement ces qualités, sont des vaches extraordinaires et merveilleuses.

Mais, d'autre part, M. Johanet estime, de son côté, qu'il faut chez les cotentines de 25 à 28 litres pour donner le kilo de beurre.

M. le marquis de Dampierre, dans son ouvrage, rapporte que M. de Sainte-Marie, Inspecteur Général

de l'Agriculture, a constaté, d'après une série d'expériences faites en Normandie, qu'il fallait l'énorme proportion de 35 litres de lait pour faire un kilo de beurre.

Entre ces données, également sérieuses et variant de 17 à 35, je m'arrêterai à la proportion de 26 litres, qui équivaut à une richesse en beurre de 3.846.

D'après ce qui précède, le rendement annuel d'une bonne vache du Cotentin serait donc de 4,000 litres, donnant 153 kilos 846 grammes de beurre.

Il semble alors que toute hésitation est impossible, quant au choix à faire entre elle et la grande bretonne.

Mais il faut remarquer que la cotentine est un vaste coffre à nourriture ; qu'avec l'énorme quantité d'aliments qu'elle consomme, on peut entretenir plus que largement deux grandes bretonnes. Celles-ci, beaucoup plus sobres, se contentent pendant l'été de pâturages ordinaires, les seuls que nous puissions leur offrir, sans exiger ces gras et plantureux herbages qui sont l'apanage de la Normandie ; elles se passent facilement des copieuses rations de tourteaux, de pulpes, de recoupes, toujours si coûteuses, qui sont indispensables à la cotentine durant l'hiver.

La vache normande, il ne faut pas l'oublier, est non seulement la plus avide mangeuse, mais encore la plus exigeante, quant à la qualité de la nourriture. Il lui faut, à bouche que veux-tu, les foin les plus odorants, les racines les plus sucrées, et toujours de l'herbe savoureuse jusqu'au ventre. Là où elle ne trouve pas les riches fourrages de sa fertile province, elle perd bien vite ses aptitudes. J'ai vu des coten-

tines, réputées chez elles comme laitières hors ligne, devenir rapidement plus que médiocres, une fois transportées en Anjou, en Vendée ou en Poitou.

Cependant, à la porte d'une ville, où le lait frais se vend très avantageusement, une cotentine abondamment nourrie serait peut-être préférable à deux bretonnes, puisqu'elle donnera 4,000 litres au lieu de 3,600 ; mais loin d'un grand centre de population, quand on se trouve obligé de transformer le lait en beurre pour l'expédition, ce sont les deux bretonnes qui rapporteront le meilleur profit, attendu qu'elles donneront ensemble 156 kilos 528 grammes de beurre, au lieu de 153 kilos 846 grammes que fournira la cotentine pour la même nourriture. Il est vrai que cette dernière rendra en outre un supplément de 400 litres de lait écrémé, qui représente, pour l'élevage des porcs, une certaine valeur ; mais cette différence sera compensée, et au delà, par la probabilité des risques qui sera plus grande, car les cotentines, étant moins rustiques, réclament plus de soins que les bretonnes et sont plus exposées aux accidents mortels qui proviennent souvent du vêlage.

Je crois, dans ces conditions, que, dans notre département d'Ille-et-Vilaine, d'une façon générale, il vaut mieux entretenir des bretonnes de la grande race du littoral, quand on s'attache principalement à la production du beurre.

Maintenant il reste à savoir si, sous ce rapport, la jersiaise ne serait pas plus productive pour nous que la bretonne.

La race d'Alderney comprend toutes les vaches des îles de Jersey et de Guernesey.

La variété de Guernesey est un peu plus forte que celle de Jersey, et toutes deux se recommandent par des qualités beurrières extraordinaires. Leur origine est évidemment la même, et les différences qui peuvent exister entre les deux types tiennent certainement aux soins tout particuliers apportés à Jersey dans le choix des reproducteurs, et à l'exclusion absolue de sang étranger depuis plusieurs siècles.

Les vaches de Jersey, beaucoup plus nombreuses que celles de Guernesey, sont aussi celles qui fournissent le plus de sujets pour l'exportation. C'est donc de la variété Jersiaise de la race d'Alderney que je m'occuperai ici.

Suivant M. Joigneaux, la production moyenne par an d'une jersiaise, serait de 1,900 à 2,000 litres de lait.

De son côté, M. Johanet affirme qu'elle s'élève de 3,000 à 4,000 litres. Il ajoute que, dans un rapport adressé au Ministre de l'Agriculture, M. Feret, vice-consul de France à Jersey, avance que la vache jersiaise donne annuellement une moyenne de 3,500 litres de lait.

D'autre part, M. Louis Léouzon, l'agronome bien connu de la Drôme, qui a publié dans le *Journal d'Agriculture pratique* plusieurs intéressants articles sur les vaches de Jersey, cite dans le numéro du 20 avril 1882 des sujets de cette race ayant dépassé le chiffre de 4,000 litres dans leur année. Dans le numéro du 17 septembre 1885, il rend compte d'observations ayant porté sur un troupeau de trente têtes appartenant à Lord Braybroll, à Andley And, et qui permettent d'établir que le pro-

duit moyen annuel en lait, calculé sur trois années, s'est élevé à 2,185 litres par vaches. Ensuite, dans le numéro du 28 juillet 1887, il parle d'un autre troupeau de jersiaises pures, celui de M. John Pred. Hall, Erley Court, dont la moyenne de la production laitière a été de 59 litres par semaine; la période lactaire étant habituellement de quarante-deux semaines, le produit annuel de chaque vache a donc été d'environ 2,478 litres.

Suivant la notice sur l'exploitation agricole du grand domaine de Monthorin, dans l'arrondissement de Fougères, et appartenant à M. le comte de la Riboussière, depuis que les étables ont été montées exclusivement avec des jersiaises, le rendement moyen annuel de chaque vache, l'une dans l'autre, serait, pour la dernière période triennale, de 2,200 litres de lait; il a été de 2,405 litres pour 1889-1890.

Enfin, chez moi, avec cinq vaches importées directement de leur île, j'ai obtenu, dans l'année 1888, un minimum de 10,730 litres, ce qui correspond à 2,150 par vache. En 1890, avec quatre vaches importées et trois génisses nées dans mon étable, le produit s'est élevé à 15,120 litres, soit à 2,160 par bête. Mais, si j'avais eu à ma disposition des pâtures suffisantes pour me permettre de les tenir moins longtemps à l'étable, elles m'eussent donné davantage.

Je sais parfaitement bien, comme le déclare M. Johanet et comme le signale M. Léouzon, qu'il existe des vaches de Jersey donnant, en effet, jusqu'à 4,000 litres de lait par an; toutefois il convient, ainsi que je l'ai fait pour les bretonnes et les cotentines, de ne prendre qu'un chiffre applicable à la majorité de la race, et pour ne pas être taxé d'une

grande partialité à l'égard de la jersiaise, je choisirai une des données les plus basses parmi celles qui précèdent, et qui portent à 2,000 litres seulement sa production annuelle en lait.

Le lait des vaches de Jersey passe avec raison pour être le plus riche connu en éléments butyreux : M. Joigneaux prétend qu'il ne contient pas moins de 6 pour cent en beurre, ce qui, pour 1,900 litres de lait, qui, à la densité de 1,030, pèseraient 1,957 kilos, ferait un produit en beurre de 117 kilos 420 grammes, soit 1 kilo pour 16 litres 180.

Selon M. Johanet, il faut de 16 à 18 litres de lait d'une jersiaise pour faire le kilo de beurre, et il rapporte que M. Ferret et son prédécesseur au vice-consulat, M. Cussy, prétendent de leur côté que 14 à 16 litres suffisent.

M. Léouzon, après avoir cité des jersiaises ayant rendu jusqu'à 1 kilo 800 grammes de beurre par jour, et 352 kilos 700 grammes pendant leur période lactaire, dit que le produit des bonnes vaches ordinaires de cette race est de 150 kilos par an, soit 3 kilos par semaine. D'après lui, la quantité de beurre fournie par l'étable de lord Breybrook serait d'environ 132 kilos par vache, à raison de 1 kilo par 17 litres 71 de lait. A la ferme de Perrot's Brook, dans le Gloucestershire, exploitée par M. Edwin Trinder, un troupeau de 130 jersiaises de tout âge et de toutes conditions aurait donné un produit moyen par tête de 450 grammes de beurre par jour et de 165 kilos par an. Chez M. John Fred. Hall, Erley Court, on n'a jamais dépassé 20 litres pour faire le kilo de beurre, ce qui, eu égard à la production du lait dans l'établissement, doit repré-

senter au moins 124 kilos de beurre par an pour chaque vache.

Le regretté M. Barral, ancien secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture de France, dans son *Dictionnaire d'Agriculture*, prétend que chez la race d'Alderney, « la production du beurre atteint parfois de 5 à 7 kilos par semaine, mais le plus souvent, de 3 kilos à 3 kilos 500 grammes, ce qui correspond à 160 et 180 kilos par an. »

M. le baron Peers, Président de la Commission d'Agriculture de la Flandre occidentale, rapporte, dans un travail qu'il a publié sur la race bovine de Jersey, qu'une Commission envoyée dans les îles de la Manche par la Société Centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, reconnut qu'à Jersey 13 à 15 litres de lait produisaient le kilo de beurre. Il reproduit, de plus, un article du journal *le Monde Agricole*, dans lequel on évalue de 150 à 180 kilos le rendement annuel en beurre de ces vaches.

Il résulte des conclusions d'un article intitulé : *Laiterie de Francheville*, inséré dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 3 janvier 1884, sous la signature de M. Alfred Chavannes, que dans l'étable de M. Galmiche, propriétaire dans la Haute-Saône, les vaches de Jersey qui s'y trouvent donnent le kilo de beurre par 14 et 18 litres de lait.

D'après des renseignements qui m'ont été envoyés de Normandie par un éleveur bien connu dans la Manche pour ses succès agricoles, M. le colonel Regnoul, de Vains, les jersiaises, chez lui, fournissent en moyenne de 2 kilos à 2 kilos 500 grammes de beurre par semaine, soit par an de 130 à 143 kilos, et ses cotentines de 3 à 4 kilos par semaine, soit

pour l'année de 130 à 156 kilos. Puis il ajoute que le beurre des vaches de Jersey est plus jaune et plus ferme ; qu'enfin il nourrit deux jersiaises contre une cotentine.

En 1886, j'ai eu l'occasion de constater chez un de mes amis, M. Larsonnier, qu'une vache qu'il avait importée de Jersey, l'année précédente, « Lady Cooley, 6923. JHB. » donnait le kilo de beurre avec 12 litres de lait.

M. Ayraud, qui tient une comptabilité régulière et très exacte de la production laitière des nombreuses fermes du grand domaine de Monthorin, a constaté que, du 1^{er} octobre 1889 au 1^{er} octobre 1890, le kilo de beurre avait été obtenu avec 17 kilos 472 grammes, représentant 17 litres 996 de lait.

Sur les 15,120 litres de lait qui m'ont été fournis en 1890 par mes sept vaches en production, il n'en a été baratté que 13,295 litres, le reste ayant été consommé ou vendu. Or, j'ai eu 683 kilos 500 grammes de beurre, ce qui fait 1 kilo par 19 litres 45. Si, par conséquent, j'avais entièrement transformé en beurre les 15,120 litres recueillis, mon rendement eût été de 777 kilos 32 grammes ; soit par vache, dans l'année, une moyenne de 111 kilos, ce qui représente un lait riche de 5.141 pour cent en matières grasses, proportion bien supérieure à celle de 3.846 pour cent, constatée, comme je l'ai dit plus haut, dans le lait de mes anciennes Bretonnes.

En parlant des races bovines au Concours régional de Saint-Lô, M. J. Sabatier s'exprimait ainsi dans *le Journal d'Agriculture Pratique* du 10 juillet 1890 : « C'était un bien joli groupe que celui qui correspondait au bétail dit de Jersey. Les sujets

« de cette race sont assez communs dans le département de la Manche ; on y apprécie chez eux, « non seulement l'aptitude laitière, mais surtout la « qualité du lait, qui est exceptionnellement riche « en matières grasses, si bien que, pour obtenir un « kilo de beurre, il suffit de 16 à 18 litres de lait de « vache Jersiaise, alors qu'il en faut de 25 à 30 s'il « s'agit de vaches Bretonnes ou Normandes. Ces « chiffres sont très éloquents. »

Je tiens encore à citer l'opinion de M. G. Heuzé, Inspecteur général honoraire de l'agriculture, dont la parole a une haute autorité en matière agricole.

A l'occasion du Concours régional du Mans, en 1890, M. Heuzé écrivait : « Autrefois, avant l'arrivée des charmantes vaches Jersiaises, il fallait en « moyenne 28 à 30 litres de lait pour fabriquer un « kilo de beurre. Aujourd'hui 18 litres de lait suffisent pour obtenir le même produit. Ce remarquable résultat atteste une fois de plus la qualité « beurrière de la vache de Jersey, c'est-à-dire que « le lait des vaches Jersiaises est plus chargé de « crème que le lait des races normande et bretonne. »

Ainsi, afin d'éviter le reproche d'un trop vif enthousiasme en faveur de la jersiaise, je prendrai le chiffre qui lui est le moins favorable, et n'attribuerai à son lait qu'une richesse en beurre de 5.263 pour cent ; ce qui revient à dire qu'elle produit le kilo de beurre avec 19 litres.

En résumé, suivant cette base, une vache de Jersey, donnant par an 2,000 litres de lait, fournira 105 kilos 260 grammes de beurre.

Maintenant, il faut bien considérer qu'une vache de Jersey ne mange pas plus qu'une grande bretonne

du littoral, et, comme celle-ci, se contentera de la moitié de la nourriture nécessaire à une cotentine.

Si on admet ces principes, on reconnaîtra avec moi que la race de Jersey est celle des trois races dont il vient d'être question qui produira le plus de beurre pour la même dépense alimentaire, puisque deux bretonnes donneront 156 kilos 528 grammes ; deux jersiaises, 210 kilos 520 grammes, et une cotentine 153 kilos 846 grammes, à consommation égale.

En consultant la notice sur l'exploitation du domaine de Monthorin, on constate qu'en 1880-1881, avec les dix vaches de la race du pays, formant l'effectif du troupeau de la retenue, le rendement en lait était de 21,531 kilos, et celui en beurre de 659 kilos 500 grammes. On remarque ainsi que, sur la même retenue en 1889-1890, avec trente Jersiaises, le rendement s'élevait à 72,154 kilos de lait et 4,031 kilos de beurre. En prenant le tiers, soit en lait, 26,070 kilos, et en beurre, 1,510 kilos, on voit donc que, sur la même ferme, dix Jersiaises ont rendu 4,447 kilos de lait et 851 kilos de beurre de plus que les dix vaches du pays. Cet exemple ne paraît-il pas concluant ?

Pendant une tournée agricole que je fis, en 1890, dans l'arrondissement de Montfort, je pris avec soin des notes détaillées et notamment sur ce qui concernait la production du beurre. Or, pour sept fermes dont les étables renfermaient ensemble 166 vaches bretonnes de grande taille et croisées Durham-Breton, j'ai relevé un rendement en beurre de 11,900 kilos par année, ce qui ferait à peine 72 kilos par vache. Je suis convaincu qu'avec 166 jersiaises, et sans une seule dépense de plus, il eût pu être au moins de 17,430 kilos.

Qu'est-ce que la vache de Jersey ?

De savants zoologistes font remonter l'origine du bétail qui peuple aujourd'hui les îles de la Manche à la race primitive Irlandaise, qui, selon eux, aurait également donné naissance à nos variétés bretonnes.

Si tel est le point de départ de l'espèce bovine d'Alderney, tout porte à croire qu'elle a subi postérieurement des mélanges avec des sujets de la race originnaire des rivages de la Baltique, que les Northmans amenèrent avec eux lors de leur invasion sur les côtes de la Manche. Puis entre le ix^e et le xiii^e siècle, époque où la navigation était encore dans son enfance, les principales relations des insulaires de Jersey devaient être nécessairement avec les parties du continent les plus voisines de chez eux et qui forment aujourd'hui le littoral des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et surtout de la Manche ; il est donc évident, comme ils s'occupaient déjà beaucoup d'agriculture, qu'ils profitaient de leurs fréquents voyages en Bretagne et en Normandie pour en ramener des bestiaux bretons et normands, dans le but d'améliorer les leurs par des infusions de sang nouveau.

Par conséquent, les bestiaux jersiais actuels proviennent d'anciens croisements et métissages, d'abord entre des animaux des races primitives irlandaise et germanique, puis ensuite de nouveaux croisements et métissages avec des sujets des variétés bretonne et normande, issues elles-mêmes des races primitives irlandaise et germanique.

En effet, dans les vaches de Jersey, nous retrouvons de nos jours certaines traces incontestables de sang normand et de sang breton, qui se sont

perpétuées par atavisme depuis plusieurs siècles et que, de temps à autre, la reversion fait reparaître plus frappante.

Quand, en 1203, Philippe-Auguste reprit à Jean-sans-Terre le Duché de Normandie pour le rattacher à la France, les Iles de la Manche, par suite d'une circonstance bien regrettable pour nous, en furent distraites et restèrent de ce fait définitivement anglaises. Des lois draconiennes furent alors édictées, frappant des peines les plus dures tout individu qui introduirait à Jersey ou à Guernesey des sujets vivants de l'espèce bovine.

Sans doute l'ombrageuse Angleterre, en imposant cette prohibition, avait avant tout pour objet d'interdire les rapports suivis que les insulaires, grands agriculteurs, pouvaient entretenir et conserver, soit avec la province devenue française, dont ils dépendaient naguère, soit avec la Bretagne, encore sous le coup de l'indignation profonde que lui causait l'assassinat de son Duc Arthur.

Quoi qu'il en soit, cette mesure, interdisant l'importation, entraîna d'excellents résultats, en ce sens que le bétail de Jersey, qui se reproduisait alors par des croisements et des métissages souvent défavorables à la conservation comme au développement des facultés spéciales, ne put être entretenu dès lors, que par sélection.

Cette dernière méthode de reproduction, permettant de transmettre aux descendants, d'une façon certaine, les qualités héréditaires des ancêtres et même d'en augmenter la puissance par la consanguinité, a été suivie avec la plus scrupuleuse attention et très habilement pratiquée en vue de favoriser,

avant tout, l'aptitude laitière sous le rapport du produit en beurre.

Elle a admirablement réussi ; aussi, comprenant combien il était important de préserver la nouvelle race de tout accouplement pouvant atténuer les remarquables qualités acquises, les Etats de Jersey, ne voulant pas laisser tomber en désuétude la loi de 1203 interdisant l'importation des bestiaux, décidèrent, en 1771, de punir d'une amende de 1,000 livres (25,000 fr.) par animal, et de la confiscation du navire, l'introducteur de vaches, génisses ou taureaux étrangers. En 1864, cette prohibition fut maintenue, mais on réduisit l'amende à cent livres (2,500 fr.) Aujourd'hui encore la contravention est punie d'une amende de 20 livres (500 fr.), de la confiscation de l'animal et d'un emprisonnement de trois mois.

Les éleveurs de Jersey se sont assurés le monopole de la vente à l'étranger, en garantissant, par ces précautions prohibitives, la pureté de leur bétail.

En outre, voyant qu'au loin on commençait à apprécier leurs animaux et à les rechercher aux prix les plus élevés, ils se sont appliqués, avec leur esprit profondément pratique, à tout mettre en œuvre pour les perfectionner encore, afin de provoquer les demandes en offrant une marchandise de premier ordre, et se procurer ainsi, par le monopole de l'exportation, la certitude d'immenses bénéfices.

Les Agriculteurs de Jersey créèrent alors des associations locales en vue d'entretenir des reproducteurs exceptionnels, dont la saillie se payait parfois 4 ou 5 livres (100 ou 125 fr.), d'organiser des concours, de distribuer des prix pour encourager

l'amélioration persévérante de leur race bovine et obtenir plus d'homogénéité dans l'espèce.

Puis la Société Royale d'Agriculture fut fondée.

On ouvrit alors, en 1886, un Herd book, ou livre généalogique, sur lequel sont seuls inscrits les sujets examinés et approuvés par un jury, composé des éleveurs les plus honorables et les plus consciencieux, pris dans chaque paroisse de l'île.

Pour être inscrit, il ne suffit pas qu'un animal soit sorti de parents déjà inscrits, il doit toujours être soumis à l'examen scrupuleux du jury. Les mâles ne peuvent pas subir cette épreuve avant l'âge de un an et les femelles avant deux ans, afin que la Commission soit en mesure de mieux asseoir son jugement sur les apparences laitières.

A cet effet, la Société Royale a dressé une échelle de cent points, représentant les principaux caractères que l'on doit rechercher dans la race et dont la totalité représente la perfection. Tout animal, qui n'a pas obtenu un minimum de 30 points, est « désapprouvé », suivant l'expression consacrée à Jersey, et se voit refuser à tout jamais l'inscription au Herd Book.

Voici l'échelle de perfection pour les taureaux :

1° Généalogie enregistrée.....	5 points.
2° Tête fine, effilée et front large.....	5 »
3° Joues petites.....	2 »
4° Gorge pure.....	4 »
5° Museau noir, entouré d'une nuance claire, naseaux hauts et ouverts..	4 »
6° Cornes petites, non épaisses à la base, recourbées, jaunes, pointe noire..	5 »
<i>A reporter</i>	<u>25 points.</u>

<i>Report</i>	25 points.
7° Oreilles petites, minces, de couleur orange foncé à l'intérieur.....	5 »
8° Œil plein et vif.....	»
9° Cou arqué, fort, mais non grossier et pesant.....	5 »
10° Garrot fin, épaules larges et en pente, poitrail large et profond.....	4 »
11° Corps arrondi, large, profond, les côtes bien placées.....	5 »
12° Dos droit du garrot à la naissance de la queue.....	5 »
13° Dos large par le travers des reins..	3 »
14° Hanches éloignées l'une de l'autre et bien ossées.....	3 »
15° Croupe longue, large et de niveau..	3 »
16° Queue fine, tombant jusqu'aux jarrets et pendant à angle droit avec le dos.	3 »
17° Peau mince, moëlleuse et couverte d'un poil fin et doux.....	4 »
18° Peau d'une couleur jaune.....	4 »
19° Jambes de devant courtes, droites, fines, sabot petit.....	4 »
20° Avant bras plein et grossissant au-dessus du genou.....	3 »
21° Quartiers de derrière du jarret à la pointe de la croupe, longs, séparés l'un de l'autre et bien remplis....	3 »
22° Jambes de derrière, placées carrément vues par derrière, ne se croisant pas, ni ne se frappant en marchant.....	3 »
<i>A reporter</i>	<u>86 points.</u>
<i>Agr.</i>	12

<i>Report</i>	86 points.
23° Les parties placées carrément et séparées l'une de l'autre.....	5 »
24° Développement.....	4 »
25° Apparence générale.....	5 »
	<hr/> 100 points.

Voici l'échelle de perfection pour les vaches et les génisses :

1° Généalogie enregistrée.....	5 points.
2° Tête petite, fine et effilée.....	3 »
3° Joues petites, gorge nette.....	4 »
4° Museau noir et entouré d'une nuance claire, les naseaux hauts et ouverts.	4 »
5° Cornes petites, non épaisses à leur base, recourbées, jaunes avec la pointe noire.....	5 »
6° Oreilles petites, minces et d'une couleur orange foncé à l'intérieur.	5 »
7° Œil plein et doux.....	3 »
8° Cou droit, fin, et attaché aisément aux épaules.....	3 »
9° Garrot fin, épaules larges et en pente, poitrail large et profond.....	4 »
10° Corps arrondi, large, profond, les côtes bien placées.....	5 »
11° Dos droit depuis le garrot à la naissance de la queue.....	5 »
12° Dos large par le travers des reins..	3 »
13° Hanches éloignées l'une de l'autre,	
<i>A reporter</i>	<hr/> 49 points.

<i>Report</i>	49 points.
bien ossées, la croupe longue, large et de niveau.....	5 »
14° Queue fine, pendant jusqu'aux jarrets et pendant à angle droit avec le dos.	3 »
15° Peau mince et moëlleuse, couverte d'un poil bien doux.....	4 »
16° Peau de couleur jaune.....	4 »
17° Jambes de devant toutes droites et fines avec sabots petits.....	3 »
18° Avant bras plein et grossissant au-dessus des genoux.....	3 »
19° Quartiers de derrière, du jarret à la pointe de la croupe, longs, larges et bien remplis.....	3 »
20° Les jambes de derrière placées carrément vues de derrière, ne se croisant pas, ni ne se frappant en marchant.	3 »
21° Mamelle large, non charnue, s'étendant en avant, bien en ligne et bien soutenue en arrière.....	5 »
22° Tettes pas trop grosses, jaunes, de dimensions égales, éloignées les unes des autres et placées carrément.....	5 »
23° Les veines laitières très accusées auprès de la mamelle et sous le ventre.....	4 »
24° Développement du sujet.....	4 »
25° Apparence générale.....	5 »
	<hr/> 100 points.

Les n°s 21 et 23 sont déduits du nombre des points exigés pour la perfection chez les génisses,

attendu que la mamelle et les veines laitières ne peuvent avoir acquis leur développement entier.

Il est à remarquer qu'il n'est pas question de la couleur de la robe. C'est qu'en effet, dans la race bovine de Jersey, il n'y a pas qu'une nuance unique, comme dans plusieurs de nos races françaises, Charolaise, Parthenaise, Aubrac, Limousine, etc.

Néanmoins, en France, bien des agriculteurs sont convaincus que les animaux de Jersey doivent être de couleur uniforme, fauve ou froment, sans taches, avec la langue et le bout de la queue noirs.

C'est là une erreur et un préjugé, car dans l'île on trouve des animaux ayant les robes les plus diverses. Cependant ceux à pelage brun, fauve ou gris, sont de beaucoup les plus nombreux. J'ai relevé dans les volumes officiels du Herd book les couleurs des sujets inscrits, et je n'ai pas trouvé moins de 80 nuances différentes. En outre des trois pelages les plus répandus, il y a encore le pelage rouge, le noir, le crème, le rouan, le souris, etc. Enfin, beaucoup de robes sont marquées de larges taches blanches.

Quand à la langue et à la queue, elles sont tantôt noires et tantôt blanches.

Il n'est pas étonnant qu'une espèce, provenant, comme je l'ai dit plus haut, de races présentant des robes très variées, n'ait pas pris un pelage dominant et homogène. Si, dans les jersiais, certains caractères de conformation et d'aptitudes se reproduisent maintenant toujours invariables, cela tient à la sélection constante qui a été pratiquée dans ce but avec la plus vive sollicitude, mais il reste évident qu'on n'a pas cherché pareillement à appliquer les mêmes principes

pour arriver à n'avoir qu'une seule et même couleur.

A Jersey, dans les concours de bestiaux, la couleur n'entre pas en ligne de compte dans les appréciations des jurys, qui n'attachent d'importance qu'à la conformation et aux apparences laitières des concurrents.

C'est ainsi que, parmi les animaux primés dans les expositions de Jersey, plusieurs ne l'eussent pas été par certains jurys français.

Je citerai, par exemple : Punch, 1^{er} prix des taureaux en 1889, qui portait une tache blanche au poitrail, et Stanley, 1^{er} prix des taureaux en 1890, qui avait la langue et la queue blanches.

A l'exposition qui vient d'avoir lieu dans l'île, il y a quelques jours, le 26 août, le taureau d'un an qui a obtenu le premier prix avait la langue blanche, et la vache gagnante du premier prix et de la coupe d'argent était de robe brune et blanche, avec prédominance de blanc.

A l'aide du Herd book, il devient facile de retrouver les antécédents de chaque famille, et l'éleveur, se préoccupant toujours d'augmenter la richesse laitière chez ses élèves, peut, en parfaite connaissance de cause, accoupler les reproducteurs à cet effet, suivant les aptitudes bien constatées pendant plusieurs générations. Aussi, bien que le coût ordinaire de la saillie soit à Jersey de 2 à 6 shillings (2 fr. 40 à 6 fr. 20), les bons agriculteurs n'hésitent pas à payer 30 shillings (36 fr.), souvent 60 shillings (72 fr.) et quelquefois plus, pour pouvoir conduire leurs vaches aux taureaux ayant les plus célèbres origines.

Le but proposé a été atteint : la réputation des vaches de Jersey, comme étant supérieure à celles

des autres espèces laitières pour la production du beurre, a traversé les mers, et non seulement des diverses contrées de l'Europe, de l'Angleterre, de la Belgique, de la France, on vient les chercher dans leur île, mais encore du Nouveau Monde. Les Américains les transportent dans les vastes prairies des Etats-Unis, sans être arrêtés par des prix d'achat souvent fabuleux et les risques qu'entraînent de longs voyages et de pénibles traversées.

Pour donner une idée des prix fantastiques de certains animaux de Jersey, je citerai quelques chiffres, presque tous fournis par M. Johanet; ainsi :

Le taureau « Farmer's Glory, » a été vendu 16,000 fr.

Le taureau « Count St-Georges, » acheté 2,500 fr. à Jersey, a été revendu 25,500 fr. aux Etats-Unis.

La génisse « Rollo's flower, » a été payée 4,385 fr.

La génisse « Red Rose, » a été vendue 4,955 fr.

Dans le journal *la Chronique de Jersey*, du 4 novembre 1882, on signale un embarquement, pour l'Amérique, de 101 bêtes, dont plusieurs étaient payées 7,500 fr., et une, entre autres, la vache « Khedive's Primrose, » 25,000 fr.

En 1883, aux Etats-Unis, la vache « Rose », atteignit le prix de 15,000 fr.

La vache « Princesse » a été vendue 24,000 fr.

La vache « Aster 2nd, » a été achetée pour l'Amérique 32,825 fr.

La vache « Deary » a été vendue 7,940 fr.

La vache « Coomassie, » restée célèbre à Jersey, a été vendue 5,000 fr.

Le taureau « Royal-Khedive », a été acheté pour l'Angleterre 2,500 fr.

Pour arriver à de pareils chiffres, il fallait nécessairement que la race de Jersey se montrât à la hauteur de sa réputation, et que ces vaches donnassent un rendement annuel bien supérieur à celui de 2,000 litres de lait et de 105 kilos 260 grammes de beurre que j'ai pris plus haut comme base moyenne de leur production.

En effet, voici, d'après des documents que j'ai pu me procurer, ce que des vaches de Jersey ont rendu :

La vache « Luna » a donné 3,670 litres de lait en 1876 ; l'année suivante 4,040, et 3,940 en 1878.

La vache « Alice Gray, » après son vêlage du 31 janvier 1881, a fourni en février 509 litres de lait, en mars 515, en avril 422, en mai 423 ; soit 1,869 litres en 4 mois. Dans la seule semaine du 14 au 20 février, elle a donné 7 kilos 390 grammes de beurre, avec 128 kilos 650 grammes de lait, ce qui, à la densité de 1,030, représenterait 124 litres 903 de lait, et par conséquent le kilo de beurre par 16 litres 901.

La vache « Queen of Barnet, » d'après une expérience contrôlée par plusieurs témoins, aurait donné du 21 mai au 31 décembre de la même année, soit en 225 jours, 4,108 kilos 370 grammes de lait, rendant 251 kilos 580 grammes de beurre, ce qui, toujours à la même densité, ferait 3,988 litres 708, et représenterait 1 kilo de beurre par 15 litres 858. Cette même vache, dans l'année 1879-1880, aurait donné 349 kilos de beurre.

La vache « Belle of Scituat » fournissait fréquemment, pendant les mois qui suivaient son vêlage, 1 kilo 360 grammes par jour. Dans une année, se terminant le 4 mars 1878, elle a produit 349 kilos

385 grammes de beurre et, d'après des expériences officielles, en juin 1879, nourrie simplement à l'herbe, elle en donnait en une seule semaine 10 kilos 250 grammes. En septembre 1870, cette vache, traitée publiquement, matin et soir, pendant 2 jours, en présence du bureau d'Agriculture de Marshfield, au barattage a donné comme moyenne de chaque traite 621 grammes de beurre, ou 1 kilo 242 grammes par jour.

La vache « Alphéa, » en pleine production laitière, aurait donné jusqu'à 1 kilo 810 grammes de beurre par jour.

La vache « Eurotas, » petite-fille de la précédente, entre deux vélages, du 10 novembre 1879 au 15 octobre 1880, c'est-à-dire en 341 jours, aurait fourni 3,407 kilos 820 grammes de lait, rendant 352 kilos 700 grammes de beurre ; ce qui, à la densité de 1,030, revient à 3,308 litres 552, et représente la proportion vraiment prodigieuse de 1 kilo de beurre par 9 litres 377. Elle me paraît tellement invraisemblable que je n'aurais pas osé la citer si elle n'eût été signalée par des auteurs sérieux, comme M. Léouzon et le baron Peers.

La vache « Soucique, » gagnante, il y a quelques années déjà, de la coupe d'argent et du premier prix Guénon, à Jersey, a donné 16 livres de beurre en 7 jours, et la vache « Coomassie, » qui a obtenu, de 1876 à 1880, le premier prix de la Société Royale d'Agriculture de Jersey, a, pour sa part, donné 16 livres onze onces de beurre dans le même laps de temps. La livre de Jersey étant de 488 grammes, cela équivaldrait en mesures françaises à 7 kilos 811 grammes pour Soucique, et à 8 kilos 120 grammes pour Coomassie.

Je puis encore citer des rendements analogues, constatés officiellement et certifiés dans des procès-verbaux émanant du Comité de l'Association des fermiers jersiais. Ainsi :

La vache « Lively's Glory », fille de Farmer's Glory, âgée de 5 ans, appartenant à M. Francis Le Broq, a donné, deux mois après son vélage, du 31 mai au 6 juin 1886, c'est-à-dire dans la semaine, 333 livres 14 onces de lait, qui ont rendu 15 livres 4 onces de beurre ; ce qui, en mesures françaises, équivaut à 162 kilos 950 grammes de lait et 7 kilos 435 grammes de beurre. A la densité de 1,030, cela ferait donc 158 litres 207 de lait, et représenterait 1 kilo de beurre par 21 litres 277.

La vache « Lucy » âgée, comme la précédente, de 5 ans, et appartenant au même propriétaire, un mois après son vélage, et aussi du 31 mai au 6 juin 1886, a donné, de son côté, 299 livres 11 onces de lait, rendant 15 livres 7 onces de beurre, soit, en mesures françaises, 146 kilos 279 grammes de lait et 7 kilos 519 grammes de beurre. En capacité, le rendement serait de 142 litres 019, et le kilo de beurre serait fourni par 18 litres 888.

Pour compléter cette énumération, voici encore quelques témoignages que j'extrais d'un article qu'un écrivain agricole de haute valeur, M. Eugène Marie, a publié le 29 mai 1890, dans *le Journal d'Agriculture Pratique*, à la suite du concours de bestiaux jersiais, tenu en Angleterre, à Kempton-Park.

Dans le troupeau créé par M. Daunecy, fermier à Horwood, à la suite d'une sélection rigoureuse et d'appareillements judicieux, il y avait des vaches ne

donnant pas moins de 4 kilos 44 à 5 kilos 43 de beurre par semaine. L'une d'entre elles arrivait à 995 grammes pour une seule traite, ce qui représente un rendement d'environ 8 kilos par semaine.

La première récompense à l'Exposition anglaise de 1886 fut décernée à une vache de 6 ans, appartenant à M. Smith, qui, après son cinquième veau et au sixième jour de son lait, donnait, en 48 heures, près de 28 kilos de lait, produisant 1 kilo 795 grammes de beurre, ou 6 kilos 288 grammes par semaine.

Au concours laitier de l'année suivante, une vache, appartenant à M. Joseph Brutton, ne donna pas moins de 1 kilo 499 grammes en un jour, soit 10 kilos 956 grammes par semaine.

Au concours des vaches laitières pour la production du beurre, à Kempton-Park, dans la catégorie des vaches à leur troisième veau, le premier prix fut attribué à un animal qui, après 156 jours de lactation, a donné, en vingt-quatre heures, dans l'enceinte même du concours, 1 kilo 151 grammes de beurre pour 18 kilos 601 grammes de lait.

Le second prix a été le partage d'une vache dont le rendement, dans le même laps de temps, a été de 1 kilo 116 grammes de beurre pour 16 kilos 163 de lait.

Enfin, le troisième prix est échu à une vache à son cent quatorzième jour de lactation et dont le produit en beurre a été de 1 kilo 025 grammes pour 15 kilos 830 de lait.

Dans la classe des vaches à leur deuxième veau, la vache « Finish, » à M. Edward Carter, est arrivée première avec 15 kilos 117 de lait et 873 grammes de beurre; la vache « Blossom 2nd, » à M. William

Adams, est arrivée seconde avec 11 kilos 589 de lait et 880 grammes de beurre; enfin la vache « Cynthia, » à Madame Perkins, a obtenu le 3^e prix avec 11 kilos 918 de lait et 859 grammes de beurre.

Je crois qu'il serait difficile de trouver, même exceptionnellement, des vaches normandes et bretonnes, arrivant à une production en beurre aussi extraordinaire.

Pourquoi donc, possédant ces inappréciables qualités et ces merveilleuses aptitudes, les vaches de Jersey ont-elles tant de peine à se faire admettre dans nos concours régionaux, institués cependant pour encourager l'amélioration du bétail français et l'élevage des races étrangères, susceptibles de rendre des services à notre agriculture ?

Pourquoi donc ces vaches, que l'on peut à juste titre qualifier de vaches beurrières par excellence, ne sont-elles pas plus répandues chez nous, alors qu'il suffit d'une courte traversée de trois heures, pour les amener à Saint-Malo, et que, principalement dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, elles se trouveraient dans des conditions d'hygiène, de climat, de sol, de nourriture, identiques à celles dont elles jouissent dans leur île, ce qui assurerait leur réussite dans nos fermes ?

C'est qu'il existe à leur égard des préjugés mal fondés et des appréhensions exagérées.

Je vais essayer d'en rechercher les raisons.

D'abord on reproche aux jersiaises de coûter trop cher.

Dans la fable de La Fontaine, le renard, ne pouvant atteindre les raisins, s'en consolait en les déclarant trop verts : de même, le prix relativement élevé des

vaches de Jersey étant parfois un obstacle à leur acquisition, il s'est trouvé quelques agriculteurs peu consciencieux qui ont bravement pris leur parti de ne pas pouvoir en avoir, en assurant que ces fameuses laitières étaient déplorablement surfaites et ne devaient procurer au fermier que des déceptions et des déboires. Malheureusement trop de personnes ont cru leurs dires sans en demander plus.

A Jersey, il y a vaches et vaches, et, comme partout ailleurs, il s'en trouve de bonnes et de mauvaises. Ces dernières sont réformées pour cause de médiocrité et destinées à l'abattoir. Or, trop fréquemment, ce sont des maquignons ou des bouchers français qui les achètent à très bon marché pour les importer en France, où ils les revendent ensuite sous une pompeuse étiquette, en prenant pour eux une large commission. Qu'arrive-t-il alors ? Ces vaches sont de détestables laitières, elles ont des défauts graves, elles se montrent stériles, etc. Sans reconnaître qu'en définitive il n'en a que pour son argent, qu'il a été trompé, l'acheteur mécontent, dépité, s'est fait, dès lors, ardent détracteur de la race, la jugeant à tort d'après l'animal de rebut qu'il s'est procuré à bas prix en s'adressant à un imposteur.

Il n'en faut pas davantage, la plupart du temps, pour faire repousser une excellente race, qui pourrait cependant rendre les plus grands services dans un pays ; elle est fatalement condamnée de parti pris, avant d'avoir été admise à faire ses preuves.

Il serait absurde de juger d'une espèce par un sujet ; l'opinion doit porter sur un ensemble. Il est donc plus sage de s'en rapporter aux résultats acquis

par l'expérience d'un grand nombre d'agriculteurs, qu'à l'essai incomplet de quelques-uns, et il n'est pas équitable de décider de prime abord que la race entière est condamnable, par ce seul fait que l'on a connu quelques individus défectueux.

Du reste, si la réputation des vaches de Jersey était encore à faire, il suffirait, pour l'établir, de considérer de bonne foi, que, depuis vingt ans, le chiffre des exportations, au lieu d'aller en diminuant, augmente chaque jour. Si donc on les recherche de plus en plus, malgré leur prix élevé, c'est parce qu'elles donnent vraiment les satisfactions que l'on attend d'elles.

A Jersey, les vaches hors ligne restent toujours cotées à des prix excessifs, que peuvent seules aborder les grosses fortunes américaines ou anglaises ; mais, depuis ces dernières années, l'élevage dans l'île s'étant considérablement développé, on peut aujourd'hui se procurer à un taux plus accessible, variant de 16 à 24 livres sterling, c'est-à-dire de 400 à 600 francs, de belles génisses de choix, livrables à l'âge de deux ans et prêtes à faire leur veau.

Je sais bien que, même au prix de 400 fr., les modestes agriculteurs de notre région n'ont que très difficilement la possibilité d'acheter des vaches à Jersey. Mais s'ils ne sont pas à même de se permettre l'acquisition des bêtes adultes, il leur reste au moins la ressource de se procurer des petits veaux de race pure et de les élever.

Il a été introduit de Jersey par le port de Saint-Malo, depuis le 3 août 1883, date à laquelle il a été ouvert à l'importation des bestiaux étrangers, envi-

ron 25 taureaux et taurillons, et plus de 360 vaches ou génisses, dont la majeure partie était destinée au département d'Ille-et-Vilaine. Par conséquent, maintenant que plusieurs propriétaires ont consenti à s'imposer des sacrifices pour faire venir de bons types de l'île même, afin de propager la race dans leurs environs, le cultivateur intelligent devrait s'empresse, chaque fois qu'il en trouve l'occasion à un prix raisonnable, d'acheter des génisses de pur sang au sevrage, et en les nourrissant bien, d'en faire la souche d'un bon troupeau de vaches laitières.

Dans la contrée de Saint-Malo-Saint-Servan, l'élevage est nul, et, pour entretenir leurs étables, les fermiers ont recours à un système qui paraît tout à fait contraire à leurs intérêts et peu compatible avec une administration agricole bien entendue. Ils achètent en foire des vaches amouillantes ou venant de véler. Au bout de quelques mois, quand elles commencent à tarir, ils les revendent à la boucherie; puis, ils vont à une autre foire leur chercher des remplaçantes et ainsi de suite, s'estimant satisfaits quand le boucher leur octroie un léger bénéfice sur le prix d'achat primitif.

Ainsi, qu'ils soient tombés aujourd'hui sur une vache passable, ils sont exposés demain à en avoir une mauvaise.

Et que sont ces vaches qu'on leur fournit? Pas autre chose que les bêtes trop vieilles ou médiocres laitières, dont éleveurs des Côtes-du-Nord et de certains cantons herbagers d'Ille-et-Vilaine sont trop heureux de débarrasser leurs vacheries, car il faut bien se figurer qu'ils conservent précieusement les meilleures.

Si nos fermiers possédaient une fois de bonnes jersiaises, ils en obtiendraient des rendements si avantageux, qu'ils changeraient bien vite de méthode: ils les garderaient longtemps et élèveraient leurs génisses pour reconstituer par elles leurs troupeaux. Car en définitive, qu'est-ce donc, sur une ferme, si petite qu'elle soit, que d'élever une ou deux génisses par an?

Il est probable qu'alors ils ne fréquenteraient plus aussi régulièrement les foires. Le résultat serait que les maquignons et les cabaretiers ne trouvant plus à placer leurs pitoyables bestiaux et à débiter leurs liquides frelatés, se verraient forcés de lever boutique. Inutile d'ajouter combien la bourse et la santé du fermier y gagneraient.

Les consommateurs n'y perdraient pas non plus, car les bouchers n'ayant plus sous la main ce stock inépuisable de laitières sèches et usées, seraient obligés d'aller se pourvoir au dehors; aussi nous permettraient-ils de manger de temps en temps de la viande de bœuf, au lieu de l'inévitable viande de vache coriace et filandreuse avec laquelle nous sommes condamnés invariablement à faire le pot au feu.

Je suis sincèrement convaincu que l'argent mis dans de bonnes jersiaises est de l'argent bien placé, et, sous d'autres rapports que la production du beurre, nos fermiers se créeraient une nouvelle et féconde ressource par la vente des génisses.

Ses adversaires les plus acharnés ont beau dire et beau faire, la vache de Jersey triomphe par ses qualités, malgré leurs calomnies intéressées et leurs insinuations perfides. En effet, de différents côtés de la France, de la Vendée, de la Vienne, du Maine-et-

Loire, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire, des Côtes-du-Nord, du Calvados, de la Manche surtout, de l'Ille-et-Vilaine, de la Haute-Saône, des environs de Paris, etc., on la recherche, car on lui rend justice.

Il y a vingt ans, quelques animaux furent amenés de Jersey dans l'arrondissement de Saint-Malo, et bien que cet essai eût établi leurs incontestables aptitudes, les vaches de pur sang tendaient à disparaître quand, en 1885, M. François Lemarié, de Paramé, livra à la reproduction le taureau « *Faust*, » acheté dans une des meilleures étables de l'île. Son exemple a été suivi, et sur plusieurs points, depuis lors, on entretient de superbes taureaux qui propagent l'espèce.

Présentement, en parcourant le territoire compris entre Châteauneuf, Saint-Servan, Cancale et Combourg, on rencontre, dans les champs, des vaches plus distinguées que les autres ; leur démarche plus noble, leur allure plus vive, leur cornage fin et régulier, leur petite tête fine et intelligente avec de gros yeux doux saillants, leur muflé noir, entouré d'un cercle blanc, dénoncent chez elles la race de Jersey dans toute sa pureté.

Aussi, l'an dernier, les baigneurs venus à Paramé ont-ils fait dans les environs une rafle de génisses pour les conduire en Seine-et-Oise, les payant jusqu'à 450 francs pièce. Vendrait-on, même par hasard, des vaches du pays à ce prix là ?

Cette magnifique opération ne devrait-elle pas, à elle seule, suffire pour encourager les fermiers à élever un plus grand nombre de jersiaises ?

Un autre reproche que l'on fait à la vache de Jersey, c'est qu'elle n'est pas bête de boucherie, et que, lorsqu'il faut s'en défaire, soit par suite d'accident, soit

quand elle est usée comme laitière, on n'en trouve plus qu'un prix presque toujours très inférieur à celui auquel elle avait été achetée jeune.

Mais si, le jour de la réforme, le boucher n'offre que les deux tiers, la moitié et même le quart du prix de première acquisition, il s'agit aussi de savoir si, pendant sa période de production, la vache n'a pas rapporté un produit suffisant, non seulement pour compenser cette perte, mais encore pour laisser à l'agriculteur un bénéfice important.

A ce sujet, voici comment s'exprime le baron Peers, l'agronome belge, au sujet des jersiaises, et ce qu'il dit pour son pays, patrie des énormes laitières flamandes, est encore plus vrai pour la Bretagne.

« Plus d'un fermier éleveur s'est récrié sur les « grandes sommes qu'il y a à déboursier pour « acquérir ces laitières hors ligne ; c'est générale- « ment ce qui les arrête ; non pas le désir d'en « posséder, il s'en faut, mais la pensée de payer aussi « cher de petites bêtes qui ne représentent pas un « poids équivalent en viande : c'est là, précisément, « la grande erreur qu'ils commettent. En achetant « une grande vache donnant peu de lait, elle ne « représente que sa valeur en chair et ne leur pro- « cure qu'un intérêt fictif, que nous pouvons élever « au taux de 4 pour cent, tandis qu'en se procurant « la jersey, ils sont certains de faire 25 pour cent « de leur capital. »

Je suppose une vache de Jersey achetée 500 fr., rendant 105 kilos de beurre par an. Dans six ans elle en aura donc fourni 630 kilos, ce qui, à 2 fr. 50 le kilo, ferait 1.575 fr., et je ne parle ni de la vente

des veaux, ni de la valeur du lait écrémé et du lait de beurre. Si cette vache, au bout de ce temps, n'est revendue à la boucherie que 150 francs, par exemple, elle aura néanmoins rapporté 1.225 francs, déduction faite de la perte de 350 fr. sur son prix d'achat.

Je suppose ensuite une grande bretonne du même âge, achetée 200 fr. et revendue exactement 200 fr. au boucher six ans après. Pendant sa production à 78 kilos 254 gr. de beurre à l'année, elle en aura donné 469 kilos 524 gr., soit pour une valeur de 1.173 fr. 80.

Ainsi donc, même avec une déduction de 350 fr. sur sa revente, la jersiaise aura rapporté, rien que par son beurre, 51 fr. 20 de plus que la bretonne.

Mais supposons maintenant une jersiaise et une bretonne nées et élevées chez le même cultivateur. A deux ans elles auront coûté exactement le même prix l'une et l'autre. Qu'on les vende à huit ans, au prix de 200 fr. pour la bretonne et de 150 fr. pour la jersiaise, malgré cette différence, celle-ci, par son beurre seul, aura rapporté à son propriétaire 351 fr. 20 de plus que la bretonne.

Pour toute une étable, la différence mérite qu'on y réfléchisse.

Suivant une croyance trop généralement répandue, on considère la jersiaise comme un animal absolument rebelle à l'engraissement. C'est un jugement sans fondement. La vache de Jersey pendant sa lactation, est, il est vrai, d'une maigreur toute particulière, ce qui tient à ce que les aliments qu'elle consomme se transforment presque entièrement en lait et non en suif. Mais quand, une fois tarie, elle

est bien entretenue et convenablement nourrie, elle prend au contraire assez facilement la graisse ; seulement chez elle l'état d'embonpoint est beaucoup moins appréciable à l'œil qu'à l'exploration des manèges.

La viande des bestiaux jersiais est tendre, succulente et de première qualité. Dans une lettre de M. V. Hellouin, propriétaire agriculteur à Neville, près de Saint-Valery en Caux, dans la Seine-Inférieure, et reproduite par le baron Peers, on lit le passage suivant :

« Quant à leurs qualités pour l'engraissement pour la boucherie, contrairement à ce qu'on peut dire, je trouve et j'affirme qu'elles sont (les vaches de Jersey) d'une conformation, d'une finesse extrême, et je ne suis pas le seul de cet avis : les bouchers, mes voisins, les préfèrent aux bêtes du pays et les payent 10 centimes de plus par kilo. »

Le bœuf de Jersey fournit, lui aussi, une viande de grand mérite, et il joint à cette aptitude celle non moins précieuse d'être un animal de trait remarquable par sa vigueur et son énergie, qui fournit tout autant de travail dans la journée que les bœufs de plus forte race, tout en demandant moins de nourriture. Il arrive au poids fort raisonnable de nos meilleurs bretons.

J'ai su qu'un taureau de Jersey, élevé à Paramé et vendu pour le Poitou, avait été livré à la boucherie de Châtellerauld l'année suivante, c'est-à-dire à 3 ans ; il pesait 600 kilos et fut payé 500 fr.

Cette année on pouvait voir au concours régional de Niort un autre taureau de 40 mois, venu en décembre 1887 de Jersey en France dans le ventre

de sa mère, et qui, au dire des experts, pesait dans les 800 kilos.

On reproche encore à la vache de Jersey de ne faire que de très petits veaux, par conséquent peu rémunérateurs, parce qu'il faut les laisser trop longtemps sous la mère avant de les livrer à la boucherie comme veaux de lait.

Je reconnais que les veaux de race jersiaise sont en effet très petits à leur naissance, mais je ferai remarquer en même temps que la pratique qui consiste, dans les pays d'industrie laitière, à faire allaiter les veaux par la mère pendant un mois ou six semaines, est ce qu'il y a de plus préjudiciable pour la bourse du fermier.

D'après les expériences les plus concluantes, il est admis qu'il faut au moins 10 litres de lait pur, c'est-à-dire n'ayant été privé d'aucun de ses éléments, pour faire gagner un kilo de viande à un veau.

Or, comme chez nous les veaux se vendent rarement sur pied au-dessus de 70 centimes le kilo, il en résulte que chaque fois qu'on peut tirer par la vente du lait frais, ou par sa transformation en beurre, plus de 7 centimes par litre, il y a perte à laisser le veau sous la vache.

A Saint-Servan, le lait frais se vend couramment 20 centimes le litre ; si, par exemple, pendant un mois, on permet au veau d'en têter 10 litres par jour, on lui aura fait prendre, il est vrai, un supplément de poids de 30 kilos, mais alors on aura perdu 60 fr. pour n'en gagner que 21, ce qui n'est pas une fameuse opération commerciale.

Là où le lait a une grande valeur, comme en Seine-et-Oise, en Seine-et-Marne, etc., les veaux

sont retirés à la mère dès leur premier jour, et vendus à des nourrisseurs qui les alimentent au baquet avec des laits écrémés, des farines et des tourteaux. Ce sont ces veaux à la viande blanche et grasse, qui, sous le nom de veaux de Pontoise, sont avec raison si appréciés des Parisiens.

Par conséquent, quand on a de bons débouchés pour le beurre ou pour le lait, je me demande s'il n'est pas préférable, pécuniairement parlant, de tuer le veau quand il vient au monde, pour livrer sa peau à la mégisserie, alors que l'on n'a pas la possibilité de le nourrir artificiellement.

Avec des vaches de Jersey, les veaux mâles seuls pourraient être un embarras, parce que, en raison des demandes qui deviennent de jour en jour plus nombreuses, les petites femelles trouveront facilement acheteurs, pour l'élevage, à des prix plus élevés que celui des veaux pesant deux fois plus qu'elles.

Est-il vrai de dire que la jersiaise est la vache du riche ? On doit la considérer comme une bête de luxe quand il faut la payer au poids de l'or ; mais, si on peut l'acheter à un prix modéré, si on a pu l'élever, il n'en est pas, au contraire, qui convienne autant au petit fermier, car c'est celle qui lui remboursera la nourriture avec le plus de profit. Elle est même une vache sans pareille pour la cure de campagne ou l'humble closerie.

La jersiaise est très rustique et se contente de l'alimentation la plus ordinaire. Ne redoutant pas les intempéries des saisons, on la voit dans son île attachée au piquet sur les falaises, et exposée des journées entières aux plus rudes coups de vent, aux plus violentes bourrasques. De mai en novem-

bre, quelque temps qu'il fasse, elle reste dehors nuit et jour.

Importée au Canada et aux Etats-Unis, elle résiste à des froids et à des chaleurs que ne supporteraient ni les normandes, ni les bretonnes. Le changement de climat et d'habitudes ne lui enlève pas ses qualités, et on a reconnu que dans la prairie américaine son rendement augmentait encore. Je tiens d'Américains dignes de foi que, dans leurs immenses pâturages, il n'est pas rare de rencontrer des vaches de Jersey fournissant dans l'année un poids de beurre équivalent et quelquefois supérieur à leur poids en viande.

Je puis assurer, d'après ma propre expérience, qu'une vache de Jersey ne consomme pas plus que nos bretonnes ordinaires. L'été, l'herbe lui suffit, et l'hiver, quand elle est en pleine lactation, elle n'exige pas une ration plus forte que celle que nous donnons aux autres vaches de même taille. Chez elle, tout supplément de nourriture se change en beurre.

Les vaches de Jersey jouissent généralement d'une bonne constitution et ne sont pas plus sujettes que nos races françaises de l'Ouest aux maladies qui frappent l'espèce bovine. C'est à tort que l'on cherche à les dénigrer en prétendant qu'elles ont des dispositions toutes spéciales à la tuberculose, et, pour être de bonne foi, il faut reconnaître que cette redoutable et terrible affection n'est pas plus répandue chez les jersiaises que chez les bretonnes et les normandes.

N'en déplaise à notre amour-propre breton, l'industrie beurrière est plus perfectionnée en Norman-

die que chez nous : elle y fait chaque jour de nouveaux progrès, tandis que nous nous endormons trop dans la routine.

Or, nos voisins ont reconnu qu'avec la jersiaise ils pouvaient améliorer encore et augmenter leur production.

Les bestiaux cotentins, il est inutile de le nier, ont reçu des infusions récentes de sang Durham ; aussi sont-ils très en progrès comme bêtes de boucherie ; seulement j'ai entendu affirmer que cette modification a quelque peu altéré leur tendances laitières.

C'est peut-être alors pour compenser ce que leurs cotentines, améliorées comme productrices de viande, ont pu perdre comme productrices de lait, que les Normands ont jugé utile de leur adjoindre des jersiaises d'un entretien peu coûteux, et dont les dispositions beurrières sont poussées à l'extrême.

Une autre cause aussi a contribué à mettre la vache de Jersey en vogue dans la Normandie ; c'est la spécialité que définit ainsi le Colonel de Vains, agriculteur aux environs de Valognes, dans la Manche :

« Cette race (la jersiaise) a encore l'avantage de « produire un beurre ferme, qui vient durcir le « beurre souvent mou de nos contrées. Par sa couleur jaune dorée, sa crème évite l'emploi des colorants qui souvent altèrent la qualité des beurres. »

Aussi, quand on parcourt la ligne d'Avranches à Cherbourg, est-on frappé par le grand nombre de vaches de Jersey que l'on aperçoit au milieu des troupeaux de cotentines répandus sur les riches pâturages qui bordent la voie ferrée.

C'est qu'une expérience bien acquise a démontré tout le parti qu'on pouvait tirer d'elles dans la Manche.

Voici, sous ce rapport, un extrait du journal *le Courrier de la Manche*, publié à Saint-Lô, le 22 juin 1890 :

« Nous comprenons que l'agriculteur veuille introduire dans sa vacherie quelques animaux jersiais ; ils ont, en effet, une qualité beurrière de premier ordre, et cette qualité communique au beurre de la vacherie un moelleux de pâte et une fermeté qui en augmentent la valeur. »

Il ne doit pas y avoir de fausse honte à imiter ceux qui font mieux que nous ; suivons donc l'exemple des Normands.

Que dans le Morbihan et le Finistère l'élevage de la jersiaise ne trouve pas d'adeptes, je le comprends, car elle ne se contenterait pas du pâturage sur la lande.

Que, d'autre part, dans ces mêmes départements, l'extension de cet élevage dans le reste de la Bretagne soit vu d'un mauvais œil, cela peut s'expliquer aussi, car ce sont des pays qui élèvent, pour vendre au dehors, la petite vache laitière, et qui appréhendent la concurrence.

En effet, ils expédient depuis longtemps leurs ravissantes vaches dans différentes provinces de la France, où n'existent pas des espèces à lait ; ce sont eux qui fournissent ce que l'on appelle les bêtes de parc. Ils en font même un très important commerce. Aussi, comme les jersiaises remplissent le même objet que les bretonnes, tout en étant en même temps d'un bien plus grand rapport, nos compatriotes

craignent-ils qu'elles ne soient préférées à leurs vaches, ce qui nuirait à leur écoulement, et redoutent-ils de voir échapper un monopole qu'ils tiennent à conserver intact.

Mais, pour les parties plus fertiles des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, les mêmes considérations n'existent pas.

C'est à Laval, en 1886, que les bestiaux jersiais parurent pour la première fois dans les Concours régionaux. Le Jury ne daigna pas les examiner. L'année suivante, à Rennes, ils étaient plus nombreux, mais rencontrèrent peu de sympathie chez leurs juges. En 1888, à Alençon, et en 1890, au Mans, on manifesta à leur égard une véritable hostilité. Au lieu de se décourager devant une pareille mauvaise volonté, les éleveurs persistèrent à présenter leurs animaux, et à Saint-Lô, en 1890, ils exposaient 66 sujets très remarquables.

M. Raudoing, inspecteur général de l'agriculture, chez qui chacun se plaît à apprécier l'affabilité et le dévouement aux intérêts agricoles de l'Ouest, voulut bien alors former une Commission spéciale, et la race de Jersey fut enfin récompensée avec justice et impartialité. J'ajouterai que, comme il n'y a que le premier pas qui coûte, il en fut de même l'an dernier à Saint-Brieuc.

Ces encouragements, bien gagnés, porteront leurs fruits, il faut l'espérer, et les agriculteurs soucieux de la prospérité des fermiers, sincèrement désireux de leur rendre service en mettant à leur portée les animaux utiles et de gros rapport, verront leurs efforts couronnés de succès par le développement que prendra l'élevage rémunérateur des Jersiais.

Il est plus facile de convaincre par des exemples que par des paroles. Or, il n'en est pas de plus concluants que les magnifiques résultats obtenus par M. le Comte de la Riboisière sur ses domaines. On ne saurait les méditer avec trop d'attention.

Ils portent pour le moment sur vingt-et-une fermes, formant une superficie totale de 496 hectares.

Avant 1881, ces fermes étaient affermées suivant le régime coutumier du pays et louées ensemble 35,712 fr.

A partir de cette date, le fermage ordinaire fut remplacé par une sorte de métayage d'un genre nouveau, dont voici le système :

« Les conventions suivantes ont été fixées entre « propriétaire et fermier. Le fermier n'a plus de « prix de location à payer, et tous les produits de la « ferme lui sont laissés, sauf ceux de l'étable, qu'on « partage dans les proportions déterminées ci-après. « Il doit diriger son exploitation de manière à pro- « duire le plus de lait possible. Il doit apporter tout « ce lait à l'usine. Le kilo de lait lui est payé « 5 centimes et demi l'hiver, et 4 centimes et demi « l'été. Mais la somme annuelle qui est remise au « fermier, comme prix du lait, est au moins égale « au montant du fermage antérieur. Ainsi, un « fermier qui avait une location de 1,000 fr., n'a « plus rien à payer, et est certain de toucher du « propriétaire au moins 1,000 fr. Le fermier reçoit, « en outre, à titre d'indemnité, le tiers de la valeur « de tous les animaux nés sur sa terre, au moment « où ces animaux sont enlevés de la ferme; les ser- « viteurs reçoivent le sixième de cette valeur. « Enfin, quand le montant net de la vente du

« beurre dépasse le total : 1° du prix du fermage an- « térieur ; 2° de la somme versée au fermier pour le « lait ; 3° de l'intérêt et de l'amortissement de l'argent « dépensé par le propriétaire pour aménager la ferme, « le fermier reçoit encore un quart de ce surplus, « et les serviteurs un autre quart. Ainsi, sur une « terre louée primitivement 1,000 francs, la somme « garantie au fermier pour prix du lait étant aussi « de 1,000 fr., si on évalue encore à 1,000 fr. l'intérêt « de l'amortissement des sommes dépensées par le « propriétaire, fermiers et serviteurs ont droit à « partage quand le produit de la vente du beurre « dépasse 3,000 fr.

« Le propriétaire fournit sans indemnité le trou- « peau d'organisation, mais il a seul la propriété de « tous les animaux nés ou à naître, et il se réserve « la direction absolue de l'élevage. Tous les trou- « peaux ne sont composés que d'animaux de la « race jersiaise. »

Il convient d'ajouter que deux grandes laiteries à vapeur ont été construites, l'une à Monthorin, et l'autre à Javené. C'est là que les fermiers apportent chaque jour leur lait, qui est immédiatement traité à l'écrémeuse centrifuge, puis baratté et expédié aussitôt à Paris, aux Halles centrales.

Or, en 1889-1890, le produit général de la vente du beurre et des jeunes élèves a été de 109,308 fr. Sur ce chiffre, le propriétaire a gardé pour sa part 61,930 fr. 45, soit 26,218 fr. de plus qu'il n'en recevait sous l'ancien ordre de choses ; il a été payé aux fermiers 42,500 fr. 60, et alloué aux domestiques ruraux 4,150 fr. à titre de gratification ; le reste a été versé pour eux à la caisse des retraites.

Ainsi, une seule ferme, celle de la Rouletière, de 27 hectares, louée 2,270 fr., avant 1881, a rapporté, en 1889-1890, la somme de 9,569 fr. 45, savoir : 5.369 fr. 55 pour le propriétaire, et 3,589 fr. 90 pour le fermier ; de plus, ce dernier a joui seul des produits autres que ceux de l'étable, tels que céréales, pommes, porcs, etc.

Jusqu'au 1^{er} octobre 1890, les fermiers de 496 hectares seulement ont apporté le lait aux laiteries, mais d'autres fermes, d'une superficie de 464 hectares, sont actuellement en voie de transformation, et 900 vaches ou génisses de Jersey formeront les troupeaux de ces différentes étables.

On peut donc conjecturer qu'alors que le fonctionnement sera complet, le bénéfice du propriétaire sur le prix de ses anciens fermages s'élèvera à plus de 50,000 francs.

A côté de tels chiffres, oserais-je parler de mes essais personnels ? Bien qu'ils soient fort modestes, ils ont cependant leur signification. En 1883, j'avais trois bretonnes et deux ayrshires. Or, mes ventes de lait, beurre et veaux, n'ont pu atteindre que 1,260 fr. dans l'année, soit 210 fr. par vache. Mais, en 1890, avec sept jersiaises, je suis arrivé à 2,785 fr. 50, soit 397 fr. 85 par vache.

Le droit protecteur de 5 francs, qu'une loi bienfaisante pour l'Agriculture française avait établi sur l'entrée des blés étrangers, vient d'être supprimé. Après une mauvaise récolte de céréales, comme celle de cette année, c'est un véritable désastre infligé à la bourse du cultivateur. Pour ma part, je suis intimement convaincu que nous trouverions, en partie du moins, un dédommagement à la perte qui en

résultera pour nous, si nous nous créons une ressource compensatrice par une plus forte production en beurre et l'élevage de meilleurs bestiaux.

Quoique dans notre département le nombre des vaches de Jersey aille sans cesse en progressant, il n'est pas encore assez élevé pour que l'on puisse se procurer à volonté des génisses de pur sang. Mais, en attendant qu'elles soient plus répandues, on peut former une excellente étable de laitières en croisant nos vaches indigènes avec le taureau jersiais.

Il est, en effet, parfaitement établi par l'expérience que ce croisement par le taureau de Jersey avec les vaches normandes ou bretonnes, accroît considérablement chez les produits les tendances laitières et la richesse butyreuse du lait. Plus tard, en faisant saillir, toujours par des taureaux de pur sang, les génisses successivement sorties de ces croisements répétés, on obtiendra des sujets se rapprochant au dernier degré de la jersiaise pure, et offrant les mêmes caractères et les mêmes aptitudes.

De notre côté, les cultivateurs ont le grand tort de ne pas attacher assez d'importance au choix des taureaux. Le premier venu leur convient, s'il n'est pas très éloigné, et si la saillie est à bas prix. Trop souvent ils livrent leurs vaches à des reproducteurs issus de métissages en variation désordonnée, de mélanges invraisemblables, où les sangs breton, normand, durham, etc., sont associés de la façon la plus inconsidérée. Aussi leurs produits, au lieu de s'améliorer, ne peuvent-ils que dégénérer.

Il en serait autrement si, quand ils ont la bonne fortune de posséder dans leur voisinage un taureau de Jersey pur, ils en profitaient, quel que soit le

coût de la saillie, pour lui conduire leurs meilleures vaches, car il transmettrait au moins à sa descendance les admirables qualités de sa race.

Je n'ai pas la prétention d'imposer mes convictions en quoi que ce soit, pas même au sujet de la vache de Jersey. Aussi, pour conclure, me bornerai-je à dire : Essayez, et vous verrez; mais au moins que l'essai soit loyal et complet.

Champloret, 1^{er} Septembre 1891.

La lecture de ce travail, très instructif et très consciencieux, a été écoutée avec une attention d'autant plus marquée, que son auteur, M. Boby de la Chapelle, a contribué, pour une grande part, comme on le sait, à répandre dans le pays cette race de bétail, non seulement si gracieuse et si séduisante d'aspect, mais encore et surtout la meilleure pour la production beurrière.

M. Le Président donne ensuite la parole à M. Paul de Lorgeril pour la lecture de son travail sur les huîtres de Cancale.

LES HUITRES DE CANCALE

La pénurie de la pêche aux huîtres à Cancale s'est encore accentuée cette année, et a donné à la caravane un aspect attristant.

Elle remet sur le tapis plusieurs questions qui intéressent tous ceux qui vivaient de cette industrie :

- La fréquence de l'exploitation des bancs ;
- Le défaut de reproduction qui en résulte ;
- Les remèdes pour obtenir la reprise des bancs ;
- Les moyens de combattre, en attendant, le défaut de gain et la misère.

Chacun en ce moment reconnaît et dit avec raison que la pêche trop répétée sur les mêmes bancs, et faite avant que l'huître ait atteint sa croissance, épuise les bancs... et on tremble à la pensée que cette pêche exagérée pourrait même ruiner les bancs d'une manière irréparable!...

Quelques-uns avaient essayé à tort de soutenir que la drague ferait le même effet que la charrue ou le balais, en nettoyant les fonds, et favoriserait la reproduction. Cette idée, intéressée et funeste, était soutenue par ceux qui voulaient pêcher envers et contre tout; mais elle est démentie par la raison et par l'expérience.

Il est aujourd'hui prouvé que, partout où on a abusé de la drague, on a épuisé les bancs, et que, quand l'abus a été trop grand, il ne suffisait même plus de cesser la pêche pour qu'un banc se regarnit.

En effet, lorsqu'il ne reste plus assez d'huîtres, il arrive parfois que la vase envahit les fonds et empêche la reproduction de s'y faire, car le naissain ne peut pas se fixer sur un fond vaseux. C'est ce que nous voyons dans les étalages, où, par endroits, le fond ne reste propre que s'il est couvert d'huîtres, tandis qu'il se recouvre d'une couche de vase lorsque les huîtres, totalement enlevées, ne chassent plus la vase par le mouvement continu de leurs valves. C'est ainsi que certains bancs, autrefois si riches, ont totalement disparu, comme cela s'est vu dans la Rance, le Morbihan, les mers communes et dans la baie.

L'Administration de la Marine, sur toutes nos côtes, préoccupée du plus grand bien du pays, avait

essayé de faire prévaloir ces vérités ; mais beaucoup de pêcheurs, peu raisonnables et pressés par le besoin du moment, opposaient à la suspension de la pêche de vives réclamations, des pétitions, de l'agitation, et mettaient en mouvement conseillers généraux, députés, sénateurs. Ceux-ci, ne connaissant pas bien la question, cédaient parfois aux exigences des plus tapageurs, et ces intrigues et raisons politiques l'emportaient souvent en haut lieu sur les véritables intérêts des pêcheurs.

Et c'est ainsi que, pressé, hélas ! par le besoin, pour une pêche immédiate, mais misérable, on a sacrifié trop souvent le gain sérieux des années suivantes et l'avenir des enfants que l'on voue ainsi à une misère prolongée.

Aujourd'hui, chacun l'avoue et dit à Cancale : « Oh ! si nous n'avions pas dragué l'an dernier, au lieu d'une mauvaise caravane en 1890, nous en aurions eu une très bonne en 1891. »

Qu'y a-t-il donc à faire dans l'état actuel de pénurie des huîtres ?

Il faut, profitant des leçons de l'expérience, laisser reposer les bancs, et cela suffisamment pour qu'ils se regarnissent, et que l'huître arrive à son développement, afin de ne pas vendre 10 et 20 francs une huître qui vaudrait 60 et 70 francs deux ans après.

Ce moyen demande, hélas ! du temps, et il est trop évident que nous ne pouvons pas espérer, dans l'état actuel, de voir les bancs reprendre, d'une manière *immédiate*, leur ancienne abondance, ou bien il faudrait compter sur une bénédiction exceptionnelle du ciel.

La méritons-nous ?

Et, en attendant, il faut vivre. Sommes-nous donc voués d'ici plusieurs années à la ruine, à la misère, et faut-il se désespérer dans l'inaction ?...

Non, il ne faut jamais désespérer, ni jeter le manche après la cognée ; le proverbe dit : Aide-toi, le ciel t'aidera !

Que faire, alors ?

Suivre l'exemple d'autres populations maritimes qui, après avoir été ruinées par le défaut de la pêche aux huîtres, ont retrouvé, sans changer d'industrie, l'aisance et la prospérité par le travail de l'élevage des huîtres.

Pourquoi n'imiterions-nous pas, à Cancale, ceux qui ont déjà réussi à Cancale et ailleurs ? Serait-il impossible d'obtenir de l'Etat une subvention pour cette entreprise si utile au pays ?

On a essayé à Cancale deux procédés :

1° L'apport ou importation d'huîtres étrangères, de taille presque marchande, pour l'entretien du commerce ou de la clientèle.

2° L'élevage du naissain.

D. — Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux manières ?

R. — L'importation d'huîtres étrangères, fondée sur l'espoir de les améliorer par un séjour de quelques mois dans la baie, a, dans la pénurie actuelle, l'avantage de donner des résultats commerciaux rapides et d'entretenir la clientèle, mais elle a des inconvénients.

D'abord, elle exige beaucoup d'argent, et, par conséquent, ne peut convenir qu'aux gens riches.

En second lieu, elle fait sortir l'argent de Cancale au profit des pays de production ; procure peu de

Agr.

14

travail dans le pays et laisse peu de bénéfices aux travailleurs, hommes et femmes, et cela d'autant moins qu'elles séjournent moins longtemps.

Mais, surtout, leur principal inconvénient est que, lorsqu'elles sont vendues après un trop court séjour dans les eaux de Cancale, elles n'ont pas eu le temps de prendre les qualités spéciales de notre baie, et, si elles sont vendues comme Cancalaises, elles nuisent à la réputation du pays et à la vente des vraies Cancalaises et de celles qui en ont vraiment acquis la qualité par un séjour assez prolongé.

D'ailleurs, ces importations d'huitres étrangères cesseraient probablement d'elles-mêmes le jour où les pêcheurs pourraient fournir aux expéditeurs la quantité d'huitres nécessaire aux exigences du commerce, soit par l'élevage, soit par la pêche. Les expéditeurs de Cancale n'auraient pas intérêt à aller chercher au loin ce que les Cancalais pourraient leur offrir sur place.

D. — Quels sont les avantages et les inconvénients de l'élevage du naissain ou de la très petite huitre ?

R. — On ne peut citer comme inconvénient ou obstacle sérieux que la nécessité d'avoir pour cet élevage un certain matériel, comme des boîtes garnies de toiles métalliques, assez coûteuses. Mais ce système exige beaucoup moins d'avances de fonds que l'importation des huitres étrangères. Le matériel coûte moins cher que les bateaux et applets nécessaires pour pêcher la même quantité d'huitres, et on rentre plus promptement dans ses fonds et ses avances.

D. — Quels sont les avantages de l'élevage du naissain ?

R. — Les principaux avantages sont :

1° De ne pas faire sortir beaucoup d'argent du pays.
2° D'être à la portée d'un plus grand nombre de bourses et de faire courir peu de risques.

3° D'être utile à tout le monde, même à ceux qui ne font pas cet élevage pour leur compte, en donnant du travail à beaucoup de monde, aux femmes, aux jeunes filles aussi bien qu'aux hommes, et en laissant une forte part du bénéfice aux travailleurs du pays.

Ainsi, pour en donner une idée, on peut dire que du naissain, revenant de 2 fr. 50 à 4 fr. le mille, est revendu de 60 à 70 fr.

C'est donc une augmentation de 60 fr. par mille, au bout de trois ou quatre ans.

D. — Qui est-ce qui a profité de cette augmentation ?

R. — Elle est restée tout entière dans le pays, et ce n'est pas le propriétaire seul qui en profite, les travailleurs en ont une bonne part sous forme de marées et autre travail dans les étalages et ailleurs.

D. — Combien coûte chaque boîte en toile métallique et bois de hêtre ?

R. — Le prix ne dépasse pas 18 fr. pour une grandeur de 2 mètres carrés, plaquée, prête à employer avec ses pattes et ses piquets.

D. — Combien chaque boîte peut-elle contenir de mille de naissain ?

R. — Chaque boîte peut en élever 4 à 6 mille par an.

D. — Combien vaut le mille de naissain ?

R. — Il se vend de 2 fr. 50 à 4 fr. le mille.

D. — Peut-on en recueillir dans la baie ?

R. — Oui, mais on ne réussit pas toujours. C'est avantageux lorsque le naissain est cher ; mais on a souvent plus d'avantage à le faire venir des autres plages bretonnes, où il est bon marché et de la même qualité ou espèce qu'à Cancale.

D. — N'y a-t-il pas beaucoup de pertes par la mortalité ?

R. — Cela est variable et dépend du soin et de la température plus ou moins favorable, suivant les années. La mortalité peut varier de 10 à 30 pour cent.

D. — Combien de temps le naissain doit-il passer dans les boîtes ?

R. — Environ un an. On le met au mois de mai, et on peut, soit le mettre soi-même sur le fond au printemps suivant, soit le vendre à d'autres pour garnir les étalages.

D. — Combien peut valoir le naissain qui a passé un an dans les boîtes ?

R. — A ce moment, il a de 3 à 6 centimètres et peut valoir de 15 à 18 fr. le mille.

Si vous avez mis quatre mille de naissain dans une boîte et que la mortalité vous en ait fait perdre un ou deux mille, ce qui est beaucoup, il en reste deux qui, à 18 fr. et plus, valent 36 fr. et plus. Le bénéfice est donc certain, car on en perd rarement deux mille sur quatre. Je mets tout au pire.

Les boîtes durant au moins six ans, on a :

DÉPENSE	
1/6 du prix de la boîte pour un an. . . .	3 fr.
Prix de trois à quatre mille de naissain. . .	12
Total.	15 fr.

RECETTES

Valeur de deux mille ou deux mille cinq cents de naissain au bout de l'an, à 18 fr. . . de 36 à 45 fr.

Reste de 21 fr. à 30 fr. de bénéfice,

pour payer les soins et le travail par chaque boîte, ce qui est ainsi bien payé, et on peut en tirer davantage.

D. — Combien les huitres ainsi cultivées doivent-elles augmenter ensuite de valeur chaque année ?

R. — Dans les conditions actuelles du commerce, elles peuvent augmenter de valeur de 14 à 15 francs par mille chaque année.

D. — Quel serait, pour le gouvernement, le moyen le plus efficace et le moins onéreux de venir en aide aux marins de Cancale ?

R. — Ce serait, suivant nous, d'encourager la culture et la reproduction du naissain, en faisant des avances aux inscrits maritimes indigents et reconnus capables et intelligents, de manière à leur procurer à chacun quelques boîtes en bois et toile métallique, avec la quantité de naissain nécessaire pour les remplir, à raison de quatre à cinq mille par boîte, à charge, s'il le veut, de prélever sur la vente ultérieure de ces huitres la somme nécessaire pour rembourser cette avance, au bout de cinq ou six ans. De cette manière, le pays se trouverait doté d'une industrie lucrative dont profiterait, au bout d'un peu de temps, toute la population ; non seulement les possesseurs des boîtes, mais tous ceux qui seraient employés par eux, et qui auraient ainsi du travail assuré et, par là, le pain quotidien et peut-être l'aisance. Combien de femmes et jeunes

filles qui manquent d'ouvrage seraient ainsi occupées avantageusement.

Ce moyen permettrait de laisser, sans risquer de mourir de faim, le temps de repos nécessaire au repeuplement des bancs de la baie et au retour de la prospérité.

D. — Est-il désirable que l'importation des huîtres étrangères, de dimension supérieure à 5 centimètres, soit interdite dans la baie de Cancale ?

R. — Il n'y a pas lieu de se préoccuper de cette question en ce moment, car il vaut mieux que les étalages soient occupés de cette façon que de rester vides, et cela a pour utilité actuelle de conserver la clientèle à Cancale, à la condition, toutefois, de ne pas vendre ces huîtres comme véritables Cancales.

De plus, il est évident que cette importation cesserait d'elle-même le jour où les pêcheurs élevant le naissain pourraient fournir aux marchands de quoi satisfaire aux exigences de leur clientèle, et que tous y gagneraient.

Le meilleur moyen d'empêcher les huîtres d'Arcachon de venir à Cancale, est donc de faire l'élevage du naissain à Cancale.

D. — Pourrait-on empêcher les huîtres d'Arcachon et armoricaines d'être vendues à Paris et dans les grandes villes sous le nom usurpé de Cancale, et de déprécier ainsi la réputation de notre baie ?

R. — Oui, ce serait possible et équitable, et même assez facile, car la loi ne permet pas de vendre une marchandise sous une dénomination inexacte.

D. — Quel serait le moyen d'empêcher cette fraude ?

R. — Par le moyen d'un Syndicat formé entre les pêcheurs, éleveurs et marchands d'huîtres de Cancale,

qui aurait pour but de faire surveiller, par un agent salarié spécial, les huîtres exposées en vente à Paris, et de poursuivre en justice ceux qui exposeraient des huîtres étrangères sous le titre et la marque usurpés d'huîtres cancales.

D. — Est-il exact que les huîtres non cancales, mais françaises, d'Arcachon, de Marennes ou d'ailleurs, puissent, par leur voisinage, modifier ou influencer en quelque chose les huîtres nées dans la baie de Cancale ?

R. — Non, cela est contraire à l'expérience comme à toutes les notions scientifiques et aux enseignements de l'histoire naturelle. Ces huîtres sont exactement de la même race, de la même espèce. L'influence du fond produit seule les différences de couleur et de goût qui les distinguent et qui disparaissent quand elles ont passé un nombre suffisant d'années dans les mêmes eaux. Quant aux huîtres de Portugal, celles-là sont d'une race totalement différente, mais l'expérience semble prouver qu'elles ne peuvent influencer en rien, par leur voisinage, notre espèce cancale.

C'est un coquillage différent de l'huître et qui ne lui fait pas plus de tort que ne lui en feraient des moules, des coques ou des ricardeaux. Leur prix est, du reste, tellement bas, et leur qualité si inférieure, que leur élevage ne nous semble pas devoir être avantageux à Cancale.

Si les Cancales, comprenant leur véritable intérêt, se livraient à l'élevage du naissain, il est à peu près certain qu'ils verraient se rouvrir promptement pour eux une ère de prospérité et de bien-être ; surtout si, par leur attachement au règne social de

Dieu, ils obtenaient la bénédiction céleste pour leur industrie.

Lorsque j'ai entrepris l'élevage des huîtres, je n'avais d'autre but que d'étudier cette branche si importante de l'industrie du pays, et de chercher le moyen d'aider les Cancalais à sortir de la misère qui résulte de l'épuisement des bancs.

Je voyais que d'autres populations maritimes du Midi et de l'Ouest, ruinées par les mêmes causes, avaient pu se refaire, grâce à la culture et à l'élevage des huîtres, un bien-être relatif.

Je connaissais, dans les environs d'Auray, plusieurs matelots qui avaient réussi, avec ce qu'ils pouvaient mettre de côté sur leurs pensions, à créer des parcs de reproduction, et qui vendaient tous les ans pour 2,000 ou 3,000 fr. de naissain, fruit du travail d'un seul homme.

Je voyais l'aisance reparaitre parmi ces braves et intelligents marins qui, comme nous, souffraient de la ruine de leurs bancs, et je me demandais pourquoi ce qui les avait sauvés de la misère n'en sauverait pas de même les Cancalais.

Les conditions, disait-on, ne sont pas les mêmes. Notre baie est plus exposée; le naissain y est plus difficile à recueillir, les appareils sont déplacés par la mer.

J'ai pensé que ces difficultés n'étaient pas insurmontables, et qu'il fallait se livrer à des essais pour trouver le meilleur moyen à employer. Je pensais bien que les premières expériences coûteraient fort cher, rapporteraient peu et seraient critiquées.

En effet, dans les premiers essais, j'ai dépensé beaucoup et récolté très peu, ce qui n'est pas sur-

prenant; mais, peu à peu, j'ai trouvé la bonne voie, j'ai vu quelles étaient les dépenses nécessaires et quelles étaient les dépenses inutiles, et maintenant, je suis arrivé à gagner à cette culture. Je suis persuadé que tous ceux qui voudront suivre le même procédé y trouveront également un notable bénéfice.

Mon but principal n'était pas de chercher un bénéfice par une industrie personnelle. Il était surtout d'étudier la question, afin de montrer la bonne voie à mes concitoyens, au cas où je réussirais à la découvrir, et de leur éviter les essais coûteux et les insuccès inséparables des premiers tâtonnements.

Je crois être arrivé à ce résultat, et mon but est maintenant, en faisant connaître cette méthode, d'être utile à toute la population maritime de Cancale, et de la Houle en particulier.

Cette industrie ne peut nuire à personne. Elle ne peut contrarier la pêche à la drague; au contraire, car elle ne peut que favoriser le repeuplement des bancs.

Loin de nuire au prix des huîtres de Cancale, elle ne peut qu'en causer l'augmentation, parce que, si cette industrie de l'élevage se développait, il ne serait plus nécessaire ni avantageux d'aller chercher des huîtres à Arcachon, à Marennes ou ailleurs, alors que nous en aurions en abondance à Cancale.

Cette industrie rétablirait au contraire la réputation de notre baie, dont les produits ont toujours passé pour être très fins, et les importations étrangères cessant, on pourrait être sûr que toute huitre venant de Cancale y aurait séjourné longtemps et aurait bien toutes les qualités des huîtres de ce pays.

Quelques personnes objectent que tout le monde n'a pas le moyen de se procurer les boîtes et le

naissain nécessaires pour établir à son compte cette industrie. Sans doute, mais, parce que tous ne peuvent être patrons, est-ce une raison pour repousser une industrie en bloc ? L'industrie ne profite pas seulement aux patrons. Ceux qui ne peuvent pas s'établir tout de suite à leur compte, travaillent pour le compte des autres, et, au moins, ils ont du travail assuré, ce qui est quelque chose.

Combien y a-t-il, à Cancale, de gens, de femmes, de jeunes filles, qui seraient heureux d'avoir quelques marées de plus au bas de l'eau, de temps en temps ?

Il me semble que ce serait une source de gain fort utile dans bien des ménages.

Quant aux critiques, je sais bien qu'il n'en manquera pas ; mais j'ai reconnu qu'elles sont parfois dictées par des idées d'antagonisme politique ou personnel et par l'esprit de routine plutôt que par la saine appréciation des faits professionnels et techniques, et par l'intelligence et l'amour des intérêts du pays.

Je ne sais pas si, de mon vivant, je verrai le système que j'indique adopté par mes concitoyens ; mais je suis convaincu que, tôt ou tard, ils y seront conduits par la force des choses, et je m'estimerai très heureux d'avoir pu contribuer, par mon expérience et mon initiative, à éviter aux autres des déboires et à doter le pays d'une industrie lucrative.

Tel est le but de cette notice.

Lorsqu'on veut essayer l'élevage du naissain, il est nécessaire de le prévoir quelque temps à l'avance.

D'abord si l'on veut recueillir du naissain dans la baie de Cancale, il faut s'être muni de collecteurs et les avoir enduits de chaux hydraulique, de façon

qu'ils soient prêts à placer en juillet, époque de l'émission du frai. Si on se contente d'élever le naissain acheté ailleurs, les boîtes doivent être préparées pour le printemps et parfois dès le mois de mars.

Or, ces boîtes ne se trouvent pas toutes faites, et leurs matériaux mêmes (bois approprié, toiles galvanisées) n'étant pas dans le commerce courant, il est avantageux de prévoir quelques mois à l'avance.

Sinon, on s'expose à faire moins bien, à payer plus cher, ou à subir un retard préjudiciable.

M. le Président remercie M. Paul de Lorgeril de son intéressante communication qui donne aux ostréiculteurs de Cancale des renseignements précieux pour la prospérité de leur industrie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire,
CARL LA CHAMBRE.

Séance solennelle de Clôture du Congrès

Plusieurs discours sont prononcés. M. de Kerdrel prend la parole à deux reprises. Il raconte en termes émus le terrible incendie du Mont-Dol, et peint la désolation de ces malheureuses familles.

M. Gibert lit un rapport écrit avec beaucoup de finesse et d'esprit sur l'excursion que la section d'Archéologie a faite à Saint-Lunaire. Des discours sont aussi prononcés par MM. Kergall et de la Borderie. M. l'amiral Véron, se faisant l'interprète de la population servannaise, a remercié l'Association Bretonne d'être venue tenir son Congrès dans la ville de Saint-Servan.

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Au commencement de cette semaine, qui a été trop courte et si bien remplie, nous étions réunis en foule dans cette salle pour souhaiter la bienvenue aux membres éminents de cette grande Association Bretonne. Nous les assurions que pendant leur court séjour dans notre ville, ils rencontreraient la plus vive sympathie et l'accueil le plus empressé de la part de tous nos concitoyens.

Je suis certain que nos illustres hôtes trouveront que ces assurances n'ont point été démenties.

Ce soir-là j'éprouvais la plus douce émotion en voyant tous les visages exprimer la satisfaction, je dirai même l'orgueil d'entendre la voix de notre compatriote breton, le si distingué Président de l'Association Bretonne, dont je suis fier d'être l'ami sincère,

l'admirateur et le collègue au Sénat, exposer avec sa brillante et fine éloquence la série des travaux qui se développeraient sous nos yeux.

Aux chaleureux applaudissements qui accueillirent la fin de son discours, on pouvait prévoir l'immense succès que devaient obtenir ces conférences si claires et si instructives.

Aujourd'hui nous sommes réunis dans cette même enceinte, malheureusement trop étroite en présence d'une foule qui a été sans cesse grossissant, pour offrir à nos sympathiques conférenciers nos remerciements et nos sentiments de vive reconnaissance, et pour leur dire le plus cordial *Au revoir !...*

Ce ne sont plus les gais visages des jours passés que je vois devant moi en ce moment : ils portent l'empreinte des regrets que l'on éprouve en se séparant d'amis qui, entre autres souvenirs, laissent après eux celui du bien qu'ils ont fait.

MESDAMES ET MESSIEURS,

D'après ses traditions, l'Association Bretonne se transporte chaque année dans l'un des cinq départements bretons, en se soumettant à un roulement qui est pour elle une règle inflexible.

Cette année, c'était le tour de l'Ille-et-Vilaine ; mais on pensait généralement que le Congrès aurait lieu à Rennes : l'importance de la ville, les générosités que lui permettent ses finances, les dispositions favorables dans lesquelles on supposait la municipalité ; tout rendait ce choix plus que probable.

Mais, dans la direction de l'Association, nous

avons un avocat qui a si éloquemment défendu les intérêts de Saint-Servan que ses collègues n'ont pu résister aux arguments qu'il a fait valoir en notre faveur.

M. Ch. de Lorgeril, directeur de la Section d'Agriculture, a représenté que les Congrès réussissaient généralement mieux dans les villes moins importantes que le chef-lieu. Il a parlé de la beauté incomparable de notre contrée, de son agriculture florissante ; — il a dit aux archéologues qu'ils trouveraient à Saint-Servan les restes de la seule cité antique qui existe dans l'Ille-et-Vilaine, la vieille tour de Solidor, et, tout près de nous, à Dol, la plus belle cathédrale du département ; de plus, ils devaient rencontrer dans notre ville une célébrité de la science historique.

C'est donc à notre député que nous devons d'avoir possédé l'Association Bretonne pendant une semaine dont nous ne perdrons pas le souvenir.

Car, comment oublier ces séances si intéressantes où tour à tour la science agricole et l'érudition archéologique et historique ont été mises à la portée de tous dans un langage à la fois précis, élégant et chaleureux ?

Comment oublier M. Jardin-Macé, véritable apôtre des intérêts ruraux ; MM. de la Borderie, Guillotin de Corson, Trévédé..... il faudrait les nommer tous... ces guides si sûrs et si éloquents lorsqu'ils parlent de nos monuments, de nos annales, de nos légendes !

Comment oublier notre savant concitoyen, l'abbé Duchesne, un des membres les plus distingués de l'Institut, qui, en nous entretenant de nos origines, nous a tenu pendant une heure suspendus à ses lèvres.

Il nous a aussi parlé de nos gloires, et je ne puis assez le remercier d'avoir évoqué la grande figure de notre véritable héros, l'amiral Bouvet, dont le tombeau aurait dû être dans la grande capitale, sous ce dôme merveilleux, au milieu de nos plus illustres guerriers qui, certes, ne lui auraient pas fait mauvais accueil. J'espère, comme lui, que nous verrons bientôt se dresser au centre de sa ville natale l'image de ce vaillant, qui, pendant les guerres du premier Empire, livra les plus glorieux et les plus nombreux combats maritimes. Le marbre doit faire revivre et porter aux nouvelles générations le souvenir d'une vie qu'on peut leur donner comme exemple, car elle fut un modèle d'honnêteté, de modestie et de bravoure !

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Congrès n'a pas tenu tout entier dans ses séances de l'Hôtel-de-Ville... Je n'en donnerais qu'une idée bien incomplète si je ne mentionnais les exhibitions de toutes sortes qui lui ont donné tant d'éclat ; exhibitions de produits agricoles remarquables ; exhibitions d'animaux des espèces bovine, porcine et ovine, et, par-dessus tout, l'exposition des chevaux ; le concours hippique où notre département a figuré avec honneur, et où nous avons surtout admiré les superbes produits de l'industrie chevaline des pays de Léon, de Tréguier et de Corlay, et constaté les progrès qui ne tarderont pas à la mettre au niveau de la production normande.

Tous ces souvenirs, nous les garderons précieuse-

ment, et nous espérons que, de son côté, l'Association Bretonne se rappellera l'accueil qu'elle a reçu de la population servannaise, et l'empressement qu'elle a mis à suivre ses séances et à applaudir ses membres, d'une si aimable érudition.

Je finis, Mesdames et Messieurs. Pour témoigner encore une fois notre reconnaissance ; laissez-moi serrer en votre nom les mains de l'honorable et vénéré Président de l'Association Bretonne, et soyons tous debout aux cris de :

Vive l'Association Bretonne !

Ce discours, où sont si noblement exprimés les sentiments de la population de Saint-Servan, a été salué d'une double salve d'applaudissements.

Le Congrès de Saint-Servan, espérons-le, ne sera pas stérile pour la gloire de la vieille cité.

On y a parlé d'une statue à l'amiral Bouvet. Il appartient aux Servannais de se mettre à l'œuvre et de réaliser la patriotique idée dont l'honneur reste à M. le président de Kerdrel et à M. l'amiral Véron.



COMPTE DE GESTION

Du 18^e exercice. Année 1890

RECETTES

Caisse après règlement de l'exercice 1889.....	8,551'30
Subvention de la ville de Dinan.....	1,500 »
Entrée des chevaux au Concours hippique.....	164 »
Retenues sur les primes.....	410 »
Total.....	10,625'30

DÉPENSES

Frais par divers, correspondance.....	40'55
Concours hippique de Dinan, affiches, affichage.....	406 »
— Primes.....	5,000 »
— Cocardes, rubans.....	56 »
— Gratifications, frais divers.....	230 »
— Employé spécial.....	50 »
— Impressions.....	404 »
Administration.....	500 »
Caisse.....	4,238 75
Somme égale aux recettes.....	10,625'30

LISTE GÉNÉRALE
DES MEMBRES
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

MEMBRES FONDATEURS

- MM. Marquis d'Argentré, château du Plessis, Argentré, Ille-et-Vilaine.
Audren de Kerdrel, sénateur, château de Saint-Uhel, près Lorient.
Barbotin, député, château de Penhoët, Maure, Ille-et-Vilaine.
De la Borderie, Arthur, membre de l'Institut, à Vitré, Ille-et-Vilaine.
Comte de Callac, député, château de La Haie-du-Deron, à Sixt, Ille-et-Vilaine.
Carron (Paul), député, château de Piré, Piré, Ille-et-Vilaine.
Delafosse, député, Bazouges-La-Pérouse, Ille-et-Vilaine.
Général comte Espivent de la Villesboisnet, sénateur, 71, rue de l'Université, à Paris.
Comte de Guéhéneuc de Boishue, 9, rue Made-moiselle, Nantes, Loire-Inférieure.

- MM. De Kercado, ancien député, château du Plessis, à Saint-Dolay, par La Roche-Bernard, Morbihan.
- Comte de Kergariou, château de Bonaban, à La Gouesnière, Ille-et-Vilaine.
- Marquis de Kerouartz, château des Salles, Guingamp, Côtes-du-Nord.
- La Chambre, député, château de La Briantais, Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
- Vicomte de Langle, Augustin, à Vitré, Ille-et-Vilaine.
- Le Gonidec de Tressan (comte), député, château de La Baratière, Vitré, Ille-et-Vilaine.
- Prince de Léon, député, à Josselin, Morbihan.
- Vicomte de Lorgeril, Charles, député, château de la Bourbançais, à Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine.
- Prince de Lucinge, ancien député, château de Coat-an-Noz, près Belle-Isle-en-Terre, Côtes-du-Nord.
- Vicomte de la Noüe, député, château des Aubiers, à Hillion, près Saint-Brieuc.
- Huon de Penanster, sénateur, château de Kergrist, près Lannion, Côtes-du-Nord.
- Armand Porteu, député, château de Bintin, à Talanzac, Ille-et-Vilaine.
- Duc de Rohan, à Josselin, Morbihan.
- Amiral Véron, sénateur, à Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
- Comte Gérard de La Villegontier, sénateur, château de La Villegontier, en Parigné, près Fougères, Ille-et-Vilaine.
-

MEMBRES ORDINAIRES

- MM. Alleux (des), château de La Vieuville, Fougères, Ille-et-Vilaine.
- Andigné (comte d'), 6, rue du Féty, Vannes.
- Angle-Beaumanoir (marquis de l'), sénateur, château de Beaumanoir, à Evran, près Dinan, Côtes-du-Nord.
- Apuril, Arthur, château de Bélouan, à Ménéac, Morbihan.
- Aubert (d'), J., château de la Hauguemoraïs, près Matignon, Côtes-du-Nord.
- Audren de Kerdrel (Paul), conseiller général, à Gorrequer, Lannilis, Finistère.
- Bahezre de Lanlay, F., maire de Plounévez-Quintin, Côtes-du-Nord.
- Barthélemy (de), Anatole, membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
- Bascher de Beaumarchais, 4, rue de Sully, Nantes, Loire-Inférieure.
- Baslé (Jean-Marie), château des Cornillé, Ille-et-Vilaine.
- Baudic, avoué à Vannes.
- Beaufort (vicomte Louis de Gouyon de), château de Beaufort, en Plerguer, Ille-et-Vilaine.
- Mgr Bécél, évêque de Vannes.

- MM. Béchenec (de), château de Beauvais, en Noyal-sous-Bazouges, Ille-et-Vilaine.
 Belinaye (comte Charles de la), château du Bois-le-Houx, près Fougères, Ille-et-Vilaine.
 Belinaye (vicomte de la), près Fougères, Ille-et-Vilaine.
 Bersihand, Rennes.
 Berthelot, F., Bourgneuf, par Combourg, Ille-et-Vilaine.
 Berthois (de), colonel, château des Bretonnières, à Erbrée, près Vitré, Ille-et-Vilaine.
 Bizien, Louis, Dinard, Ille-et-Vilaine.
 Blanchardière (de la), château du Val, Guildo, près Matignon, Côtes-du-Nord.
 Blandeau, Emile, à la Hérinière, Argentré, Ille-et-Vilaine.
 Blois (de), Aymar, château de Poulguinan, à Quimper.
 Boberil (comte du), château de Beauchêne, à Renazé, Mayenne.
 Boby de la Chapelle, à Champloret, Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
 Bodéléac (Garnier), maire de Quintin, Côtes-du-Nord.
 Boguais, François, L'Ecobuère, Argentré, Ille-et-Vilaine.
 Boisboissel (comte de), député, 87, rue Lauriston, Paris.
 Boisriou (de), château de Bois Riou, Tréguignec, par Perros-Guirec, Côtes-du-Nord.
 Bonnemère, Lionel, 26, rue Chaptal, Paris.
 Borderie (de la), Waldeck, conseiller général, Vitré, Ille-et-Vilaine.

- MM. Boscher Delangle, Paul, notaire, à Quintin, Côtes-du-Nord.
 Boscher Delangle, ancien député, banquier, à Loudéac, Côtes-du-Nord.
 Botmiliau (de), Adolphe, à Goudelin, par Lannvallon, Côtes-du-Nord.
 Botmiliau (de), Jules, à Pommerit-le-Vicomte, Côtes-du-Nord.
 Bouan de Chef-du-Bos (de), château du Val, Planguenoual, Côtes-du-Nord.
 Boucher, député, à Landerneau, Finistère.
 Bouëtiez de Kerorguen (du), ancien conseiller général, à Lorient.
 Bouëtiez de Kerorguen (du), avocat, à Lorient, Morbihan.
 Bourgeois, notaire à Morlaix, Finistère.
 Breil de Pontbriand (vicomte du), Charles, maire de Corseul, Côtes-du-Nord.
 Breil de Marzan (comte Gildas du), château de la Motte-Olivet, Pleslin, Côtes-du-Nord.
 Breil de Pontbriand (vicomte du), Paul, conseiller général, château de la Brousse-Briantais, près Matignon, Côtes-du-Nord.
 Cadeville (comte de), Landerneau, Finistère.
 Caill, Claude, agriculteur à Kerdigant, en Plouzévédé, Finistère.
 Calan (Charles de la Lande de), avocat, château de Kerminaouët, Concarneau, Finistère.
 Cambourg (vicomte de), château de Penfrat, Gouesnac'h, Finistère.
 Champion, L., négociant, à Lannion, Côtes-du-Nord.

- MM. Caradec, ancien président du tribunal civil, à Vannes.
 Caradec, Albert, député, à Vannes.
 Carcaradec (comte de), Anatole, château de Kérivon, près Lannion, Côtes-du-Nord.
 Cargouët (comte Théophile de), maire de Maroué, Côtes-du-Nord.
 Carheil (comte de), Augan, par Campénéac, Morbihan.
 Carheil (comte de), Ernest, château de la Guichardaye, en Carentoir, Morbihan.
 Carné-Coëtlogon (marquis de), sénateur, château de la Ville-ès-blancs, à Sévignac, près Broons, Côtes-du-Nord.
 Carné (comte de), Olivier, château du Glazan, à Canihuel, Côtes-du-Nord.
 Caudal, agriculteur, à Kerbiquette, en Vannes.
 Cazin d'Honinthon (baron), à Taulé, Finistère.
 Cézard, Alphonse, château de La Touchelais, Savenay, Loire-inférieure.
 Cézard, Emmanuel, château de La Touchelais, Savenay, Loire-Inférieure.
 Cézard, Pierre, château de La Touchelais, Savenay, Loire-Inférieure.
 Chamaillard (de), ancien député, à Quimper.
 Champagny (comte Paul de), château de Keranroux, près Morlaix, Finistère.
 Champagny (vicomte Henri de), conseiller général, château de Kerduel, près Lannion, Côtes-du-Nord.
 Chancerelle, Wincelas, à Douarnenez, Finistère.

- MM. Charette (Urbain de), château de la Contrie, Couffé, Loire-Inférieure.
 Chatellier, à Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
 Chauffier (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire de l'Evêché, à Vannes.
 Cheffontaines (de), à Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
 Chevillote, Charles, à Brest.
 Cintré (vicomte de), rue de Béclair, 2, à Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
 Clésieux (comte du), Achille, à Saint-Brieuc.
 Clésieux (vicomte du), Olivier, château de Saint-Ilan, près Saint-Brieuc.
 Cleuziou (du), Louis, château de Kervenno, Lannion, Côtes-du-Nord.
 Closmadeuc (de), docteur-médecin, à Vannes.
 Coniac (de), château de la Robinais, près Bain, Ille-et-Vilaine.
 Coroller, Eugène, Quintin, Côtes-du-Nord.
 Cotteux, Marcel, clerk de notaire, à Derval, Loire-Inférieure.
 Couëssin (de), Athanase, château de Kerougas, par Assérac, Loire-Inférieure.
 Couëssin (vicomte de), Auguste, château de la Côte, près Saint-Brieuc.
 Couët, Eugène, banquier, à Quintin, Côtes-du-Nord.
 Courte (comte de), Saint-M'hervé, près Vitré, Ille-et-Vilaine.
 Courville (de), à Fougères, Ille-et-Vilaine.
 Coutances (de), château de Bodéan, à Saint-Jacut, par Allaire, Morbihan.
 Coutance, président de la Société Académique de Brest, 17, rue Algésiras, Brest.

- MM. Cudennec, Aimé, à Kerargoff, Plabennec, Finistère.
- Cuverville (Louis de), près Saint-Nicolas-du-Pélem, Côtes-du-Nord.
- Cuy (Duverger de), maire du château du Roz, Quillio, près Uzel, Côtes-du-Nord.
- Dannes (comte de), château de Talhouet, près Rochefort-en-Terre, Morbihan.
- Deloze, à sa terre de Saint-Gildas, en Dréfféac, Loire-Inférieure.
- Després, père, château du Temple, près la Guerche, Ille-et-Vilaine.
- Després (fils), conseiller général, château du Temple, Ille-et-Vilaine.
- Dumail, 117, faubourg de Nantes, Rennes.
- Durand, propriétaire, faubourg Roger, à Fougères, Ille-et-Vilaine.
- Durand, Albert, 5, rue de la Forêt, Fougères, Ille-et-Vilaine.
- Durfort de Lorges (vicomte de), château d'Ancenis-les-Bois, par Riaillé, Loire-Inf^{re}.
- Estourbeillon (comte Regis de l'), 1, rue Sully, Nantes.
- Euzenot, curé-doyen, à Cléguérec, Morbihan.
- Ferrière (l'abbé de la), Rennes.
- Fontan, ancien officier de marine, à Paramé, Ille-et-Vilaine.
- Foucaud (de), Auguste, rue de Belair, à Rennes.
- Foucaud (de), René, conseiller général, châ-

- teau de Launay, Bréhand-Moncontour, Côtes-du-Nord.
- MM. Fou de Kerdaniel (du), maire d'Hillion, château de Bonabry, près Saint-Brieuc.
- Fouéré-Macé (l'abbé), recteur de Léhon, près Dinan, Côtes-du-Nord.
- Frain de la Gaulayrie, rue de Nantes, à Vitré, Ille-et-Vilaine.
- France, Francis, Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
- France (l'abbé), curé de Lannion, C.-du-N.
- France (Henri de), château du Gage, Pleugue-neuc, Ille-et-Vilaine.
- Fraval, Gustave, à Quintin, Côtes-du-Nord.
- Fretay (Charles Halna du), château de Kerlouarn, en Plouaré, par Douarnenez, Finistère.
- Fretay (Baron Halna du), château du Vieux-Chatel, en Plonevez-Parzay, par Châteaulin, Finistère.
- Gahier, avocat, à Nantes.
- Gaillard (l'abbé), aumônier de l'hospice général, Nantes.
- Galerie (l'abbé), recteur de Senven-Léhart, Côtes-du-Nord.
- Garault, Servais, à L'Epine, en Balazé, Ille-et-Vilaine.
- Garault, à Chanteloup, Vitré, Ille-et-Vilaine.
- Gardin de la Bourdonnaye, ancien juge doyen au tribunal civil de Brest, président de la Société d'Agriculture de Brest.
- Garnier, fabricant d'instruments aratoires, à Redon, Ille-et-Vilaine.

- MM. Gastinel, Arsène, propriétaire, à Semmes-sur-Saiche, Ille-et-Vilaine.
 Gaultier de Kermoal, Adolphe, au Pont-de-Gouët, Saint-Brieuc.
 Gérard, Louis, à Trémigon, près de Combourg, Ille-et-Vilaine.
 Gervinai (de la), La Nourrais, Dinan, Côtes-du-Nord.
 Geslin de Bourgogne (J.), président de la Société d'Emulation, Saint-Brieuc.
 Gésincourt (de), Aymar, château des Sables, à Ploubazlanec, Côtes-du-Nord.
 Goasguen (l'abbé), curé à Plouescat, Finistère.
 Goësbriand (Georges de), château de Lézormel, Plestin-les-Grèves, Côtes-du-Nord).
 Gouvello (P. de), château de Trémohar, par Questembert, Morbihan.
 Grimaudière (de la), Hippolyte, château de la Hamonaye, près Châteaubourg, Ille-et-Vilaine.
 Grontec (Le), à Saint-Gilles-Pligeaux, Côtes-du-Nord.
 Guébriant (comte de), conseiller général, château de Kerdaniel, Saint-Jean-Kerdaniel, Côtes-du-Nord.
 Guébriant (comte Alain de), maire de Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Guerdavid (vicomte de), Gaston, château de Keraël, par Guerlesquin, Finistère.
 Guibourgère (vicomte de la), château de Coëlan, par Collinée, Côtes-du-Nord.
 Guillemot, avocat, à Kergicquel, en Neuillac, près Pontivy, Morbihan.

- MM. Guillier (comte du), conseiller général, château du Guillier, près Jugon, Côtes-du-Nord.
 Guillotin de Corson (l'abbé), chanoine, château de la Noë-Verte, Bain, Ille-et-Vilaine.
 Guiton (vicomte de), château de Bonnefontaine, Antrain, Ille-et-Vilaine.
 Hayrie (de la), ancien receveur des finances, à Quimperlé, Finistère.
 Halgouët (comte du), Adolphe, château de Tregrateur, près Josselin, Morbihan.
 Halgouët (vicomte du), Hippolyte, château de Tregrateur, près Josselin, Morbihan.
 Henry, P., à Argentré, Ille-et-Vilaine.
 Haugoumar des Portes, Charles, conseiller général, à Lamballe, Côtes-du-Nord.
 Herbais (d'), Roscoff, Finistère.
 Hérisant (E.), directeur de la Ferme-Ecole des Trois-Croix, près Rennes.
 Hersart de la Villemarqué (vicomte), membre de l'Institut, château de Keransker, près Quimperlé, Finistère.
 Hévin, Emile, Moulins, Ille-et-Vilaine.
 Houitte de la Chesnaye (Armand), Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
 Houitte de la Chesnaye (Léon), Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.
 Jallobert (l'abbé Paris), Balazé, Ille-et-Vilaine.
 Janvier, Joseph, propriétaire, Saint-Jouan-de-l'Isle, Côtes-du-Nord.
 Jars de Kéranroué (des), Pierre, à Morlaix, Finistère.

- MM. Jars (des), Louis, Belle-Isle-en-Terre, Côtes-du-Nord.
 Jégou du Laz (Paul), Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Jessey (L. Bazin de), château de Montmarin, par Pleurtuit, Ille-et-Vilaine.
 Joûin, Philippe, banquier, à Rennes.
 Jouon des Longrais, 4, rue du Griffon, Rennes.
- Keranflec'h-Kernezne (vicomte de), château du Quéhéneec, près Mûr, Côtes-du-Nord.
 Kerdaffrec (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre, Pontivy, Morbihan.
 Kerdrel (Paul de), conseiller général, château du Brossay, à Rochefort-en-Terre, Morbihan.
 Kergal, 7, avenue d'Antin, Paris.
 Kergariou (marquis de), château de Coatiliau, près Lannion, Côtes-du-Nord.
 Kergrist (vicomte de), J., à Morlaix, Finistère.
 Kergrist (François de), à Keromnès, en Carantec, Finistère.
 Kéridec (vicomte de), rue du Jointo, Vannes.
 Kérisouet (Le Gallic de), fils, château de Mé-noré, près Guémené-sur-Scorff, Morbihan.
 Kermadec (Georges de), à Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Kermel (de), Louis, château de la Porte-Dohain, près Uzel, Côtes-du-Nord.
 Kermenguy (vicomte de), député, château de Kermenguy, Cléder, Finistère.
 Kermenguy (vicomte Gabriel de), château de Kermenguy, Cléder, Finistère.

- MM. Kermoyan (vicomte de), château de Kerandraon, près Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Kerouartz (comte de), conseiller général, à Guingamp.
 Kerret (Hugues de), château de la Forêt, à Languidic, Morbihan.
 Kersauson Kerjean (comte de), Guy, château de Kerjean, au Conquet, Finistère.
 Kersauson (comte Louis de), député, château de Trodibon, près Morlaix.
 Kertanguy (de), Morlaix, Finistère.
 Kervers (vicomte de), château de Lanrigan, par Combour, Ille-et-Vilaine.
 Kerviler, René, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire, Loire-Inférieure.
- La Brosse (de), Louis, château d'Orvault, à Orvault, Loire-Inférieure.
 La Buharaye (de), château de Callac, à Plumelec, Morbihan.
 La Chambre, fils, château de la Briantais, à Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
 La Ferronnays (marquis de), député, à Saint-Mars-la-Jaille, Loire-Inférieure.
 Laimé, Adolphe, rue du Palais, Quimper.
 Lallié, rue Bertrand Geslin, 5, Nantes.
 La Monneraye (comte de), sénateur, château du Cléyo, à Caro, Morbihan.
 La Moussaye (comte Amaury de), château de l'Ingourdi, La Harmoye, par Quintin, Côtes-du-Nord.
 Langle (vicomte de), Alphonse, château des Tesnières, près Argentré, Ille-et-Vilaine.

- MM. Lanjuinais (comte), député, château de Kerguehenec, par Saint-Jean Brevelay, Morbihan ; 31, rue Cambon, à Paris.
- Lannurien (de), Etienne, à Morlaix, Finistère.
- Lantivy (comte de), à Saint-Méloir-des-Ondes, Ille-et-Vilaine.
- Larcher (de), à Plœmeur, près Lorient.
- Larère, place du Champ, à Dinan.
- Largentaye, Jacques, château de Largentaye, à Plancoët, Côtes-du-Nord.
- La Rivière (de), Raymond, château de la Bouteillerie, à Combourg, Ille-et-Vilaine.
- La Sablière (de), château de Lanniron, près Quimper.
- La Touche (comte de), à Saint-Brieuc.
- Launay (de), à Lamballe, Côtes-du-Nord.
- La Vieuville (Gaston de), à la Vieuville, Saint-Cast, Côtes-du-Nord.
- La Vieuville (de), Saint-Cast, par Matignon, Côtes-du-Nord.
- La Villarmois (de), à Trans, Ille-et-Vilaine.
- La Villehelleuc (de), château de la Villehelleuc, à Hénanbihen, Côtes-du-Nord.
- La Villethéart (comte de), château de la Villethéart, à la Bouillie, par Hénanbihen, Côtes-du-Nord.
- Le Bel de Penguilly (comte), château de Penguilly, près Saint-Glen, Côtes-du-Nord.
- Le Bel de Penguilly, château de la Ville-Meneuc, à Saint-Lormel, Côtes-du-Nord.
- Le Bian, rue Monge, à Brest.
- Le Bihan, Félix, ancien juge de paix, Saint-Brieuc.

- MM. Le Bourdellès (l'abbé), vicaire à Bégard, Côtes-du-Nord.
- Le Bouteillier (vicomte), à Fougères, Ille-et-Vilaine.
- Le Brigant, conservateur du Musée, Pontivy, Morbihan.
- Le Cerf, député, Mûr, Côtes-du-Nord.
- Le Clerc, Arthur, à la Verrerie, près Fougères, Ille-et-Vilaine.
- L'Ecluse (de), Amédée, à Audierne, Finistère.
- L'Ecluse (de), Edmond, à Audierne, Finistère.
- Le Cour Grand'maison, Charles, député, 27, rue Casimir-Perrier, à Nantes.
- Lecoqu (l'abbé), directeur au Grand Séminaire, Saint-Brieuc.
- Le Cour Grand'maison (Henri), château de Coislin, par Camphon, Loire-Inférieure.
- Le Cozic (l'abbé), recteur, à Pleudaniel, Côtes-du-Nord.
- Le Flanchec, Pierre, à Servel, Côtes-du-Nord.
- Le Floch, Louis, propriétaire, à Minimur, près Vannes.
- Le Forestier de Quillien, Landerneau.
- Le Gac de Lansalut, Boqueho, près Châtelaudren, Côtes-du-Nord.
- Le Grand, Césaire, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
- Le Gualès de Mézaubran (comte), château de Lucinière, par Joué-sur-Erdre, Loire-Inférieure.
- Le Gonidec de Traissan (vicomte), Charles, 3, quai Châteaubriand, Rennes.
- Agr.*

- MM. Le Gorrec, conseiller général, Pontrieux, Côtes-du-Nord.
 Legué, Victor, conseiller général, St-Hervé, Côtes-du-Nord.
 Le Guillou de Pénanros, Hip., à Concarneau, Finistère.
 Le Joliff, conseiller général, château de Nermont, à Saint-Coulomb, Ille-et-Vilaine.
 Le Lasseur, Albéric, château de Bénouville, près Caen, Calvados.
 Leloup de Varennes, propriétaire, à Brest.
 Le Maréchal, Edouard, à Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.
 Le Mée (l'abbé), recteur de Mérillac, Côtes-du-Nord.
 Le Meignen, 7, rue Bonne Louise, Nantes.
 Le Mintier (vicomte), château de Lesquély, Pleugueneuc, Ille-et-Vilaine.
 Le Moign, conseiller général, Goarec, Côtes-du-Nord.
 Le Pannetier de Roissay, château des Harlais, près Landéan, Ille-et-Vilaine.
 Le Pommelec (baron Ed.), à Binic, Côtes-du-Nord.
 Le Provost (l'abbé), Vicaire général, à Saint-Brieuc.
 Le Provost de Launay, député, château de Chef-du-Bois, Pommerit-Jaudy, Côtes-du-Nord.
 Leroux, Prosper, propriétaire à Nozay, Loire-Inférieure.
 Le Roux, Alcide, avocat, rue de Suffren, 1, Nantes.

- MM. Le Sage, ancien maire, à Dinan, C.-du-N.
 Lescoët (marquis de), château de Lesquiffiou, Pleyber-Christ, Finistère.
 Lesguern (comte de), Charles, château de Pencran, près Landerneau, Finistère.
 Lestang du Rusquec (comte de), conseiller général, château de Kerezelec, près Landerneau, Finistère.
 Lestang du Rusquec (de), Henri, château de Kerouzéré, à Sibiril, Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Letanneur, château de Bonaban, La Gouësnière Ille-et-Vilaine.
 Le Treut (Olivier), à Trévé, près Loudéac, Côtes-du-Nord.
 Lévêque, Rogatien, 3, rue Copernic, Nantes.
 Liégeard (général baron de), château de la Vallée, près Lamballe, Côtes-du-Nord.
 Limon, conseiller général, à Saint-Brandan, Côtes-du-Nord.
 Lorgénil (comte de), Victor, château du Colombier, Hénon, près Moncontour, C.-du-N.
 Lorgénil (vicomte Alain de), château de la Ville-Chapron, en Hénon, Côtes-du-Nord.
 Lorgénil (vicomte Olivier de), château du Fresh-Clos, Pommeret, Côtes-du-Nord.
 Lorgénil (vicomte François de), château du Colombier, Côtes-du-Nord.
 Lorois, Emile, député, château de Broel, Arzal, Morbihan.
 Magouët de la Magouérie, juge, à Château-briant, Loire-Inférieure.

- MM. Maillard, maire et conseiller général, Le Croisic, Loire-Inférieure.
 Maquillé (comte de), château de La Touche, à Nozay, Loire-Inférieure.
 Martin, notaire à Quintin, Côtes-du-Nord.
 Maudit (Henri de), Quimperlé, Finistère.
 Mazurié, J.-B., à Quintin, Côtes-du-Nord.
 Ménard (Anthime P. L.), avocat, rue Gresset, 1, à Nantes.
 Ménorval (de), rue Vicairie, à Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord.
 Mérot des Granges, maire à la Galotière, en Lusanger, Loire-Inférieure.
 Messelière (Paul Frotlier de La), château de Prémoré, en Plesder, Ille-et-Vilaine.
 Mettrie (vicomte Roger de La), château de La Mettrie, Saint-Méloir-des-Ondes, Ille-et-Vil.
 Micault, Plouvara, Côtes-du-Nord.
 Montaigu (comte de), conseiller général, château de la Bretesche, par Missillac, Loire-Inférieure.
 Montgermont (de), Léonard, château des Gravelles, Saint-Méen, Ille-et-Vilaine.
 Montjarret de Kerjégu, (Jules), château de Bienassis, Erquy, Côtes-du-Nord.
 Morvonnais (de La), boulevard de la Duchesse Anne, Rennes.
 Mottay (Chauchart du), Joseph, château du Mottay, à Evran, Côtes-du-Nord.
 Mottin, conseiller général, château de Launayguen, Plémet, Côtes-du-Nord.
 Moulin de Paillard (du), château de Kerthomas, à Sarzeau, Morbihan.

- MM. Nantois (vicomte de), F., château de Kerdurand, à Riantec, Morbihan.
 Nétumières (marquis des), château de Montbouan, Moulins, Ille-et-Vilaine.
 Nétumières (comte des), Ivan, conseiller général, château des Rochers, près Vitré, Ille-et-Vilaine.
 Nétumières (comte des), Guy, château des Nétumières, près Vitré, Ille-et-Vilaine.
 Nétumières (vicomte des), Elie, château de la Montagne, La Guerche, Ille-et-Vilaine.
 Nicol (l'abbé), chanoine honoraire, à Vannes.
 Noual de la Billiais (de), notaire honoraire, à Tinténiac, Ille-et-Vilaine.
 Nouël (de), Edmond, château de Kertanouarn, près Paimpol, Côtes-du-Nord.
 Nouël (de), Louis, château de Kertanouarn, près Paimpol, Côtes-du-Nord.
 Oheix, Robert, à Trévé, près Loudéac, Côtes-du-Nord.
 Ollitrault-Dureste, Cesson, près Saint-Brieuc.
 Ollivier, Louis, avocat à Guingamp, Côtes-du-Nord.
 Ollivier, Auguste, sénateur, à Guingamp, Côtes-du-Nord.
 Ollivier, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Trévérec, près Lanvollon, Côtes-du-Nord.
 Olivier, Guillaume, à Pleumeur-Bodou, Côtes-du-Nord.
 Orioux, agent-voyer en chef, à Nantes.
 Palys (comte de), château de Clays-Palys, par

- Romillé, Ille-et-Vilaine, ou 5, rue Saint-Yves, Rennes.
- MM. Parcevaux (de), à Coatmanach, par Saint-Renan, Finistère.
- Perrien (comte de), ancien député, château de Lannouan, près Landévant, Morbihan.
- Perrien (vicomte de), Gustave, château de Locunolay, près Hennebont, Morbihan.
- Perrien (de), Raoul, château de Loculonay, près Hennebont, Morbihan.
- Perron, expert, à Varades, Loire-Inférieure.
- Peuchant, à Kergicquel, près Pontivy, Morbihan.
- Picot de Plédran (M^{me}), à Châteaubriant, Loire-Inférieure.
- Pître de Lisle, château de la Ferronnière, Haie-Fouacière, Loire-Inférieure.
- Pioger (de), Frédéric, ancien député, château du Boro, à Saint-Vincent, Morbihan.
- Pioger (de), Alphonse, château de la Tourneraye, par Guichen, Ille-et-Vilaine.
- Pioger (Victor de), Redon, Ille-et-Vilaine.
- Plessis de Grénédan (Marquis du), conseiller général, château de la Riaye, à Ménéac, Morbihan.
- Plessis-Gouret (E. du), à Vernier, par Genève, Suisse.
- Pocquet, rédacteur au *Journal de Rennes*.
- Polignac (comte de), château de Kerbastic, à Gestel, Morbihan.
- Polignac (comte Maxence de), château de Kerscamp, Hennebont, Morbihan.
- Pommereul (baron de), château de Marigny, près Fougères, Ille-et-Vilaine.

- MM. Poulpiquet (de), Césaire, château de Trefféry, à Quéménéven, Finistère.
- Prémion (Morin de), à Herbignac, Loire-Inférieure.
- Provôté (de la) père, à Châteaubriant, Loire-Inférieure.
- Quélen (comte de), château de la Ville-Chevalier, près Châtelaudren, Côtes-du-Nord.
- Quélen (comte de), maire de Locarn, près Maël-Carhaix, Côtes-du-Nord.
- Quénétaïn (comte de), château de la Molière, par Guichen, Ille-et-Vilaine.
- Querhoënt (marquis de) château de La Pyrie, Le Hinglé, Côtes-du-Nord.
- Radiguet, Isidore, Landerneau, Finistère.
- Ragot, à Vitré, Ille-et-Vilaine.
- Raïsmes (de), sénateur, château du Sac'hz, près Arzano, Finistère.
- Raison du Cleuziou, Ch., à Lannion, Côtes-du-Nord.
- Réals (de), château de Troërin, Plouvorn, Finistère.
- Rengervé (de), Louis, château du Chalet, près Rennes, Ille-et-Vilaine.
- Rengervé (de), château de la Motte, Bain, Ille-et-Vilaine.
- Reposoir (comte Poullain du), château de la Cour dorée, Saint-Hélen, Côtes-du-Nord.
- Robert (Paul), banquier, Dinan, Côtes-du-Nord.

- MM. Robert, château de Kerraoul, La Roche-Maurice, par Landerneau, Finistère.
 Robert, Charles, prêtre de l'Oratoire, place Saint-Pierre, Rennes.
 Robien (Marquis de), château de Robien, près Quintin, Côtes-du-Nord.
 Robien (comte de), château de Robien, près Quintin, Côtes-du-Nord.
 Robiou, Félix, professeur à la Faculté, Rennes.
 Roquefeuil (comte Raymond de), Tréguier, Côtes-du-Nord.
 Roquefeuil (vicomte de), Aymar, château de Kergré, à Plougrescant, près Tréguier, Côtes-du-Nord.
 Roquefeuil (de), château de Kerbirion, par Morlaix, Finistère.
 Roscoat (vicomte du), conseiller général, château du Bois de la Roche, Bourbriac, Côtes-du-Nord.
 Rougé (comte Pierre de), château des Salles, Guingamp, Côtes-du-Nord.
- Saint-George (vicomte de), Henri, château du Rongoet, près Landevant, Morbihan.
 Saint-George (vicomte de), Roger, conseiller général, château du Reste, à Grandchamp, Morbihan.
 Saint-George (vicomte de), château de Kérenével, près Rosporden, Finistère.
 Saint-George (comte Harscouët de), René, château de Keronic, à Pluvigner, Morbihan.
 Saint-Jouan (Léon de), château de Coatandon, par Plouagat, Côtes-du-Nord.

- MM. Saint-Jouan (Samuel de), château de Coatandoch, par Plouagat, Côtes-du-Nord.
 Saint-Luc (de), Gaston, député, château de Guilguifin, par Plogastel-Saint-Germain, Finistère.
 Saint-Pierre (marquis de), château du Bois de la Salle, près Lanvollon, Côtes-du-Nord.
 Saint-Pierre (vicomte Alex. de), château du Bois de la Salle, près Lanvollon, C.-du-N.
 Saint-Pierre (Yves de), château du Bois de la Salle, près Lanvollon, Côtes-du-Nord.
 Saisy (comte de), député, château de Kérampuil, près Carhaix, Finistère.
 Salmon de Laubourgère, ancien président de tribunal, 4, rue Duguesclin, à Rennes.
 Sceaulx (Armand de), à Kermot, près Hennebion, Morbihan.
 Sécillon (de), chemin de Kerfun, à Guérande, Loire-Inférieure.
 Sicotière (de la), sénateur, à Alençon, Orne.
 Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
 Soubigou, François, sénateur, Plouneventer, Finistère.
- Taillard (de), Charles, à Pludual, par Lanvollon, Côtes-du-Nord.
 Taillard (de), Henri, à Pludual, par Lanvollon, Côtes-du-Nord.
 Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
 Thielmans, organiste, à Guingamp, Côtes-du-Nord.

- MM. Tillion (Général), château du Bois Ruault, par Malestroit, Morbihan.
 Tortelier, à Vitré, Ille-et-Vilaine.
 Trévédry, ancien président du tribunal civil de Quimper, 50, rue Desjardins, Angers.
 Troguindy (comte de), conseiller général, à Lannion, Côtes-du-Nord.
 Trolong du Romain, Henri, Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
 Trolong du Romain, Amédée, château du Longeau, à Saint-Gelven, près Goarec, Côtes-du-Nord.
- Vacheront, propriétaire, château de la Forêt, en La Forest, près Landerneau, Finistère.
 Vatar, imprimeur, à Rennes.
 Vaujuas-Langan (comte de), château de Builly près Montsurs, Mayenne.
 Veillet-Dufrèche, Victor, à Moncontour, Côtes-du-Nord.
 Veillet-Dufrèche, J.-B., à Saint-Brieuc.
 Verger (du), château de la Guérande, Hénanbihen, Côtes-du-Nord.
 Vernon (de), à Saint-Julien, près Châteaubriant, Loire-Inférieure.
 Villeféron de Riverieux (de), Légué-St-Brieuc.
 Villeféron du Chastel, armateur, au Légué, Saint-Brieuc.
 Villeféron du Chastel (Tanneguy de), château de Kercarantel, en Gausson, par Plougenast, Côtes-du-Nord.
 Villèle (de), Gaston, château de Miniac, à Miniac-Morvan, Ille-et-Vilaine.

- MM. Villeneuve, Raymond, à Tréguier.
 Villiers du Terrage (vicomte de), château de Kerminihy, par Rosporden, Finistère.
 Vittu de Kerraoul, Henri, château de la Roncière, à Maignon, Côtes-du-Nord.
 Vittu de Kerraoul, Louis, aux Villedoré, à Saint-Brieuc.
 Vieuville (comte Charles de La), château de Tourdelin, par Bécherel, Ille-et-Vilaine.
 Walsh de Serrent, château de Quéhillac, près Savenay, Loire-Inférieure.
 Wolbock (baron de), château de Kercado-Kerdrowras, près Carnac, Morbihan.

 MEMBRE CORRESPONDANT

- M. Cellier, ingénieur, 16, boulevard Delorme, Nantes.

TABLE DES MATIÈRES

PLÉLIMINAIRES

	Pages.
Messe du Saint-Esprit	V
Séance solennelle d'ouverture	XIII
Discours de M. Audren de Kerdrel	XIII
Discours de M. le vicomte Charles de Lorgeril.....	XXVII
Discours de M. de la Villemarqué	XXXIV
Elections des Membres du Bureau du Congrès.....	XXXVI

PROCÈS-VERBAUX. — MÉMOIRES

Compte-rendu des Concours	5
Concours Hippique	13
Séance du lundi 7 septembre 1891.....	27
Séance du mardi 8 septembre 1891	29
Les droits de Douane sur le bétail, la viande, le blé et l'intérêt des Consommateurs, par M. le vicomte Charles de Lorgeril.....	29
De l'économie rurale de la Bretagne dans le passé et le présent, de M. de la Morvonnais. Compte-rendu, par M. Bobby de La Chapelle	43
Le gisement huïtrier du Trieux, par M. X.....	50
Séance du mercredi 9 septembre 1891.....	55

	Pages.
Essai sur la question agricole en Bretagne, par M. Jardin-Macé	55
Causerie sur les abeilles, par M. l'abbé Le Mée.....	82
Séance du jeudi 10 septembre 1891	96
La production chevaline en Bretagne. — Les Haras de la province avant 1789. — L'administration générale des haras depuis 1806. — La loi organique du 20 mai 1874, par M. de la Morvonnais.....	96
De la conservation des beurres, par M. Paul de Lorgeril.	108
Séance du vendredi 11 septembre 1891.....	114
La vache de Jersey et son avenir en Bretagne, par M. Boby de la Chapelle.....	114
Les huîtres de Cancale, par M. Paul de Lorgeril.....	168
Séance solennelle de clôture du Congrès	182
Discours de M. l'amiral Véron.....	182
Compte de gestion	187
Liste générale des Membres de l'Association Bretonne :	
Membres fondateurs	189
Membres ordinaires.....	191



